

# Observation de la recherche sur le développement durable de la ville

## Journée scientifique

17 mars 2015



---

**Actes de colloque**

## **Colloque et édition**

**à l'initiative de l'ADEME**

*Sous la direction d'Anne GRENIER*

*Animateur de recherche Villes et territoires durables*

*Service Recherche et Technologies Avancées*

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

## REMERCIEMENTS

Ces actes ont été réalisés à l'initiative de l'ADEME sous la responsabilité d'Anne Varet Directrice recherche et prospective et Anne Grenier Animatrice de recherche Villes et territoires durables appuyée de Denis Tappero pour l'édition. Leur rédaction a été confiée à Pauline Segard de la société Ubiquis.

L'ADEME tient à remercier tous les intervenants à cette journée :

- Alain Marinos, architecte urbaniste, Inspecteur Général des patrimoines, Ministère de la Culture et de la communication, professeur invité de l'Université de Tongji et Shanghai,
- Bruno Marzloff, Groupe Chronos,
- Dominique Musslin, Directeur de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard,
- Emmanuel Acchiardi, Directeur adjoint Ville et territoires durables à l'ADEME,
- Eric Lesueur, Pdg d'INNOVE, Véolia Environnement,
- François Moisan, Directeur Scientifique et Directeur Exécutif Stratégie, Recherche et International de l'ADEME,
- Geneviève Bretagne, Responsable du Domaine Écologie des Territoires, Agence d'Urbanisme et d'aménagement Toulouse Aire Urbaine,
- Isabelle Baraud-Serfaty, ibicity, Maitre de conférences à Science Po,
- Jacques Trémon, Président de l'association EcoDefi Clairlieu,
- Jean-Claude Gallety, Vice-président aux processus de qualification et à la formation de l'OPQU,
- Jean-Yves Chapuis, Consultant en stratégies urbaines et projets urbains, enseignant et ancien élu de Rennes dans le domaine de l'urbanisme,
- Marie Laure Papaix, économiste en charge des projets innovants EcoCités au CEREMA Maurice Goze, Vice-président de l'APERAU, directeur de l'Institut d'aménagement de tourisme et d'urbanisme de Bordeaux,
- Michèle Pappalardo, Fédératrice « Mieux vivre en ville, Conseillère Maître à la Cour des Comptes,
- Olivier Soubeyran, Professeur à l'Université Joseph Fourier de Grenoble,
- Pascale Simard, Directrice chargée de l'innovation et des réseaux de compétences, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération Lyonnaise,
- Sonia Guelton, Professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris,
- Thierry Paquot, philosophe urbaniste, Professeur des universités, IUP, Paris XII Marne la Vallée,
- Véronique Lamblin, Directrice d'études à Futuribles ;

ainsi que Bernard Soubrane, Secrétaire Permanent de l'Office professionnel de qualification des urbanistes qui en a facilité l'organisation et la publicité du Colloque.

Un remerciement tout particulier aux porteurs de projets de recherche du programme « *Observation de la recherche sur le développement durable de la ville* » pour leur mobilisation dans l'organisation de cette journée scientifique et leur implication dans le programme :

- Gilles DEBIZET, PACTE, Université Grenoble Alpes,
- Guillaume FABUREL, UMR Triangle, Université Lumière Lyon 2,
- Ida KASDI, ID&S,
- Séverin POUTREL, BURGEAP,
- Taoufik SOUAMI, LATTS, Ecole d'Urbanisme de Paris.

Le succès de cette journée est le fruit de leur engagement.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

## SOMMAIRE

Résumé.....	5
Avant-propos.....	6
1 Ouverture par Emmanuel ACCHIARDI, Directeur Villes et territoires durables, ADEME ..	7
2 Le programme Observation de la recherche sur le développement durable de la ville .	10
2.1 Introduction : Genèse et innovation du programme, Anne GRENIER.....	10
2.2 Les impensés socio-démocratiques du développement durable de la ville, Guillaume FABUREL, Université Lyon 2, UMR Triangle, BR Aménités.....	11
2.3 Approche systémique des enjeux Energie-Climat de l'Urbanisme, Séverin POUTREL, BURGEAP ....	15
2.4 Cartographie de la recherche en économie de la ville durable, Taoufik Souami, ID&S et LATTS .....	18
2.5 Les chemins de l'innovation : Comment des instances supra-locales accélèrent les innovations en matière d'urbanisme durable ? Gilles Debizet, Université Joseph Fourier Grenoble .....	20
3 Table ronde n°1 : Les valeurs de la ville : De la construction économique et politique à un modèle de société ? .....	24
- Financement de la ville et modèles économiques .....	24
- Les politiques foncières comme vecteur de modèle idéologique.....	24
- Quelles valeurs de la ville pour de nouveaux biens communs ?.....	24
4 Les enjeux culturels émergeant, mise en perspective internationale : Alain MARINOS, Architecte-urbaniste, Inspecteur général des Patrimoines, Ministère de la Culture et de la communication, professeur invité de l'Université de Tongji et Shanghai .....	38
5 Table ronde n°2 : Les acteurs et rôle des territoires, des habitants dans la production de connaissance et la fabrication de la ville : quels savoirs nécessaires, disponibles, utiles... ?..	43
- Participation et démocratie.....	43
- Diversification et complication des savoirs, de l'expertise, et place de l'imaginaire .....	43
- Structuration et fonction sociale de la recherche .....	43
6 Table ronde n°3 : L'innovation de et pour la ville : modalités de régulation, gouvernance et politiques de développement durable de la ville et conséquences opérationnelles et sociétales ? .....	55
- Inertie des modèles d'action au regard des injonctions .....	55
- La conduite du changement dans l'action territoriale (outils de régulation et gouvernance).....	55
- La nature et les conditions de l'innovation : prises de risques et processus de réassurance .....	55
7 Table ronde n°4 : Réformer les pratiques, hybrider les métiers : de la prospective à l'action quotidienne, quelles évolutions pour quelles actions ? .....	65
- Temporalités du développement durable et de l'action : modalités, finalités et vertus des études prospectives .....	65
- De la formation aux métiers, quelles pratiques de la recherche ?.....	65
- Quelles places pour la recherche dans les pratiques ?.....	65
8 Table ronde conclusive : Pour un futur des villes ?.....	76
9 Annexe : Programme de la journée .....	81

## Résumé

*En préparation de la 21<sup>ème</sup> Conférence Climat à Paris fin 2015, l'ADEME a organisé une journée scientifique le 17 Mars 2015 pour échanger sur les enseignements issus des quatre recherches financées dans le cadre du programme Observation de la recherche sur le développement durable de la ville, et discuter autour des résultats croisés identifiés lors de séminaires associés à ces recherches. Aboutissant à la nécessité d'une réforme profonde des pratiques d'urbanisme et de production des connaissances indispensables, ces travaux plaident pour un rapprochement des sphères opérationnelles et de recherche, ce qui a été mis en débat lors de cette journée autour de quatre grands axes de questionnements :*

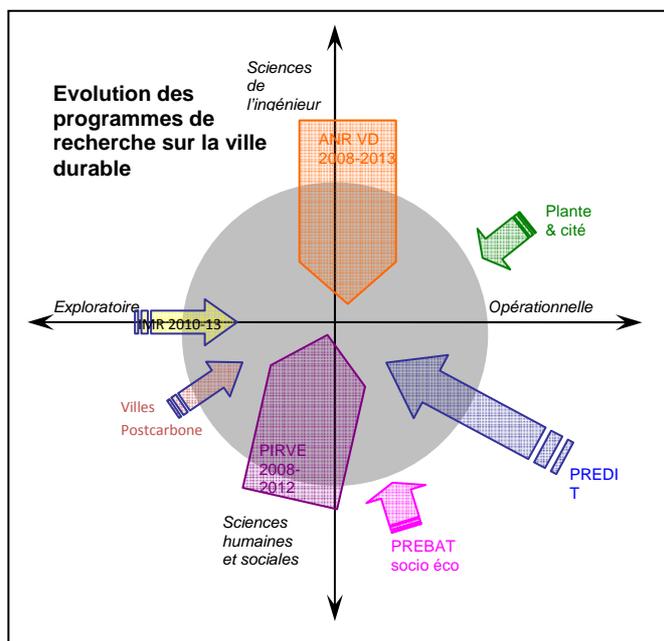
- *les valeurs de la ville : du foncier au financement quel modèle économique et sociétal ?*
  - *Bien commun / valeurs privées, qu'est-ce qui fait le bien commun ?*
  - *Les politiques foncières comme vecteur d'un modèle idéologique*
  - *Financement de la ville et modèles économiques*
  - *Quelles valeurs ou nature de valeurs de la ville durable : vers de nouveaux communs pour la ville?*
- *les acteurs et rôle des territoires, des habitants dans la production et la diffusion des connaissances et la fabrication de la ville : quels sont les savoirs nécessaires, disponibles, utiles... ?*
  - *Participation et démocratie ?*
  - *Différentes formes de savoirs ?*
  - *Complication des savoirs, de l'expertise et place de l'imaginaire ?*
  - *Structuration et fonction sociale de la recherche ?*
- *l'innovation de et pour la ville : quelles sont les modalités de régulation, gouvernance et politiques de développement durable de la ville et leur conséquences opérationnelles et sociales ?*
  - *Inertie des modèles d'action (fonctionnalisme) malgré les injonctions ?*
  - *La conduite du changement dans l'action territoriale (outils de régulation et gouvernance) ?*
  - *Nature et les conditions de l'innovation ?*
  - *Prise de risque et processus de réassurance ?*
- *Réformer les pratiques, hybrider les métiers : de la prospective à l'action quotidienne quelle évolution formation pour quelles actions ?*
  - *Modalités, finalités et vertus des études prospectives ?*
  - *Temporalités du développement durable et de l'action ?*
  - *De la formation aux métiers ?*
  - *Quelle pratique de la recherche ? Où se produisent et comment se diffusent les connaissances ?*
  - *Quelle place pour la recherche dans la pratique ?*

*Chaque axe a constitué le fil rouge d'une table ronde, réunissant autour d'un des scientifiques porteur d'une des recherches, des personnalités impliquées dans le questionnement que ce soit dans la pratique ou la recherche.*

*Cette journée concernait une pluralité d'acteurs institutionnels initiateurs de recherche, chercheurs, professionnels de l'agir urbain, publics ou privés, collectivités, urbanistes, bureaux d'études, sociétés de services, associations...*

*Elle a permis de mettre en évidence les difficultés liées à la pluralité des langages utilisés autour du concept de ville durable : langages techniques, scientifiques, opérationnels, politiques... Cette complication est notamment issue du caractère transdisciplinaire inhérent à l'objet « ville durable ». Tout au long de la journée, ont également été soulignées la faiblesse et la complexité de mise en discours des réflexions, principes ou solutions, toujours énoncés de façon technique ou savante, et la difficile projection dans un avenir incertain. L'enjeu est alors de dépasser ces barrières pour renouveler les questions, les pratiques et les métiers, et proposer de nouvelles approches plus participatives, mobilisant des acteurs porteurs de compétences et d'expertises variées. En conclusion, François Moisan a souligné l'intérêt de conduire des recherche-actions et des expérimentations pour réellement innover dans les pratiques et les pensées. Pour Michèle Pappalardo, il est important de poursuivre les quatre réflexions initiées, « la ville durable à la française » faisant référence dans un monde où l'urbanisation est galopante et où notre savoir-faire doit faire école.*

## Avant-propos



Le programme « Observation de la recherche sur le développement durable de la ville, analyse, critique et dynamique de l'offre et de la demande » est né de l'observation des évolutions des programmes de recherches dans lesquels l'ADEME était impliquée.

Ce programme d'observation visait à préciser le rôle de l'ADEME autour de la thématique de durabilité urbaine, les problématiques de recherche à approfondir prioritairement aux vues des missions de l'Agence et à synthétiser les résultats existants. Cette réflexion a démarré en 2010 et ambitionnait d'identifier des voies de recherche appliquée, au carrefour de la recherche et de la pratique, en mettant en débat la recherche elle-même autour de trois axes de questionnement :

- le 1<sup>er</sup>, considérant la recherche comme objet, interrogeait la structuration et la régulation de la production de connaissances sur la ville durable en France ;
- le 2<sup>nd</sup> prenait la ville durable comme champ de recherche et questionnait l'accessibilité et l'utilité des connaissances produites ;
- le 3<sup>ème</sup> interrogeait davantage leur pertinence en examinant les besoins et usages de la recherche pour la mise en œuvre opérationnelle d'une ville durable.

Il s'agissait notamment d'associer à ses réflexions les territoires, les praticiens et les formateurs. Lancé sur une période courte, ce programme affichait en outre un parti pris fondateur : s'inscrire dans une logique affirmée de programme en sélectionnant des projets de qualité, complémentaires entre eux pour amener les équipes, au-delà de leurs résultats propres, vers une réflexion commune imposée comme règle du jeu. C'est ainsi un puzzle de projet qui a été retenu par le comité de pilotage en adaptant nécessairement les propositions originelles.



Ce sont les résultats de ces travaux conjoints qui ont été discutés tout au long de cette journée.

## **Fabrice PAPILLON**

Le programme « *Observation de la recherche sur le développement durable de la ville* », conduit depuis plusieurs mois, permet ici une restitution en posant de nombreuses questions. Comme annoncé au programme, après une introduction nous aurons une vision synthétique de chacune de recherche par les porteurs de projets. Nous retrouverons tout au long de la journée une sorte de déclinaison de ces résultats croisés à travers des tables rondes. Sur chacune d'entre elles, après une petite introduction par les porteurs scientifiques, les répondants invités qui sont tous acteurs des domaines abordés pourront dialoguer, donner leur points de vue, puis un temps d'échange sera réservé à la salle pour que chacun puisse interpellier les chercheurs ou les acteurs des domaines abordés.

Ainsi au cours de la journée, seront évoqués la transdisciplinarité et la pluridisciplinarité, les différentes échelles, du local au global, l'existence de modèles, le rôle des acteurs de terrain et les difficultés de la prospection quant aux caractéristiques de la ville en 2050. Ce dernier thème sous-tend d'ailleurs l'ensemble des recherches de l'ADEME.

## **1 Ouverture par Emmanuel ACCHIARDI, Directeur Villes et territoires durables, ADEME**

### **Emmanuel ACCHIARDI**

Je suis très heureux d'ouvrir au nom de l'ADEME cette journée scientifique consacrée à l'observation de la recherche sur le développement durable de la ville. La journée sera dédiée au partage et à la discussion des enseignements du programme de recherche lancé par l'ADEME en 2011 sur le sujet, en constituant ainsi une première forme de valorisation. Le programme s'inscrit dans le contexte *post-Grenelle* de l'environnement, au cours duquel la feuille de route en faveur de l'écologie et du développement durable a été élaborée. Elle questionne la notion même de ville comme un système riche et complexe. Ainsi, la ville est un métabolisme indissociable et dépendant de son environnement pour produire l'énergie, les matières et les ressources dont elle a besoin. Elle interroge également les pratiques de l'aménagement, les acteurs, la planification territoriale et énergétique, les formes urbaines et spatiales et la recherche urbaine, tant dans ses dimensions technologique, sociale et organisationnelle.

S'en est suivi un dynamisme sans précédent de la recherche urbaine, traduit par le lancement de plusieurs programmes :

- des programmes dédiés à la ville, comme les programmes « Villes durables » de l'ANR ou le « Programme interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement » (PIRVE) porté par le CNRS et le ministère de l'Écologie ;
- des programmes dédiés aux sujets sectoriels, le bâtiment (PREBAT), les transports (PREDIT) et la qualité de l'air (PRIMEQUAL). Un exercice de prospective a également été lancé en vue de repenser les villes à l'horizon 2050 dans une société post-carbone.

Ces différents programmes font de la pluridisciplinarité des équipes, de l'opérationnalité et de l'ancrage territorial les conditions au rapprochement entre la recherche et la pratique urbaine. S'ils sont conçus pour être complémentaires, notamment en termes d'enveloppe et de durée, ils témoignent également de récurrences thématiques : le lien entre l'urbanisme

et la mobilité, le jeu des acteurs, la gouvernance des territoires, la participation des habitants, l'évaluation des impacts environnementaux et énergétiques et la modélisation. Ils font ainsi écho à une évolution réglementaire soulignant le rôle des territoires dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'atteinte du facteur 4, et accordant plus de poids aux documents de planification et d'urbanisme en matière d'énergie et de climat.

L'ADEME est fortement impliquée sur de nombreux sujets environnementaux (énergie, climat, économie circulaire, lutte contre le bruit, qualité de l'air, dépollution et reconversion des friches et sols pollués). Acteur majeur de la recherche, elle a par conséquent été un témoin privilégié de la dynamique engagée en faveur du développement durable et de la recherche urbaine. Alors qu'elle fonctionne habituellement selon une logique de secteurs et de domaines de compétence et qu'elle réfléchit à sa première stratégie concernant l'urbanisme et à la pertinence d'engager une action forte en matière de recherche et de développement durable de la ville, l'ADEME et ses partenaires ont constaté :

- l'éclatement disciplinaire des acteurs de la recherche,
- des acteurs essentiellement de nature académique (universités et instituts de recherche), ou des structures conseil opérationnelles et territoriales (agences d'urbanisme ou CAUE) ;
- la sectorisation des différentes questions.

Ces constats partagés ont occasionné, d'une part, un renforcement des partenariats et de la présence de l'ADEME dans tous les programmes de ses partenaires dédiés à la ville *via* leur comité d'orientation ou comité scientifique et, d'autre part, la constitution d'un embryon d'observatoire des résultats et des conclusions de recherche sur la ville. Ce premier travail, conduit en 2009 et 2010, a confirmé la situation du thème de la ville aux croisements de l'exploratoire, de l'opérationnel, des sciences de l'ingénieur, des sciences humaines et sociales, ainsi que de la gestion de systèmes complexes. Il a également souligné les avancées réelles en matière d'interdisciplinarité et de changement de pratiques chez les chercheurs, une saturation du champ de la recherche et une redondance des programmes et des thématiques traitées en vue de développer des outils de quantification et des référentiels.

L'ADEME a alors décidé de mettre en débat la recherche sur le développement durable de la ville en appelant les chercheurs à l'observer et à mener une analyse critique et dynamique de l'offre et de la demande. Ce choix est lié au projet d'élaboration d'une feuille de route intégratrice sur le développement durable de la ville et complémentaire des feuilles de route sectorielles sur lesquelles s'appuient les programmes d'investissement d'avenir gérés par l'ADEME.

Le programme d'observation de la recherche postule la nécessité de réformer la recherche et l'incite à s'interroger sur elle-même. Notre hypothèse initiale suggère que les connaissances ne sont pas exclusivement produites dans les milieux académiques de la recherche et par les grands programmes nationaux. Il convient de mobiliser d'autres données et d'impliquer d'autres acteurs, notamment professionnels ou issus des collectivités. Le programme d'observation de la recherche témoigne donc d'un parti pris original. Il vise à questionner la recherche, à dépasser les injonctions, mais également à s'interroger sur la pertinence des questions posées et des réponses formulées. Il ambitionne aussi de s'inscrire dans une logique affirmée de programme en sélectionnant des projets

complémentaires et amener les équipes vers une réflexion commune allant au-delà de leurs résultats propres. La coordination entre les quatre équipes de recherche et la valorisation étaient prévues dès le départ. Le programme a impliqué des acteurs multiples et son originalité a suscité un vif intérêt dans la communauté scientifique et au-delà.

Les nombreuses questions soulevées par ce programme restent d'actualité. Au même titre que certains de ses partenaires, l'ADEME traite du sujet de la ville avec un regard particulier lié à son cœur de métier. Elle est attentive aux travaux visant à évaluer la performance globale des villes, et proposant des indicateurs et des référentiels, connaissances indispensables à l'évaluation objective des performances énergétiques et environnementales des formes urbaines. Elle s'intéresse également aux travaux s'attachant à faire évoluer les modes d'analyse en y incluant les dimensions humaines, sociales et comportementales ou les approches intégrées.

Consciente des limites de son action sur un sujet aussi complexe, l'ADEME a d'ailleurs récemment renforcé ses collaborations avec de nombreux autres acteurs de la ville. Le besoin de coordonner les acteurs, d'intégrer les différentes thématiques et échelles et de décloisonner les chercheurs et les praticiens se fait plus pressant et précis. En effet, le rapport Peylet, remis à la fin de l'année 2014, fait de la ville durable, à travers une politique publique partenariale à construire, un objectif et une réponse efficace aux différentes crises que nous traversons. Il appelle ainsi à la création d'une structure de coordination des différentes initiatives publiques ou privées sur la ville, depuis la recherche jusqu'à l'opérationnel. La capacité de combiner les échelles locale et globale, les différentes temporalités de la ville et les notions d'équité, est également un enjeu de la réforme territoriale en cours, recomposant les échelles et questionnant la ville en affirmant le rôle des régions et des métropoles. Nous suivrons avec une attention particulière les enseignements tirés de ces travaux et les échanges qu'ils susciteront.

## 2 Le programme Observation de la recherche sur le développement durable de la ville

### 2.1 Introduction : Genèse et innovation du programme, Anne GRENIER

#### **Fabrice PAPILLON**

Anne Grenier a organisé la journée. Elle est architecte-urbaniste et animatrice de recherche Villes et territoires durables de l'ADEME. Elle est également à l'initiative du Programme Observation de la Recherche sur le Développement durable de la Ville et chargée de son suivi.

#### **Anne GRENIER**

Sans reprendre les propos d'Emanuel Acchiardi, je voudrais insister sur les aspects novateurs de ce programme « Observation de la recherche sur le développement durable de la ville » Celui-ci visait expressément à mettre en débat la recherche elle-même et à porter un regard critique et dynamique sur la production des connaissances. Le postulat initial consistait à reconnaître que cette dernière pouvait survenir au-delà des seuls milieux académiques, institutionnels ou conventionnels. Par conséquent, des données devaient être recueillies ailleurs, dans les territoires et les écoles et à travers l'étude des pratiques. Il convenait aussi de les resituer dans un contexte en perpétuelle évolution et par rapport aux différents acteurs porteurs de valeurs et de postures spécifiques. L'analyse des éléments contextuels et de leurs tenants et aboutissants devait permettre de cerner la production des connaissances, ses modalités, ses buts et sa pertinence. En effet, notre hypothèse sous-jacente soulignait notre difficulté à construire le développement durable de la ville. Or, construire la ville durable, justifie de réformer les pratiques ce qui nécessite de se poser les bonnes questions et de disposer de connaissances adéquates.

Le programme de recherche s'est structuré autour de trois axes de questionnement portant sur :

- la recherche comme objet, à travers l'interrogation de la structuration et la régulation de la production de connaissances sur la ville durable en France ;
- la ville durable comme champ de recherche à part entière, l'accessibilité des connaissances produites étant essentielle ;
- l'adéquation entre les besoins et les usages de la connaissance, notamment chez les praticiens.

Plutôt que de compiler plusieurs travaux, nous avons choisi une complémentarité d'équipes acceptant de discuter et de confronter leurs propres résultats dans le cadre de séminaires réguliers et de s'impliquer dans une production commune, conformément à l'appel à projet. Cette démarche devait permettre de produire une méta-recherche, « L'observation de la recherche » à proprement parler, et des méta-questionnements. L'innovation du programme résidait donc dans son pilotage. De plus, nos partenaires étaient régulièrement informés, l'ADEME restant impliquée dans d'autres programmes de recherche ici observés et dans la production de connaissances ici critiquées. Très tôt, une feuille de route de valorisation a été élaborée, avec comme objectif de mettre en débat les résultats, les questions auxquelles nous arrivions, de les discuter plus largement et dans différentes sphères. Cette journée s'inscrit dans cette démarche.

C'est donc un puzzle qui va vous être présentés avec 4 travaux très originaux qui sont apparus comme scientifiquement de qualité et complémentaires, leurs porteurs acceptant les règles du jeu :

- le premier traite des impensés socio-démocratiques du développement durable de la ville et propose de regarder en creux la production pour essayer de comprendre les focus et les délaissés,
- la deuxième est plus proche des pratiques et de leur analyse ; elle regarde les approches systémiques des enjeux énergie-climat de l'urbanisme,
- la troisième est une cartographie de la recherche en économie de la ville durable en partant du postulat qu'il n'a jamais été autant question d'économie de la ville durable et qu'il n'y a jamais eu aussi peu de travaux dédiés,
- la quatrième sur les chemins de l'innovation urbaine s'interroge sur la diffusion des connaissances et leurs utilisations.

## 2.2 Les impensés socio-démocratiques du développement durable de la ville, Guillaume FABUREL, Université Lyon 2, UMR Triangle, BR Aménités

### Guillaume FABUREL

Je remercie l'ADEME et Anne Grenier pour nous avoir donné l'opportunité de mener ce travail sur les impensés qui s'est présenté comme un espace de respiration. Ce dernier a nécessité plusieurs étapes méthodologiques, cependant intrinsèquement liées.

Les constats initiaux sont simples et partagés. Premièrement, la question du développement durable ne fait que peu l'objet de débats contradictoires et critiques, notamment sur le plan sémantique. Les discussions se réduisent souvent à des questions d'injonctions, des prédicats et des impératifs catégoriques. Deuxièmement, le développement et la ville durables peinent à démontrer leur capacité à transformer la ville et sa matérialité, et *a fortiori* nos modes de penser sur la ville, nos doctrines urbaines, nos référentiels de pensées, nos formes renouvelées de l'utopie, nos imaginaires et nos systèmes de croyances.

Ce double constat supposait l'existence d'arrière-plans cognitifs rarement discutés à ce jour. En effet, la production de recherches scientifiques ou pratiques ne donne pas lieu à des débats sur les arrière-plans cognitifs qui sous-tendent les imaginaires de l'environnement, les systèmes de croyances portant sur la ville, les visions et fictions collectives, les mythes fondateurs, les récits et métrarécits relatifs à la ville. Ces arrière-plans cognitifs sont encore largement impensés, alors qu'ils affectent les métiers et les formations en urbanisme. Ces impensés ne sont pas volontaires, mais s'expliquent par des productions de sens et de rationalités qui ne permettent pas souvent de les dévoiler ; d'autant plus qu'ils représentent des cadres de pensée et de pratique hérités, ce qui restreint notre capacité collective à nous projeter différemment. Or la ville est actuellement soumise à des éléments de turbulence, son avenir et son devenir étant questionnés de la même manière qu'au cours des années 1970. A cet égard, un renouvellement des modalités de réflexion sur la ville est de plus en plus fortement attendu. La notion de ville durable devrait participer de ce débat et questionner les devenirs urbains, les opérateurs économiques, les systèmes techniques et les lieux d'habitat et d'*habiter*.

Notre travail se voulait exploratoire, tout particulièrement dans la place attribuée la recherche, considérée comme participant des constats initiaux. Nous envisagions les formes de savoir et les arènes de dialogue sur la ville comme plurielles, voire multipolaires. Par conséquent, il fut nécessaire de bâtir des liens étroits avec des praticiens et des étudiants, d'autant plus que nos travaux constituaient une opportunité pour élaborer une perspective nouvelle pour des métiers et des formations s'intéressant à la ville durable. Le sous-titre de la recherche met d'ailleurs en exergue cette ambition.

Notre travail a mobilisé quinze chercheurs issus de six disciplines, cinq agences d'urbanisme, trois cabinets d'étude et/ou de concertation, ainsi que quatorze étudiants des Instituts d'urbanisme de Lyon et de Paris et de l'Ecole d'architecture de Montpellier. Il a duré deux ans et a été structuré autour de quatre étapes.

Premièrement, un examen critique de 45 documents scientifiques, institutionnels et techniques d'aide à la décision, voire de prescription territoriale, visant à analyser la mise en discours du développement durable à travers la qualification des termes, les formes d'énoncés, les compositions thématiques, les perspectives défendues, les positions adoptées par les auteurs, les registres de justification donnés, les trajectoires argumentatives et les répertoires épistémologiques.

Deuxièmement et simultanément, cinq ateliers territoriaux ont été organisés avec des agences d'urbanisme situées à Montbéliard, Lyon, Toulouse, Béthune et Tours. Dans ce cadre, des systèmes locaux d'acteurs composés de vingt à trente personnes ont débattu pendant trois à quatre heures sur des thèmes canoniques ou ré-émergents du domaine urbain et territorial : la nature en ville, le bien-être, les modes de vie durable, la sobriété et la participation citoyenne... De même, des outils d'analyse et d'intervention ont été étudiés à travers des cas précis : démarches de concertation, systèmes de planification, nouvelles méthodes de prospective, etc. Les ateliers visaient à identifier les liens entre les discours portant sur le développement durable, les justifications par le développement durable et la construction pour le développement durable.

Troisièmement, deux ateliers semestriels réunissant des étudiants de licence et de master ont eu lieu au sein des établissements précédemment cités, dédiés à la question des formations universitaires et de leur pédagogie sur la ville durable. Les étudiants s'appuyaient sur leur propre expérience pédagogique, des analyses documentaires et des enquêtes réalisées auprès de praticiens.

Quatrièmement, un colloque final a eu lieu au mois de novembre 2013 à Lyon réunissant 120 personnes. Il visait à présenter les champs identifiés de la pensée, à les confronter avec d'autres approches socioculturelles du développement durable - notamment chinoises - puis à poursuivre l'effort d'exploration et de compréhension à travers la tenue de nouveaux ateliers impliquant aussi des étudiants, à la fois pour l'organisation et l'animation.

Les ateliers territoriaux nous ont permis de défricher les analyses documentaires, tandis que les ateliers d'étudiants ont participé à la construction ou re-construction de la pensée sur le développement durable. Quant au colloque final, il a ouvert la question des devenir urbains et de la durabilité de la ville à d'autres sensibilités culturelles et sociales. Un site web a été

créé, afin de présenter les analyses réalisées par les ateliers au fur et à mesure de leur tenue ainsi que d'annoncer celle du colloque final.

Faute de temps, je me contenterai de présenter quelques résultats étape par étape, particulièrement les champs d'impensés et les arrière-plans cognitifs devant être collectivement discutés. L'analyse documentaire (1) cherchait à décrire, cartographier et révéler une première liste d'arrière-plans saisis sous l'angle épistémologique : plus précisément, elle visait à mettre en lumière les conditions socioculturelles de validation du savoir au sein desquelles les chercheurs évoluent pour produire des rapports de recherche, des articles scientifiques et des ouvrages. Les arrière-plans d'ordre axiologique et symbolique des discours scientifiques sur le développement durable ont également été étudiés à travers : quinze documents issus du champ scientifique, quinze documents du champ instrumental et quinze documents du champ de la planification locale. Une grille d'analyse qualitative systématique nous a permis de mettre en évidence les positions, les types de valeurs et de principes, les cadres de pensée, les références épistémologiques et les champs disciplinaires mobilisés.

Les faits saillants révélés sont les suivants. Tout d'abord, la durabilité fait encore l'objet d'une lecture largement institutionnaliste. En effet, la manière de penser le développement durable de la ville est très sectorielle et sectorisée ; elle renvoie à des politiques publiques historiques. Dans ce cadre, l'environnement et les approches techniques jouent un rôle déterminant. Or, l'approche sectorielle implique une minimisation du changement, le thème de l'adaptation devenant permanent. Le présent s'en trouve hypertrophié au détriment d'autres formes de prospectives et d'autres constructions futuristes de ce que pourrait être la ville. La politique est ainsi cantonnée au management du changement.

Ensuite, l'appréhension de l'environnement est largement ethno-centrée, à travers la sécurisation de l'environnement et son maintien systématique en position d'extériorité. Cette extériorisation de l'environnement facilite son emploi comme un moyen de rationalisation de rationaliser l'action. Les politiques historiques peuvent ainsi être adaptées aux thématiques de la durabilité, sans que les référentiels d'action et les doctrines d'intervention ne soient refondés. Les politiques publiques considèrent donc l'environnement comme un objet important parmi d'autres, sur lequel il convient d'intervenir.

Enfin, quatre types de normalisation sont à l'œuvre dans les documents : par les outils, par les bonnes pratiques, par les cadres contractuels et par l'exception. La prise en compte de l'environnement comme une donnée extérieure et la réduction des modalités politiques de durabilité à la question de l'adaptation sont systématiques et renvoient à des mêmes logiques démonstratives. Certains savoirs se révèlent également dominants parmi les éléments de logique et de démonstration, particulièrement les savoirs socio-économiques et architecturaux qui jouent un rôle notable dans la conception normalisée de la ville durable. C'est pourquoi, il convient de s'interroger sur la construction sociale des connaissances sur la ville et l'environnement. Cette construction se caractérise par un défaut bien connu de rencontre et de culture partagée entre les chercheurs s'intéressant à la ville et ceux travaillant sur l'environnement. Cette lacune expliquerait en partie les impensés de la ville durable.

Les ateliers territoriaux (2) avaient pour leur part à présenter divers cas d'étude : une planification, une charte sur la concertation, des projets de requalification des berges, etc. Dans ce cadre, a été soulignée la mise en œuvre d'outils de planification, de démarches en termes de projet et de méthodes prospectives. La question de la conception de l'individu a été systématiquement posée, notamment à travers la définition des publics cibles de la ville durable. Mais là encore un manque d'explicitation persiste : une cible passive, un usager, un habitant comme acteur de la construction et de son propre habité ? La cible de la ville durable reste impensée.

L'ancrage démocratique des projets a également été interrogé, car les outils techniques sont politisés, par exemple *via* la question énergétique. Des conduites professionnelles sont normalisées, dotant de sens politique des domaines en étant initialement dépourvus. Par conséquent, les métiers jouent un rôle de substitution du politique....

En outre, les valeurs et les principes de la ville et de l'urbanisme sont interrogés par la prégnance de certains enjeux environnementaux : la nature urbaine, les perspectives énergétiques et les modes de vie. Cependant, ils ne font l'objet ni de renouvellement de vision ni de récit sur les devenirs urbains. Des valeurs et des principes sont enchâssés dans les outils de planification et de démarche mobilisés, mais ne sont jamais explicités. C'est pourquoi, ils constituent un impensé.

Quant aux ateliers d'étudiant (3), ils ont occasionné la réalisation d'une enquête auprès de quatre équipes des ateliers internationaux du Grand Paris. Les étudiants ont ainsi mis en exergue le caractère indiscutable du paradigme métropolitain, à savoir une conception spécifique de la ville comme opérateur économique et technique. Au contraire, les petites et moyennes villes ne sont que peu prises en compte. La périurbanisation et la péri-urbanité ne sont lues qu'à travers le logiciel extensif d'une ville historique et métropolitaine.

Les étudiants ont également souligné le manque de transparence et de publicisation des arrière-plans politiques des différentes équipes amenées à formuler des propositions ou à réaliser des prospectives. Le caractère politique y est très euphémisé. Des termes urbanistiques, techniques, théoriques et opérationnels sont privilégiés au détriment des termes politiques, des valeurs développées, des principes de mise en action, des croyances et des imaginaires. Les résultats de ce travail appellent à une transformation des formations : pour transformer l'urbanisme, il convient de sortir de l'université et de faire confiance aux étudiants.

En somme, trois champs d'impensés ont été caractérisés de manière transversale lors de ce travail. Tout d'abord, un défaut de discours axiologique a été constaté : les valeurs et les principes de la ville durable restent invisibles. Aucune véritable doctrine et aucun référentiel d'action ne sont explicités. De même, les devenirs urbains ne sont pas déterminés. Or, les enjeux de la durabilité impliquent des valeurs et des principes marqués par des partis pris de l'action territoriale ; les termes de villes denses, intenses ou sensibles renvoient à des discours sur la mixité, la cohésion et la solidarité. Cependant, les discours scientifiques ou pratiques ne font que revisiter l'axiologie historique républicaine - *via* la fiabilité ou l'équité - et ne donnent pas lieu à une nouvelle grammaire axiologique. L'impensé exprime

l'impensable, les outils techniques constituant aujourd'hui le frein à la mise en politique axiologique d'une ville durable. La ville durable ne porterait pas de valeurs singulières dans et pour l'action territoriale, du moins dans le cadre des rencontres organisées et des documents analysés.

Ensuite, la participation, la concertation, le rôle dévolu aux médiateurs ou facilitateurs, aux cabinets de management des parties prenantes et aux bureaux de conseil posent la question de l'habitant en tant que sujet, participant autrement à l'aide à la décision, mais aussi aux modes d'intervention et d'action. Les conceptions en jeu de l'habitant et de l'*habiter* de la ville métropolitaine et les cultures du sujet-individu ont été interrogées. Or, la culture de l'individu passif et distancié se révèle majoritaire. L'habitant serait attaché et ancré dans la ville, mais ne serait pas doué d'affect et d'imaginaire. Malgré une diversification des modes d'engagement et de mobilisation, il est ainsi cantonné à une conception de l'individu comme cible des politiques publiques. L'habitant et son *habiter* ne seraient conséquemment pas du ressort premier de la ville durable. Les nouveaux thèmes de la ville durable que sont le bien-être, la justice environnementale et la sobriété ne permettent d'ailleurs pas toujours de revisiter la conception historique de l'individu, ni actif, ni acteur.

Enfin, dans les processus décisionnels est constatée une pluralisation des savoirs scientifiques, techniques, pratiques, locaux, habitants dans un univers de plus en plus incertain aux sens et rationalités de plus en plus épars. Dans ce cadre, quels sont les avancées et les freins envisageables pour les métiers et les formations ? Quels changements doivent-ils être apportés au regard des défis posés par l'incertain ? Les conditions de production de l'expertise constituent le troisième niveau de verrous d'impensables et d'impensés ; car elles renvoient à des logiques démonstratives, des conditions de production de l'expertise, mais surtout à une dépendance professionnelle et scientifiques à un savoir analytique et logico-formel de la conception et de la fabrique urbaines, que ce soit dans la culture architecturale, dans les savoirs économiques et plus largement dans l'urbanisme de dispositif. Malgré des tentatives d'expérimentation de nouvelles démarches de production et de nouveaux outils de l'action, un défaut d'hybridation des savoirs se fait sentir. La ville durable ne se prêterait pas à une mise en controverse au sein des savoirs scientifiques. Il y a un défaut de transparence, des *a priori* qui sont les nôtres persistent. En effet, il est difficile d'envisager la ville durable tant que les impensés n'auront pas été mis en lumière sous la forme de valeurs, de principes et de doctrines. Une étape de mise en transparence de nos préjugés doit préalablement être franchie. La ville durable ne permettrait pas à ce jour, malgré l'incertain, de revisiter fondamentalement le régime de plan et plus largement la construction historique des rapports entre savoirs et pouvoirs.

### **2.3 Approche systémique des enjeux Energie-Climat de l'Urbanisme, Séverin POUTREL, BURGEAP**

#### **Séverin POUTREL**

Notre travail a consisté à nous interroger sur le développement durable de la ville de manière transversale dans le cadre d'un groupement composé d'une douzaine de partenaires, à savoir des laboratoires de recherche, des consultants ayant une activité d'enseignant-chercheur, des fondations, des sociétés d'ingénierie et des réseaux d'agences

de l'énergie, notamment territoriales. La variété du groupement nous a permis de questionner la recherche portant sur le développement durable de la ville à travers plusieurs regards et disciplines : urbanisme, sociologie, économie et ingénierie.

Cinq thèmes ont été abordés. Le premier portait sur l'approche systémique et morphologique de la ville, à travers un regard plutôt urbanistique. Il a été piloté par ActUrba et Marc Wiel avec des contributions de l'IDDRI, de l'Université du Maine et du BURGEAP. Le deuxième thème était consacré à l'observation des modalités de conduite et de déclinaison territoriale des prospectives servant à élaborer des stratégies territoriales et des documents de planification. Il a été piloté par Futuribles. Le BURGEAP et l'IDDRI sont intervenus, comme l'ont fait d'autres partenaires dans le cadre de plusieurs thèmes. Le troisième thème était celui du modèle économique de la ville et du développement urbain, ainsi que des outils financiers et fonciers associés. Il a été piloté par le BURGEAP et a bénéficié des contributions d'Ibicity, de Marc Wiel, de l'IDDRI, de Schiff Project et de la fondation Fondaterra. Le quatrième thème relevait des consommations et usages de la ville et portait un regard sur les modes de vie. Il était piloté par André Gessalin et ISEE, avec les contributions du CREDOC et de Fondaterra. Le dernier thème était transversal, puisqu'il concernait les indicateurs et les outils de calcul mis en œuvre dans les différentes approches systémique, prospective ou économique.

Nous avons déployé une méthodologie comportant trois phases : une phase d'analyse de près de 500 documents, une phase d'interviews d'experts visant à mettre en débat les questions soulevées et, enfin, une phase de séminaires thématiques réunissant entre dix et quinze personnes référentes, afin de préciser les préconisations à formuler. Premièrement, nous avons constaté un fort décalage entre les efforts fournis en matière de réglementation, notamment les reprises réglementaires encadrant les travaux de planification, et la poursuite de l'étalement urbain et de la périurbanisation pourtant considérés comme allant à l'encontre du développement durable de la ville, en particulier de la maîtrise des énergies et des émissions de gaz à effets de serre. Le constat d'échec de la planification territoriale se double d'un constat d'absence de prise en compte des mécanismes économiques et fonciers dans l'élaboration des documents de planification territoriale. Or, plutôt que de réfléchir à des modèles de développement durable de la ville se heurtant à la grande hétérogénéité des formes urbaines et de leur attractivité ou déclin, il importe de comprendre comment se construit la ville et à quels impératifs elle est soumise. Par conséquent, nous préconisons de mettre en place un observatoire des prix immobiliers et fonciers et des coûts de l'urbanisation. Un tel observatoire aurait pour objectif d'objectiver les consommations de terrains. En effet, l'étalement urbain est minoritairement dédié au secteur résidentiel et à la programmation à travers la constitution de ZAC, tandis qu'il est majoritairement consacré au développement des routes, des parkings et des zones d'activité commerciale. Des éléments objectifs et quantifiés nous permettraient de caractériser l'étalement urbain.

De même, l'observation des prix de l'immobilier est nécessaire pour comprendre les modalités de la formation des prix. Il convient de mettre en exergue le lien entre les prix de l'immobilier et du foncier, les revenus des ménages et les coûts techniques et de transaction, ainsi que les équilibres que ces prix traduisent. Cette démarche vise à rationaliser les coûts et à réfléchir à l'affectation des rentes se dégageant de la production immobilière dans un

contexte de déficit des finances publiques en matière d'accompagnement de la production de la ville.

L'observatoire serait aussi un lieu de réflexion sur les coûts complets des politiques permettant de compenser la périurbanisation et la spécialisation des territoires, à savoir le coût des localisations, des mobilités et des politiques de l'habitat et de transport. Les coûts d'urbanisation sont liés à la production d'infrastructures et de superstructures liées à l'accueil de populations (écoles, services publics, entretien et fonctionnement des réseaux, etc.). Une meilleure connaissance des coûts induits permettra de réfléchir aux différentes formes de fiscalité locale.

Deuxièmement, les valeurs impliquées par le développement durable de la ville sont insuffisamment définies. Ainsi, la succession des différents documents de programmation montre une disparition progressive des valeurs entre les documents cadres à l'échelle régionale, les SCoT, les PLH, les PLU et les opérations d'aménagement. Les enjeux économiques et politiques sont probablement privilégiés au détriment de ces valeurs. Par conséquent, la question de la promotion des valeurs par la puissance publique se pose, ainsi que celle des marges de manœuvres existant à cette fin, l'ensemble des valeurs ne pouvant être porté par les acteurs privés. Par exemple, le principe du compte à rebours associé à une valorisation de l'immobilier ou du foncier sur des valeurs futures pénalisait fortement les capacités de la puissance publique à orienter l'aménagement de son propre territoire.

Troisièmement, nous avons constaté que les planifications territoriales étaient largement déconnectées de leurs contextes socio-économiques, qu'il s'agisse de prospective qualitative ou quantitative. Lors de leur confrontation à la réalité, elles peinaient à être traduites en programmes d'action. Il est impératif d'élaborer des perspectives sous contraintes, à savoir la prise en compte du vieillissement de la population et des mécanismes économiques par exemple. Un effort de couplage des approches qualitatives et quantitatives sera ainsi fourni.

Quatrièmement, la question des modes de vie, en particulier émergents, est abordée de façon très insatisfaisante dans les réflexions de planification territoriale. Les modes de vie doivent être mieux pris en compte, tout en considérant le passage entre les représentations sociales et les comportements réels, le potentiel de diffusion de pratiques durables, mais aussi le développement de modes de vie non durables. C'est pourquoi, les critères d'évaluation de la durabilité des comportements doivent être définis, certains comportements étant vertueux à l'échelle individuelle, mais non optimaux à l'échelle collective. Or, peu de travaux portent sur la manière dont les collectivités ou les entreprises pourraient jouer de l'évolution des modes de vie pour les favoriser.

Cinquièmement, nous avons trouvé très peu de travaux prospectifs réalisés pour les institutions. Pour autant, des travaux portant sur la gestion de crise et sur la manière dont les acteurs chargés de l'aménagement du territoire pourraient réagir face à une crise liée à l'adaptation au changement climatique ou à la vulnérabilité d'un territoire, seraient utiles. Il convient de définir les réponses à mettre en œuvre en termes de jeux d'acteurs, de passage d'informations et de concertation pour répondre à ces crises.

## 2.4 Cartographie de la recherche en économie de la ville durable, Taoufik Souami, ID&S et LATTS

### Taoufik SOUAMI

La réalisation de la cartographie a été co pilotée par Ida Kasdi. Deux constats *a priori* contradictoires sont à l'origine de cette recherche. D'une part, au cours de nos travaux antérieurs, nous avons constaté des difficultés renvoyant à l'économie du développement durable et de la ville, notamment des questions financières ou d'accessibilité sociales que se posaient des bailleurs sociaux ou des collectivités locales. Les logiciels économiques devant servir à élaborer la fabrication et la planification de la ville ne permettaient pas à ces derniers de progresser. D'autre part, les questions économiques et financières étaient régulièrement écartées, les acteurs estimant qu'elles polluaient les décisions et les discussions en matière de développement durable. Ces questions étaient remises dans les coulisses de la décision.

Par conséquent, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle existait un besoin de production de connaissances sur l'économie de la ville durable. De plus, nous avons basé notre recherche sur l'idée affirmant que la production de connaissances n'était pas exclusivement réalisée au sein du monde académique. Nous avons choisi d'examiner deux autres espaces de production de connaissances, à savoir les collectivités locales *via* leurs commandes d'études et les entreprises participant à la fabrication de la gestion de la ville à travers leurs différentes activités.

Nous avons pu identifier une production académique relevant de l'économie de la ville durable, mais relativement fragile. En effet, elle reste adossée à une polarisation disciplinaire ou se concentre sur les objets urbains que sont les infrastructures, les transports et l'habitat. Les contributions des chercheurs à l'économie de la ville durable s'effectuent *via* des déplacements latéraux :

- ceux travaillant sur l'économie de l'énergie se territorialisent ;
- ceux dont les recherches portaient sur l'économie de l'environnement s'urbanisent à travers l'appropriation des objets, contextes et cadres d'analyse de la ville ;
- ceux s'intéressant aux questions de transport et d'énergie les croisent avec celle du logement.

Le milieu académique organisé par champ disciplinaire et laboratoire n'a donc connu aucun bouleversement radical. En outre, les questions liées à l'économie de la ville durable sont souvent portées par des individus dont les rapports sont peu formalisés. Nous n'avons ainsi repéré aucun lieu de débat spécifique sur cette question, alors même que des revues scientifiques ou des conférences jouent parfois le rôle d'accélérateur de la mobilisation académique.

Parmi les collectivités territoriales, nous constatons des tentatives de mobilisation émanant, d'une part, du monde universitaire, mais restant très fragmentées, et, d'autre part, une production de connaissances extrêmement riche mais fortement territorialisée et présentée de manière thématique et problématisée, largement ignorée, sous utilisée et très peu capitalisée. C'est pourquoi, la question de la capitalisation de la production des collectivités

se pose non pas comme commanditaires mais comme espace ou lieu autour duquel gravite un certain nombre de productions.

Quant aux entreprises participant à la fabrication et à l'aménagement de la ville, elles représentent les acteurs affirmant le plus l'enchâssement des questions économiques dans celles du développement durable. Leurs représentants se refusent conséquemment à considérer séparément la question économique, ne constituant qu'une question parmi d'autres, et l'insèrent dans une vision systémique de la ville durable. De plus, ils ne l'abordent pas à travers leurs dispositifs classiques de recherche et de développement, ceux-ci étant très sectorialisés, techniques et à finalité opérationnelle. L'introduction du sujet de l'économie de la ville durable dans ces dispositifs y intégrerait un risque trop important. Des dispositifs de production de connaissances *ad hoc* sont donc généralement créés (chaires, *think tank*, réseaux, open lab, etc...), l'observation, l'analyse et la réflexion en matière de développement durable urbain supposant pour les entreprises de sortir de leur cadre habituel de réflexion pour ne pas faire peser trop de risques aux appareils de R&D classiques de ces entreprises et permettre une ouverture plus large des questions de développement durable de la ville. Les dispositifs *ad hoc* sont créés en dehors de tout lien avec les laboratoires académiques, les entreprises s'adressant spontanément aux écoles de commerce ou d'ingénieurs.

La cartographie élaborée nous a amenés à plusieurs conclusions et inflexions dans notre réflexion. Premièrement, nous sommes progressivement passés de la question de la production de la recherche sur l'économie de la ville durable à la question de la production de connaissances sur le sujet. Cette dernière est envisagée comme la construction d'une compréhension collective des phénomènes à l'œuvre. En effet, les travaux identifiés relèvent davantage de la finalité de production de connaissances et sont souvent présentés sous cette modalité : si la ville durable reste un objet non identifié, les chercheurs, les collectivités et les entreprises cherchent à produire une intelligence permettant de la mettre en œuvre, sans savoir ce à quoi on participe.

Deuxièmement, la question des dispositifs de production de connaissance se pose. Les différents milieux de production convergent d'ailleurs en ce qu'ils privilégient des dispositifs ouverts échappant au découpage sectoriel ou technique et leur permettant d'élaborer d'autres cadres de pensée. Nous avons également identifié des thèmes récurrents :

- les chaînes de valeurs et leurs liaisons, ne se traduisant pas uniquement à travers la vision classique monétarisée de production et disposition de services et de biens, mais aussi par la vision et l'investissement symbolique de nombreux acteurs de ces services et biens produits ;
- les modèles économiques et d'affaires, alors que la question des modèles de développement est rarement posée, notamment à l'échelle des territoires ;
- l'organisation des filières, thème essentiellement propre aux entreprises.

Des questions sous-jacentes sont également posées, mais témoignent d'un problème de formulation.

Troisièmement, des schémas explicatifs sont très vite mobilisés. Chacun a probablement déjà pu participer à des colloques dans le cadre desquels les modèles et les systèmes de réflexion devraient davantage être mis en débat car pré-construisant les raisonnements économiques. La mobilisation récurrente de certains schémas explicatifs se traduit par la convocation systématique de théories ou pré schémas théoriques telles que l'économie de fonctionnalité ou l'économie circulaire. Ces dernières, bien connues, rassurent. Elles doivent d'ailleurs être conservées dans le cadre des dispositifs de production de connaissance à venir, puisqu'elles sont le gage d'une compréhension collective sans perdre de vue qu'il s'agit de pré-constructions d'organisation de la connaissance et qu'elles doivent encore être débattues.

Quatrièmement, les catégories (académiques, collectivités, entreprises) doivent être questionnées, celles-ci divergeant selon les producteurs de connaissances et étant propres à chacune bien qu'elles nous permettent de dialoguer. En particulier, les catégories intermédiaires permettant de partager les réflexions et de débattre doivent être pensées pour que les rencontres puissent avoir lieu, les contradictions émerger, les rencontres servant davantage la contradiction que le croisement des pensées. De même, la question du style d'expression et d'écriture se pose, à savoir la manière dont les acteurs disent et produisent la connaissance et en rendent compte. Bien que le style soit souvent relégué dans les coulisses de la production de connaissance, il catalyse les difficultés de communication et d'échange sur le thème de l'économie de la ville durable. Il faut frontalement aborder cette question-là et non la laisser aux animateurs et intermédiaires qui doivent jongler entre les introductions des uns et les vocabulaires des autres.

## **2.5 Les chemins de l'innovation : Comment des instances supra-locales accélèrent les innovations en matière d'urbanisme durable ? Gilles Debizet, Université Joseph Fourier Grenoble**

### **Gilles DEBIZET**

L'objectif de mon travail était de comprendre comment des innovations promues par des instances supra-locales et mobilisant des connaissances environnementales sont appropriées par les acteurs de l'urbanisme et comment ils les traduisent en actions dans leur champ d'intervention. A l'occasion d'un congé sabbatique, une enquête a été menée dans trois pays étrangers (la Suisse, le Canada et les Etats-Unis), avec le soutien des universités de Stanford, de Montréal et de Lausanne. Lors de restitution en séminaire inter équipe ma réflexion s'est nourrie de celles de mes collègues, les résultats de ma recherche se sont affinés par leurs questionnements.

Une innovation urbaine durable relève de la planification spatiale ou d'activités opérationnelles des urbanistes des collectivités locales et s'inscrivent dans le paradigme de la durabilité. Les innovations étudiées combinent des connaissances et des représentations, des méthodes de décision ou d'évaluation, ou bien encore de dispositions concrètes (système de subvention, nouvelle réglementation, etc.). Sur le plan théorique, nous considérons donc que des innovations « génériques » se diffusent, autrement dit qu'elles peuvent être adoptées par des collectivités. Spécialiste américain de la communication, Everett Rogers a rassemblé plusieurs milliers d'articles sur des innovations en

particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de la santé et des technologies. Il propose une grille d'analyse pragmatique très utilisée dans le monde de la recherche (le moteur de recherche Google Scholar dénombre 50 000 références) qui est cependant très peu utilisée en France.

En général, ces innovations « génériques » font d'abord l'objet d'expérimentations et d'ajustements localement, avant d'être diffusées. Nous nous sommes intéressés à des innovations génériques dont la diffusion s'est accélérée et tendent à se généraliser. Il convient cependant de ne pas confondre une innovation générique se diffusant en direction des collectivités et celles qu'une collectivité développe pour adopter/adapter l'innovation générique : une innovation urbaine locale intègre tout ou partie de l'innovation générique en l'adaptant aux connaissances, aux enjeux et aux actions locales.

Nous avons choisi trois innovations urbaines en fonction de leur nombre d'occurrences dans la littérature de leur pays respectif et suite aux échanges réalisés avec des grands témoins nationaux de l'urbanisme durable, notamment des universitaires et des responsables d'associations environnementales. La première innovation est la en une carte thermographique des îlots de chaleur urbains réalisée au Québec. Une méthode de planification énergétique communale en Suisse, en particulier dans le canton de Fribourg, constitue la deuxième innovation. La troisième innovation réside dans la mise en œuvre par des municipalités américaines de dispositions génériques de déploiement local des toits verts. Lors des enquêtes menées sur le terrain, les trois innovations se trouvaient à un stade plus ou moins avancé de diffusion, la méthode de planification énergétique communale étant l'innovation la moins répandue.

Nous avons d'abord travaillé sur la littérature grise produite par les villes et quelques articles universitaires puisque leur caractère récent n'avait pas encore donné lieu à une littérature scientifique abondante. Puis, en 2012, nous avons mené une enquête sur le terrain, interrogé les promoteurs supra-locaux des innovations et observé la façon dont les villes ont transformé et adapté ces connaissances et méthodes exogènes pour les intégrer dans leurs actions publiques.

Dans les trois cas, les innovations ont des finalités différentes à l'échelle supra-locale et à l'échelle nationale. En effet, leurs finalités initiales sont entrées en synergie, en accointance avec des enjeux locaux extrêmement forts avant d'être intégrées dans les pratiques des urbanistes. De plus, une organisation supra-locale a joué le rôle d'agent de diffusion au sens défini par Everett Rogers en reformulant et promouvant l'innovation générique En Amérique du nord, une association d'entreprises privées – ayant un intérêt économique au développement des toits verts et porteuses de valeurs telles que la durabilité et l'attention accordée aux générations futures – représente cette instance supra-locale. En Suisse, l'association Cité de l'énergie, dont l'association Energie Cités est l'équivalent français, est une fédération de collectivités locales chargée de la promotion des méthodes de planification énergétique communale. Au Canada, le processus est légèrement différent. La thématique de la chaleur excessive en ville a émergé après l'épisode caniculaire qu'a connu l'Europe en 2003. Elle a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation conduite par l'Institut national de santé publique du Québec. Ce dernier a eu l'idée de produire des cartes

thermographiques de l'ensemble des zones urbanisées du Québec. Les cartes ont donc été directement produites par l'instance supra-locale.

Derrière ces instances se trouvent des commanditaires. Au Québec, le ministère de la Santé publique est à l'origine du projet sous-tendu par une préoccupation en termes de santé publique. En Suisse, la Fédération des directeurs cantonaux de l'énergie a été à l'initiative du projet, l'énergie, les bâtiments et l'urbanisme étant du ressort des cantons, selon la constitution helvétique. En revanche, aucun acteur public américain ne promouvait les toits verts. Composée essentiellement de fournisseurs de produits de construction et de cabinets d'ingénierie ou d'architecture, l'association a été créée pour développer l'activité économique et assurer la diffusion des toits verts et des politiques municipales qui favorisent leur déploiement.

Pourquoi ces innovations initialement génériques ont-elles été adoptées par des autorités locales et traduites en dispositions opérationnelles : modification des règles d'urbanisme, évolution de la fiscalité ou instauration de subventions ? Un travail d'appropriation des innovations est réalisé au niveau local. L'utilisation des cartes thermographiques s'est ainsi accompagnée d'une analyse typologique des bâtiments à partir de laquelle certaines villes - toutes situées dans le sud du Québec - ont modifié des règles constructives dans leur règlement d'urbanisme. Dans le cas des toits verts aux USA, les services des villes ont cherché à leur faire assurer des fonctions environnementales initialement remplies par les grandes infrastructures d'assainissement. En effet, dans les villes de Chicago, Portland, Washington et Toronto, des investissements colossaux devaient être réalisés pour traiter le problème de la surverse des eaux pluviales vers les milieux naturels. Les toits verts ont constitué une solution de substitution à ces investissements publics. Quant au cas suisse, la méthode générique de planification communale promue a pour objet d'établir des programmes d'action en matière de réseaux de chaleur urbains et de mobilisation des ressources énergétiques situées intégrés à la planification spatiale.

Nous avons constaté que les innovations génériques sont adoptées lorsqu'elles sont compatibles avec l'activité des urbanistes. Premièrement, ces innovations discriminent l'espace, ce qui est en phase avec l'une des principales fonctions des urbanistes, à savoir révéler les différences spatiales et spatialiser l'action publique. Deuxièmement, elles véhiculent des imaginaires tels que le verdissement et la végétalisation qui étaient déjà présents dans la production urbaine. Troisièmement, elles ont contribué à introduire dans la planification urbaine, un problème environnemental qui se posait déjà à un autre secteur de l'action municipale. On notera justement que les dispositions adoptées dépendent beaucoup de la nature usuelle de l'intervention publique communale ; ainsi les dispositions relatives aux toits verts diffèrent sensiblement entre Chicago et Washington.

Lorsque des pans de l'action des urbanistes ne sont pas compatibles avec l'innovation générique un travail de mise en compatibilité est opéré par les organisations en charge de la diffusion de l'innovation générique.

Dans le cas de la planification énergétique communale, les autorités cantonales suisses ont légiféré pour modifier les procédures communales d'urbanisme en intégrant un volet énergétique. La mise en compatibilité peut aussi être effectuée en amont comme le montre

le cas des îlots de chaleur urbains au Québec. Les cartes thermographiques révélaient des écarts de températures de surface, par exemple entre les toits ou les parkings et les espaces verts alors que les climatologues définissent l'îlot de chaleur urbain comme un écart de température ambiante entre la ville et la campagne. Du coup, la définition de l'îlot de chaleur urbain a été modifiée par l'organisme de diffusion afin qu'elle soit compatible avec le message véhiculé par la carte thermographique.

Quelles conclusions retenir ? Premièrement, une fédération d'intérêts privés ou de collectivités locales peut être un agent de diffusion supra-local. Deuxièmement l'innovation locale en matière d'urbanisme combine des apports génériques exogènes et des savoir-faire locaux qui doivent *a priori* être compatibles. Troisièmement, à défaut, un travail de mise en compatibilités entre l'innovation générique et les pratiques locales professionnelles et politiques peut être opéré ; notons cependant que ce travail a des limites : par exemple, après échange avec des scientifiques climatologues et urbanistes, les villes de la région Rhône-Alpes n'ont pas retenu les cartes thermographiques pour élaborer leur planification spatiale. Pour finir, rappelons que Patrice Flichy, spécialiste de l'innovation, estime que la généralisation d'une innovation coïncide avec un changement du cadre de référence de ceux qui l'utilisent, ce changement nécessite une congruence de plusieurs modifications. Ainsi même si du point de vue technique l'innovation est connue depuis longtemps, elle ne se diffuse largement que lorsque le cadre de référence devient compatible avec l'innovation. Ainsi, une innovation générique peut être adoptée par quelques municipalités pour lesquelles elle coïncide avec un enjeu local fort.

**John DAGLISH, Bâtir sain** Comment l'urbanisme et l'architecture des villes du 20<sup>ème</sup> siècle, impliquant des formes urbaines spécifiques et traditionnelles, peuvent-ils être compatibles avec les innovations urbanistiques ? Le grand public préfère en effet les formes traditionnelles d'architecture. Il n'existe pas d'analyse sur le sujet.

**Fabrice PAPILLON**

La question est large et pourra être traitée au fil des différentes tables rondes.

**Catherine BASTIEN-VENTURA (CNRS)**

Les documents analysés par Guillaume Faburel étaient-ils essentiellement français ou la littérature anglo-saxonne a-t-elle également été étudiée ?

**Guillaume FABUREL**

Les documents étaient le plus souvent français, même si quelques documents instrumentaux, sur les indicateurs et les évaluations, sont issus de la Commission européenne. Le référentiel était hexagonal, les autres étant plutôt en accompagnement voire en recommandation des politiques nationales.

### 3 Table ronde n°1 : Les valeurs de la ville : De la construction économique et politique à un modèle de société ?

*Présentation des résultats croisés par Séverin POUTREL*

- **Financement de la ville et modèles économiques**

- **Les politiques foncières comme vecteur de modèle idéologique**

- **Quelles valeurs de la ville pour de nouveaux biens communs ?**

*Participent à la table ronde :*

*Isabelle BARAUD-SERFATY, spécialiste en économie urbaine, fondatrice du cabinet conseil et expertise en économie urbaine ibicity et Maître de conférences à Science Po*

*Dominique MUSSLIN, directeur de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard*

*Thierry PAQUOT, philosophe de l'urbain, Professeur des universités à l'IUP de Paris XII Marne la Vallée, Président du Conseil d'orientation du Learning center sur la ville durable à Dunkerque, et aussi le « rapsode » de la revue l'Esprit des villes, auteur notamment de « Désastres urbains » aux éditions La Découverte.*

#### **Fabrice PAPILLON**

Nos trois invités ont des points de vue très différents, s'inscrivant dans une échelle globale, s'ancrant davantage dans la pratique ou de nature plutôt philosophique. Le modérateur, Séverin Poutrel a choisi de les interpeller à travers quelques réflexions plus que d'introduire le débat.

#### **Séverin POUTREL**

La ville est le lieu et le système de rencontres de différents capitaux, économique, naturel, culturel, humain, social et physique. Par conséquent, la question de la reconnaissance de différentes valeurs se pose. Les travaux présentés ont adopté des lignes directrices distinctes. La ligne technico-économique que j'ai déclinée s'interroge sur les modalités de la reconnaissance et les éventuelles quantifications et monétarisation des valeurs dans la production urbaine. Les différentes valeurs sont-elles substituables entre elles ? Il convient d'identifier les conditions d'articulation des coûts et des bénéfices de la production urbaine, alors qu'ils n'apparaissent pas au même moment et n'impliquent pas les mêmes acteurs.

La ligne socio-politique adoptée par Guillaume Faburel met en avant le rôle des habitants et des institutions dans la façon de penser la ville, d'une part, et la réaction de l'approche technico-économique lorsqu'elle est confrontée à la réalité, particulièrement à la façon dont les habitants s'approprient la ville, d'autre part. En effet, les valeurs promues institutionnellement et de façon descendante peuvent entrer en conflit avec les valeurs ascendantes définies par les habitants. La définition des valeurs renvoie à un triptyque d'acteurs : les acteurs privés intervenant dans la production urbaine, la puissance publique fournissant le cadre d'intervention et les habitants considérés comme des usagers ou des cibles finales à prendre en compte.

L'ensemble des acteurs se situe au cœur de différents modèles d'actions soulignés par Taoufik Souami. Ce dernier a distingué le modèle économique de la ville durable du modèle de développement urbain. Le premier permet de décrire les interactions entre les acteurs, de préserver les différentes valeurs et de faire fructifier les capitaux. Il fournit le cadre des modèles d'affaires des entreprises, dont l'objectif est de dégager des marges financières. Le deuxième s'intéresse davantage au processus d'orientation du développement du territoire et à ses finalités.

Par conséquent, je souhaite interpeller les invités quant aux trois types d'acteurs. Isabelle Baraud-Serfaty réfléchit sur la place des acteurs privés et décrit les dynamiques en cours permettant aux différents acteurs de préserver leurs modèles d'affaires et d'en développer et faire fructifier de nouveaux. Comment les acteurs s'organisent-ils entre eux aujourd'hui ? Quelles sont les conséquences de leurs modalités organisationnelles ? Comment favoriser de nouveaux modèles ?

Dominique Musslin s'intéresse davantage au deuxième type d'acteur. Quelle est la place de la puissance publique dans un système d'acteurs de plus en plus intégré ? De quelles valeurs fondamentales devrait-elle être garante ? Que pouvons-nous demander aux acteurs privés en la matière ?

Enfin, je souhaite interroger Thierry Paquot sur le rôle des habitants devant passer du rôle d'habitants usagers au rôle de producteurs de la chose publique. Comment investissent-ils ce dernier rôle ? Quelle place leur est accordée ? Comment développer de nouvelles marges de manœuvre au sein de la production urbaine ?

### **Fabrice PAPILLON**

Isabelle Baraud-Serfaty, avant de parler des nouveaux modèles et jeux d'acteurs, a réalisé une étude concernant la gratuité dans la ville, celle-ci n'allant désormais plus de soi pour des tas de raisons notamment économiques dans un contexte de crise. Par conséquent, la question de la place de la puissance publique dans ce contexte et celle du rôle financier des différents acteurs se posent, ainsi que celle de la ville à deux vitesses.

### **Isabelle BARAUD-SERFATY**

Nous vivons une période charnière et passionnante, dans le cadre de laquelle la contrainte financière est de plus en plus aiguë pour les collectivités locales. Le modèle économique de la ville, principalement financé par les usagers – et dans une moindre mesure par les acquéreurs de programmes neufs dans les opérations d'aménagement – est menacé. C'est pourquoi, les espaces publics sont considérés comme gratuits ; ils sont en effet financés par le contribuable local, non par l'utilisateur. Cette situation est largement remise en cause par la contrainte financière pesant sur les collectivités locales, les habitants, les acquéreurs finaux et les utilisateurs, le moindre financement assumé par les collectivités locales ne pouvant être pris en charge par ces derniers. Le modèle de gratuité à l'œuvre est donc sujet à débat.

De plus, l'aménagement n'est plus producteur de valeur (financière), puisque l'essentiel de l'aménagement a pour objet la ville déjà constituée. Or, les opérations de renouvellement urbain coûtent plus cher en raison de la valeur très élevée du foncier et du caractère contraint des sites concernés en termes de pollution et de démolition. De fait le modèle

d'aménagement peine à s'auto-équilibrer. Le modèle économique de la ville est également menacé par la conception de la ville comme échelle de péréquation des coûts. Jusqu'à présent, l'échelle des systèmes urbains de gestion de l'eau, de l'énergie ou des déchets coïncidait avec celle de la ville. Or, un double mouvement est aujourd'hui à l'œuvre. Premièrement, les systèmes techniques se miniaturisent, notamment à travers la question des circuits courts. Les habitants d'un éco-quartier énergétiquement performant accepteront-ils de payer pour le grand ensemble voisin pour sa part peu performant ? Deuxièmement, de nouvelles infrastructures urbaines doivent se penser à une échelle beaucoup plus large, à l'instar des structures de gestion de données numériques. La ville représente-t-elle encore la bonne échelle d'agrégation des systèmes économiques ?

L'ensemble de ces menaces pesant sur la gratuité de la ville présente le risque de transformer la ville en un système à deux vitesses. Néanmoins, la ville est saisie par la révolution numérique et au sein de l'économie numérique existent de nombreux modèles d'affaires tournant autour de la gratuité : le modèle du Premium propose une offre plus élaborée que l'offre de base et payante, tandis qu'un autre modèle, utilisé par le système Vélib, s'articule autour de différentes catégories de payeurs. De même, conformément au modèle de l'effacement, des producteurs d'électricité ont désormais intérêt à proposer de l'électricité gratuite à certains moments, afin d'éviter de générer des pics de consommation. Enfin, le modèle de l'économie du partage sort pour sa part de l'économie de marché. La gratuité de la ville, qui semble menacée dans un premier constat, pourrait donc se réinventer sous de nouvelles formes, *via* une hybridation des nouveaux et anciens modèles de l'économie urbaine. Ce domaine constitue d'ailleurs un axe de recherche prometteur.

### **Fabrice PAPILLON**

Dans cette nouvelle conception économique de la ville, comment envisagez-vous le rôle des acteurs privés ?

### **Isabelle BARAUD-SERFATY**

En matière d'aménagement immobilier, je suis frappée par la coexistence de deux mouvements. Le premier, parfois considéré comme une privatisation de la ville, consiste en la remontée vers l'amont des opérateurs traditionnellement situés à l'aval. Le mode traditionnel et séquentiel de la fabrique de la ville évolue. Ainsi, les promoteurs et les investisseurs interviennent désormais plus en amont dans les projets. Par exemple, de nombreux promoteurs se positionnent sur le foncier, en raison de son prix élevé et du principe de mutualisation présidant à la conception des projets en matière de ville durable. Les places de stationnement ou les besoins en énergie doivent être mutualisés. Or, la mutualisation implique l'articulation de deux échelles, celle du quartier et celle du bâtiment. Alors que la première est traditionnellement portée par l'aménageur et la deuxième prise en charge par le promoteur, les deux échelles doivent être pensées simultanément. Par conséquent, des partenariats sont conclus en amont entre promoteurs et aménageur.

Le deuxième mouvement est formé par la descente vers l'aval des acteurs de l'amont. Des collectivités locales encadrent les prix de sortie ou lancent des projets initialement considérés comme privés, par exemple le projet Arena 92, tandis que des aménageurs comme la SEMAVIP créent des sociétés filiales d'exploitation pour exploiter les panneaux photovoltaïques. Une tendance similaire à l'œuvre dans d'autres secteurs, notamment

automobile, est qualifiée de déconstruction/reconstruction de la chaîne de valeurs. La chaîne de valeurs se fragmente et un nombre croissant d'acteurs apparaissent, posant la question de leur coordination. Cette dernière est d'ailleurs amplifiée par la révolution numérique, qui favorise l'hybridation entre les systèmes : énergétiques et numériques à travers les *smart grids* ; énergétiques et de mobilité *via* un partenariat de type Vinci-Sodetrel permettant au premier d'équiper ses parkings de bornes de recharge ; etc. Un croisement beaucoup plus fort entre les différents secteurs s'opère ainsi. A chaque nouvelle étape de la chaîne de valeurs, de nouveaux entrants potentiels dans la fabrique de la ville se présentent.

Par conséquent, la ville intelligente, définie comme saisie par la révolution numérique, est de plus en plus coproduite. Cela pose le défi de la co-production, d'une part, entre les secteurs public et privé et, d'autre part, entre les différents acteurs du secteur privé. Face à ce défi, les collectivités locales ont un rôle à jouer. Si elles ne se saisissent pas de la fragmentation actuelle de la production, elles risquent d'être exclues du jeu de la fabrique de la ville.

### **Fabrice PAPILLON**

La co-production implique que les acteurs acceptent d'échanger et d'adopter des vocables communs, ainsi que de jouer un jeu intégré et coordonné.

Dominique Musslin, vous menez des actions sur le terrain et vous intéressez au management des projets locaux. Or, conduire de façon satisfaisante des projets intégrés implique probablement des techniques nouvelles de management.

### **Dominique MUSSLIN**

Je ne sais pas si on va être d'accord mais l'intérêt du débat c'est la controverse.

Le film de Charlie Chaplin sur le travail à la chaîne m'a beaucoup marqué. Or, depuis plusieurs années, je travaille à côté d'une usine où les gens travaillent à la chaîne, ce qui ne correspond pas à ma conception personnelle du développement urbain. Frederick Taylor a d'ailleurs beaucoup inspiré l'urbanisme, même s'il n'est jamais cité dans ce domaine. L'urbanisme s'en inspire beaucoup sans jamais en parler, malheureusement.

### **Fabrice PAPILLON**

Montbéliard comprend un tissu industriel conséquent.

### **Dominique MUSSLIN**

Il s'est transformé grâce aux fonds publics et chinois. 10 000 personnes travaillent dans l'usine située près de mon agence qui compte trente salariés. Nous dialoguons beaucoup avec les ingénieurs de l'usine, dont la vision est beaucoup plus humaniste que celle d'Isabelle Baraud-Serfaty et qui s'interrogent sur l'évolution de ce mode de fonctionnement.

La question du rôle de la puissance publique comme celle du développement durable n'est pas purement économique. Notre agence s'intéresse pour sa part à sa dimension sociale, actuellement beaucoup trop minorée à l'instar de la dimension politique. Nous nous sommes interrogés sur la manière de mettre en exergue dans notre travail ces dimensions importantes pour les territoires, l'urbanisme et les habitants. De même, je me suis demandé si notre manière de travailler présentait des similarités avec celle des ingénieurs des usines

textiles fermant leurs portes ou des usines automobiles se restructurant. Pour répondre au besoin de ressourcement que nous ressentons dans nos pratiques, il importe d'examiner l'apport des spécialistes du management. En effet, la question du management participatif est présente dans le monde de l'entreprise depuis 1918, soit cent ans. Or, nous ne sommes toujours pas en mesure de faire de l'urbanisme participatif au sens où l'entende les managers.

Quant aux valeurs, celle de la collaboration développée par Jeremy Rifkin est essentielle. De même, plusieurs chercheurs travaillant sur l'organisation du travail ont détaillé la notion de consentement, notamment par rapport à ce qui peut être dit sur l'affrontement. En effet, il importe de parvenir à consentir à des modalités de fonctionnement partagées, le consentement différant du consensus. Alors que le consentement constitue une valeur démocratique importante, le consensus renvoie à une forme de management consultatif imposant un consensus rédigé à l'avance.

Par conséquent, nous devons réorganiser notre mode de travail. Cela implique de s'interroger sur l'appropriation des immeubles par les habitants, qui sont aussi des citoyens. Actuellement, une perspective, un horizon, un propos manque, notamment dans le cadrage de cette table ronde. Trente ou quarante ans auparavant, la notion de développement durable avait un sens. Désormais, nous sommes réduits à calculer à l'euro près le rendement d'une opération de création d'éco-quartier, ce qui me semble dramatique. Notre mode de travail doit réintégrer la citoyenneté et un mode de travail collaboratif permettant notamment aux élus de participer au processus. Là-dedans, les entreprises sont avant tout les exécutants de l'opération. La question politique doit être réinvestie.

Je distingue les territoires très « métropolisés » sur lesquels s'installent les entreprises en raison du rendement intéressant, et le reste des territoires français. Dans ces derniers, il n'est pas question d'identifier les entreprises participant aux opérations d'aménagement, mais plutôt de savoir comment construire un territoire en collaboration avec les acteurs locaux et à travers des circuits courts, y compris en matière de financement. Une telle démarche assure le respect des valeurs de citoyenneté ou de qualité d'habiter. Or, ces territoires représentent les trois quarts du territoire français. Ce sont ces questions-là qui sont importantes. La rentabilité technique n'y est pas une question prégnante, bien qu'elle soit importante et que des agences utilisant les nouvelles technologies soient parfois indispensables. En revanche, la question majeure réside dans la qualité de vie.

### **Fabrice PAPILLON**

Réinvestir l'humain n'est probablement pas contradictoire avec les propos tenus par Isabelle Baraud-Serfaty. La pensée de Thierry Paquot peut éclairer cette éventuelle controverse. Vous avez inventé l'idée de « transe-disciplinarité », selon laquelle il convient d'encourager les échanges et les collaborations entre disciplines, afin de favoriser une compréhension mutuelle.

### **Thierry PAQUOT**

Je n'apprécie guère le verbe « collaborer ». Il y a quinze ans, j'ai effectivement publié dans la revue *Espaces Temps* un article intitulé « Transe-disciplinarité ». J'y empruntais aux anthropologues ayant étudié le vaudou l'idée de l'entrée en transe, à savoir le fait d'être

dépossédé de soi pour être possédé par la présence d'un esprit, suivi d'un retour à la vie nous rendant neuf. J'invitais alors mes collègues à entrer en transe-disciplinarité, quitter un temps leur discipline au contact d'une autre, puis y revenir avec un autre regard. Je dois constater que la démarche ne fonctionne pas ; les rigidités disciplinaires font le malheur de l'université et demeurent profondément ancrées. Des cours d'histoire sont toujours dispensés séparément des cours de géographie, alors que Fernand Braudel a doté la géohistoire de Lucien Febvre et Marc Bloch d'un manuel publié en 1964 dans *La Grammaire des civilisations* qui n'a jamais été prescrit au lycée !. Entrer en transe oui, mais on est peu nombreux.

J'invite chacun à pratiquer la transe-disciplinarité. Je l'ai moi-même expérimentée dans plusieurs domaines, bien que la démarche ne soit pas ancrée dans l'université, qui parle d'interdisciplinarité (viser l'entre disciplines) ou de pluridisciplinarité (promouvoir la pluralité des disciplines). L'université n'est pas un milieu intellectuel, mais un réseau de pouvoirs. Je suis philosophe, comme tout un chacun, mais je ne suis pas urbaniste et ne suis plus professeur des universités car je ne crois plus en cette fonction. De plus, j'ai refusé d'aller dans une non-ville, Marne-la-Vallée (« produit » de la technocratie, dorénavant nommé « cluster ») pour y enseigner l'urbanité, cette attitude hospitalière, cette qualité d'ouverture et de générosité envers celle ou celui qui ne maîtrise pas entièrement la langue qu'on y parle (pour Cicéron l'*urbanistas* consiste à connaître parfaitement sa langue. C'est encore le sens du mot « urbanité » lorsque Guez de Balzac l'introduit en français au XVIIIe siècle, face à la courtoisie qui règne à Versailles avec son étiquette...). À force de tolérer toutes les dérives, certains mots de notre vocabulaire sont devenus toxiques, je songe ici à « développement durable », à « ville durable », à « urbanisme », etc.

J'ai eu la chance de concevoir un ouvrage collectif en deux volumes, *Espace et lieu dans la pensée occidentale de Platon à Nietzsche* et *Le Territoire des philosophes*, ouvrages pas assez lus par les géographes, les urbanistes ou les architectes. Ils montrent que la pensée emprunte des chemins bien méandreux aux nombreux points de vue ! Il n'y a pas une histoire itérative et progressive, mais contrariée et contradictoire avec des cohabitations forcées, des ruptures, des discontinuités, etc. Ainsi, par exemple, le « territoire » n'est pas une donnée « naturelle », mais un résultat. Or, toutes les présentations effectuées depuis le début de la journée tiennent le territoire pour une évidence. Au contraire, le territoire est un découpage souvent technocratique dont nous pouvons reconstituer l'historique, différant du territoire de l'Ecole territorialiste italienne d'Alberto Magnaghi, par exemple, qui a inventé la biorégion urbaine à la suite de Patrick Geddes. Donc le territoire résulte, il n'est pas donné. Il résulte de l'acte d'amour entre une population et un site. C'est une construction culturelle fragile, mais puissante !

Dans *Philosophie de l'environnement et milieux urbains*, je présente l'historique du mot « environnement » dans la langue française. J'y explique également en quoi l'environnement est désormais environné, environné notamment par la production inconsidérée de nos techniques. C'est pourquoi, il n'est pas mis à part et se trouve en danger. L'environnement est agi et il réagit également.

En outre, le terme « développement » a été utilisé de façon inconsidérée. Pour ma part, je me positionne contre le développement. C'est mon point de vue politique en tant que

membre du mouvement des objecteurs de croissance, comme l'est mon ami Serge Latouche. Je ne suis donc pas pour le développement des territoires ou celui des villes. Le développement est un terme toxique, comme l'est *a fortiori* l'expression développement durable. De nombreuses personnes multi-diplômées et dotées de responsabilités territoriales sont d'accord avec moi. Cependant, leur production comprend l'expression développement durable. Il convient d'abord de rompre avec ce vocabulaire qui n'exprime pas ce que nous observons.

Nous observons que *la ville* n'existe pas et n'a jamais existé, au contraire des villes, au pluriel. Une ville est la conjonction, la combinaison et l'articulation de trois choses : l'urbanité, la diversité et l'altérité. Les deux derniers termes incluent d'ailleurs la dimension environnementale du vivant. Or, aucun des documents présentés ce matin ne contenait le terme d'écologie, ni de promeneur ou de poète. Ils rendent compte d'une pensée d'expert discipliné et disciplinaire incapable de pénétrer la grande révolution, qui n'est pas celle du numérique, qui n'est d'ailleurs pas une révolution, mais celle exprimée par l'invention du magnifique mot *écologie* en 1866 par Ernst Haeckel. Ce dernier définit alors l'écologie comme la science des interrelations entre les éléments constitutifs d'un même ensemble, introduisant à la fois le processus et les interactions, donc la dynamique et le changement. Son approche, située à l'opposé de l'approche systémique, est toujours utile. Alors que nous essayons de saisir le tout, celui-ci est en perpétuel renouvellement et reconfiguration et ne fait jamais système d'une certaine manière. Il ne privilégie pas la totalité mais l'unité.

Par conséquent, l'écologie n'est pas un parti politique, mais une méthode, *hodos* en grec signifie « la voie » ou le cheminement. L'écologie est un cheminement vers la connaissance, saisissant les processus et non pas des réalités figées et immobilisées. Nous pensons des choses qui sont toujours en cours, en train de, ce qui nécessite de rompre avec l'économie comptable, la sociologie descriptive en termes d'acteurs, par exemple.

Pour revenir aux thèmes économiques au cœur de cette table ronde, j'emprunte l'expression de « société liquide », inventée par le sociologue Zigmunt Bauman, juif polonais ayant dû fuir la Pologne en raison de l'antisémitisme et ayant fait carrière en Angleterre, pour la transposer à celles de « ville solide » et de « ville liquide ». La « ville solide » est caractérisée par le capitalisme solide, dont le taylorisme est une forme, en voie de disparition, mais existant encore ici ou là, en Chine par exemple. Le capitalisme solide s'enracine, crée la classe ouvrière, la subordonne, la discipline, lui octroie des jardins ouvriers, une cité, une morale, une culture. Dans ce cadre, l'ingénieur arrivant de Paris épouse la fille du patron, devient le maire du village, s'installe, crée le Rotary Club et se multiplie. Pour ce type de capitalisme, le territoire a du sens tout comme le salariat d'une population rassemblée et permanente, les enfants remplacent leurs parents.

En revanche, le capitalisme liquide rompt avec le capitalisme solide. Les termes « global » ou « mondial » n'ont pas été utilisés dans les présentations précédentes. Seules les échelles locale et supra-locale ont été évoquées, alors que nous sommes en interaction permanente avec ceux qui décident de notre économie en France et les capitaux venant d'ailleurs. Le capitalisme international plaidant pour une rentabilité immédiate n'a plus aucune attention au territoire. Pour ce capitalisme-là, « liquide », le territoire ou la ville n'est plus qu'un plateau technique sur lequel sont branchés une ligne de TGV, si possible financée par l'Etat,

un centre commercial, un gratte-ciel, un centre de recherche, une université performante, une gated community, un hôtel de luxe, un aéroport, un tramway, autant d'objet d'une autre époque. L'ensemble de ces éléments appartient à la même logique productiviste.

Or, cette dernière concerne aussi l'agriculture, autre face de la même médaille. Les transformations de la production agricole sont tragiques car elles ont provoqué un « exode » rural. Le terme est fort et désigne un traumatisme dont les effets affectent notre culture, notre langue, notre vocabulaire et nos outils. La transformation de l'agriculture a également abouti à la « malbouffe ». Les effets de la transformation des villes sont similaires. Par conséquent, il convient de rompre avec ce type d'urbanisme, voire d'abandonner tout urbanisme, celui-ci ne pouvant être « soutenable ». En effet, un urbanisme déstructurant les territoires et cassant tous les liens sociaux ne peut être vertueux.

### **Fabrice PAPILLON**

Vos propos font écho à ceux de Dominique Musslin. Une vision excessivement économique, financière et systémique de la ville est privilégiée au détriment d'une vision plus humaine, s'intéressant à la manière dont l'humain peut être intégré dans la ville. On a beaucoup évoqué une vision disciplinée ou disciplinaire de la recherche.

### **Isabelle BARAUD-SERFATY**

Je ne suis ni chercheuse ni philosophe, mais mon questionnement provient de préoccupations concrètes portant sur des opérations d'aménagement sur lesquelles j'ai travaillé, notamment des opérations métropolitaines s'inscrivant dans le cadre du Grand Paris. Or, il est souvent difficile de conclure les opérations, particulièrement en raison d'un jeu d'acteurs publics compliqués impliquant, d'une part, les établissements publics d'aménagement aménageurs pour leur compte et, d'autre part, une collectivité locale dont le territoire est le théâtre de l'opération d'aménagement. La question du financement de la construction d'un pont au-dessus d'une voie ferrée, par exemple est systématique. L'opération peut être incluse dans le bilan d'aménagement. En l'absence de subventions publiques, les acquéreurs des programmes neufs sur la zone doivent la financer.

Par conséquent, les questions de financement renvoient à la problématique de l'équité sociale. En effet, convient-il que le pont soit financé par les seuls acquéreurs, propriétaires sur de l'opération, alors que l'ouvrage peut avoir une utilité beaucoup plus large ? Nous sommes actuellement incapables de mesurer l'utilité d'un pont. Ce dernier apparaît uniquement sous la forme d'un coût dans le bilan d'aménagement, alors qu'il a des effets positifs.

Mon questionnement sur le modèle économique de la ville n'est donc pas seulement issu d'une obsession des chiffres, mais aussi de la préoccupation de favoriser le caractère durable de la ville. Le traitement de la dimension sociale de la ville durable ne peut faire l'économie d'une telle réflexion. En outre, nous ne pouvons nous contenter de rester dans l'incantatoire.

### **Renaud ATTAL, *Co-Recyclage et RCube, fédération des acteurs du réemploi***

Les nouvelles valeurs de la ville vont de la co-construction économique et politique, impliquant toutes les parties prenantes d'un territoire, à l'expérimentation sur les territoires.

Or, cette dernière n'est pas suffisamment évoquée, alors qu'elle est essentielle pour établir un modèle de société durable.

Pour ma part, je lutte actuellement avec les territoires pour pouvoir expérimenter une solution de réduction des déchets par le réemploi et la réutilisation. Alors qu'un objet n'étant plus utilisé par une personne ou par une entreprise et devenant un déchet est actuellement jeté, nous souhaitons faire en sorte qu'il soit plutôt transmis localement, d'un particulier à un autre par exemple, en favorisant ainsi la cohésion sociale et locale. Ce modèle serait de surcroît gratuit pour les utilisateurs, mais payant pour les territoires. Il ne constituerait pas pour autant un coût, puisqu'il permettrait une réduction des coûts de traitement des déchets.

Tous les modèles et les visions présentés jusqu'à présent sont intéressants et doivent être débattus, afin de parvenir à une solution passant par l'expérimentation. En effet, de nombreux acteurs de la société civile et entreprises privées travaillent à des modèles gratuits ou payants, visant à réaliser des économies réelles sur les territoires. Ces modèles doivent être expérimentés, afin de prouver leur fiabilité.

### **Dominique MUSSLIN**

Les questions d'expérimentation, non de la gratuité totale mais de maîtrise des coûts à la baisse, sont intéressantes. Un registre d'intervention existe, traitant par exemple la question des déchets. Un mouvement d'habitants en faveur des « territoires en transition » se développe progressivement en France, promeut et expérimente de nouvelles pratiques tendant vers la gratuité. Ces dernières ont pour objet le covoiturage, le traitement des déchets, etc. Nous avons tendance à nous focaliser sur l'éco quartiers et à en oublier l'essentiel, à savoir les évolutions de la société s'imposant à nous. Heureusement, des expérimentations sont mises en œuvre, bien plus qu'au 19<sup>ème</sup> siècle.

La question du recyclage urbain importe aussi. J'emploie l'expression sans la définir rigoureusement à la manière d'un philosophe. Elle renvoie à l'un des objets de notre travail que sont les friches industrielles, très nombreuses sur notre territoire. Or, il n'est pas nécessaire de tout raser et de reconstruire, afin de flatter des entreprises comme Bouygues par exemple. Au contraire, nous sommes parvenus à soumettre Bouygues ou d'autres entreprises du bâtiment à une logique d'économie en croisant réemplois, valeurs environnementales et valeurs sociales fortes. Le sujet importe davantage que celui du montage global d'opérations.

Il est possible de recycler des friches industrielles en leur donnant une nouvelle vocation, tout en y intégrant la question de l'implication environnementale et en les dotant d'une valeur en termes de développement durable, par exemple à travers la question de la maîtrise de l'énergie. De même, une dimension sociale forte peut leur être assignée, le coût du montage d'une opération devenant notamment très intéressant en termes d'accès au logement ou d'installation de PME dans des locaux à faible coût. Monter une opération consiste donc aussi à maîtriser les coûts et à gérer les chiffres de façon sociale, notre responsabilité étant en jeu. Les chiffres peuvent être gérés en dehors d'un cadre mondialisé nécessitant des rendements capitalistiques importants.

Par exemple, les acteurs du territoire d'une vallée vosgienne ont repris le site d'une entreprise textile ayant fermé ses portes trente ans auparavant. Ils ont élaboré une opération très sophistiquée sur le plan financier et ont contraint les architectes et les urbanistes à proposer un projet très maîtrisé. 300 emplois ont ainsi pu être créés grâce à l'intervention des collectivités locales. Le territoire peut ainsi revivre localement sans s'inscrire dans une logique métropolitaine. De nombreux exemples de ce type existent en France. Des lieux de vie sont par exemple créés dans des friches industrielles, sans créer à chaque fois des musées.

### **Thierry PAQUOT**

La philosophie reconnaît l'importance de l'expérimentation, l'être humain étant relationnel, situationnel et sensoriel. Par conséquent, il ne peut avancer et grandir qu'en éprouvant, selon les termes de Gaston Bachelard. Or, il est nécessaire d'expérimenter pour éprouver. C'est pourquoi, je lutte, par exemple, contre l'installation d'aires de jeu pour les enfants, qui les empêchent d'éprouver, de réagir, de se connaître en ressentant, je ressens donc je suis !.

D'un point de vue méthodologique par rapport à ce qui a été dit, la question de l'approche rétro-prospective se pose. Nous avons souvent l'impression de découvrir quelque chose, qui a pourtant déjà une géohistoire. Il importe alors de comprendre pourquoi cette chose n'a pas pu être expérimentée. Par exemple, en 1906, Georges de Montenach a publié un magnifique ouvrage intitulé *Fleurs et villes* comprenant un chapitre consacré à la mise en culture des toits. A l'époque, un mouvement en faveur des jardins partagés et des jardins ouvriers se développe à la suite des actions de l'abbé Lemire. Pourquoi ça n'a pas marché et pourquoi cela marcherait maintenant ? C'est cela qui est intéressant.

De même, Georg Simmel écrit le magnifique texte *Pont et porte* en 1909, tandis qu'Heidegger disserta sur la notion de pont dans deux pages de *Bâtir Habiter Penser* en 1951. C'est quoi un pont ? Le pont relie ce qui était éparpillé jusqu'alors. C'est en fait un rassembleur. A ce titre, il est significatif que le Pape ait été appelé *pontifex*, soit le fabricant de pont.

Sur la gratuité il y a tout le mouvement d'abondance de Jacques Duboin en 1930, il y a un article de la revue *Urbanisme* qui traite de l'« urbanisme gratuit » en 1932, etc. Par conséquent, l'intelligibilité d'une chose implique plusieurs temporalités.

### **Éric CITERNE, Reims Métropole, directeur de l'Urbanisme**

Je m'interroge sur la valeur des équipements publics et sur le manque d'évolutivité et de flexibilité des équipements. En effet, de nombreuses grandes villes disposent d'un patrimoine considérable et très coûteux d'équipements spécifiques : un groupe scolaire ne peut servir de salle de spectacle ou d'équipement culturel, par exemple. Une réflexion portant sur le coût de la ville, notamment sur la charge fiscale, doit envisager de rendre plus polyvalents et mobiles les équipements. Or, des équipements de plus en plus sophistiqués et spécialisés sont construits, alors qu'ils coûtent très cher, particulièrement en matière de gestion. Ne faut-il pas aller vers plus de polyvalence ?

### **Séverin POUTREL**

La ville et la création de nouveaux quartiers dépendent de leur appropriation. Lorsque la création de la ville est envisagée en termes de sobriété ou de recyclage, elle vise à correspondre le mieux possible aux besoins des habitants, alors que ces besoins peuvent et doivent évoluer. Par conséquent, il est nécessaire de produire de la ville capable d'évoluer. Comment des espaces de respiration ou d'évolution sont-ils prévus dans le cadre des opérations d'aménagement ? Actuellement, alors que le moindre mètre carré doit être valorisé, comment choisir de ne pas construire et de maintenir une possibilité d'évolution dans le temps ? Comment la conception des bâtiments prévoit-elle leur éventuelle évolution ?

### **Isabelle BARAUD-SERFATY**

La question du phasage des opérations est essentielle. La dimension temporelle des projets importe au moins autant, sinon plus, que leur dimension spatiale. Une véritable réflexion doit être menée sur le sujet.

### **Dominique MUSSLIN**

La notion de recyclage est importante. Nous menons ce débat sur les territoires qui ont connus la crise disposant d'un surplus d'équipements. Aujourd'hui, deux types de structure technique permettent une évolution : les structures industrielles et commerciales ont une capacité de reconversion. Depuis l'après-guerre, nous avons multiplié les équipements excessivement spécialisés dont la capacité de reconversion est faible. Nous travaillons actuellement sur la question du réinvestissement des équipements commerciaux, afin de les transformer en de nouveaux commerces et en logements avec des acteurs privés. Ceci est d'autant plus importants que le stock de friches dans les territoires sera prochainement constitué des friches commerciales et pas seulement de friches en grandes quantités.

La question des équipements publics récents est ardue et grave. Je doute qu'ils aient toujours la capacité d'être recyclés. Il se peut qu'il soit finalement nécessaire de les démolir. Quoi qu'il en soit, tous les exemples de recyclage de bâtiment que je connais concernaient des bâtiments industriels avec le plus emblématique à Marseille.

### **Véronique LAMBLIN, *Futuribles*, directrice d'études**

La notion de durabilité dont on a beaucoup parlé interpelle. Compte tenu de l'âge de nos villes et de leur taux de reproduction, 1 % par an en moyenne (construction neuve et démolition quasi négligeable), la ville me semble assez durable. Les bâtiments durent plus longtemps qu'une vie humaine. En revanche, la durabilité au sens du rapport Brundtland de 1987 est composée de trois piliers : social, économique et environnemental. Dans les propos liminaires de cette table ronde, alors qu'Isabelle Baraud-Serfaty est intervenue sur le pilier économique, thème de la table ronde, Dominique Musslin a davantage évoqué les aspects sociaux et Thierry Paquot les aspects plutôt environnementaux. Par conséquent, sommes-nous capables, dans une assemblée d'experts, de penser les trois piliers simultanément ?

### **Fabrice PAPILLON**

Beaucoup ont souligné ce matin que la question du dialogue, de l'interdisciplinarité et de la communication entre les disciplines était centrale.

### **John DAGLISH, Bâtir sain**

Comment la problématique énergétique, comprenant à la fois la question des différentes sources d'énergie et celle de l'équité, affecte-t-elle l'urbanisme ?

### **Fabrice PAPILLON**

Ce type de sujet sera réellement abordé ultérieurement.

### **Charlène GROT, chargée de mission, Association CAMEL**

On parle beaucoup de créer une société viable. Les projets d'urbanisme comprennent un nombre précis de logements. Or, un propriétaire achète un logement uniquement lorsqu'il est rentable, donc le plus souvent petit. Pour autant, les demandes de grands logements pouvant accueillir une famille sont nombreuses. Ceci pose la question de la « durabilité » des familles dans la ville. Comment ces deux contraintes peuvent-elles être conciliées ?

### **Thierry PAQUOT**

En préalable, la ville est en très mauvais état. La plupart des processus d'urbanisation dans le monde s'effectuent sans la ville, voire contre la ville. Nous avons encore cet espèce d'idéal-là alors que la majorité de la population européenne réside « entre deux villes », dans ce que les géographes appellent à tort le périurbain, que les Italiens désignent par *Città diffusa*. Nous sommes tous urbains mais certains plus que d'autres et nous ne sommes pas tous citadins. La réponse à apporter à ce phénomène est l'abolition du droit à la propriété privée, afin d'empêcher la spéculation foncière et immobilière et d'échapper au système marchand. Des tentatives en la matière ont existé. Par exemple, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle Paul Brousse a inventé la municipalisation des sols, que Murray Bookchin, théoricien américain de l'écologie sociale, a réactivée aux Etats-Unis il y a une trentaine d'années. Des démarches de ce type existent.

Toutefois, il convient de les regarder à l'échelle planétaire. Le système de la propriété foncière n'est pas identique partout : dans certains pays, par exemple, la propriété a pour objet le bâti, mais pas le sol. Le modèle de la cité-jardin d'Ebenezer Howard, système coopératif, peut être revisité. Il nous faut revisiter les travaux de Radhakamal Mukerjee, écologue indien en 1935. De même, *Utopie foncière*, d'Edgar Pisani, est un ouvrage important, dont le contenu doit être relu et discuté pour être utilisé.

Actuellement, lorsqu'il y a des mots on est content. Nous affirmons que la société se « gentrifie », bien que le concept de la gentrification soit né à Londres en 1962 dans un contexte très particulier et qu'il n'ait pas les mêmes tenants et aboutissants en France. Cela signifie que les personnes les plus pauvres sont éloignées, afin de permettre à une catégorie de personnes plus riches de s'installer. Ces dernières ne sont pas des bourgeois pour autant, la culture bourgeoise ayant disparu aussi. Elles ne sont pas des « bo-bos », mais des consommateurs. Dans notre société, la consommation domine, l'expression société de consommation étant apparue pour la première fois en français en 1967. Alors que, auparavant, nous opposions travail et loisir, ces derniers sont dorénavant intégrés à la consommation.

De plus, un intervenant a évoqué les habitants-usagers à raison : nous sommes usagés et usés. Dans son ouvrage *L'obsolescence de l'homme*, Günther Anders explique ainsi que tout

le système économique transforme les individus en « dividus ». L'enjeu réside dans la division de l'individu. Pour ma part, je refuse de diviser l'être humain en différentes catégories : client, parent d'élève, supporteur de football, etc. Je souhaite le réconcilier avec lui-même. Ce combat commence par le refus d'être interpellé comme utilisateur, usager ou client, mais plutôt comme partie prenante de la ville.

Par ailleurs, la ville est en voie de disparition. En 2016, aura lieu à Quito la conférence Habitat III, à l'occasion de laquelle de nombreuses études démontreront que la ville est en danger. Comme Paul Valéry le disait des civilisations, les villes peuvent mourir aussi. Il se peut que cela ne soit pas grave et qu'il soit intéressant d'imaginer d'autres territorialités de notre existence ne s'inscrivant pas dans le cadre urbain.

### **Dominique MUSSLIN**

Par rapport à la question du logement et à celle du tricycle, évidemment qu'on roule sur un trois roues puisqu'on est handicapé. Aborder le développement durable à travers trois piliers est essentiel et ça va de soi. Toutefois, l'angle d'attaque de notre propos nécessite de mettre en avant l'un de ces piliers si on parle de tout on ne nous entend pas.

Par ailleurs, il est faux de penser que seul le logement neuf peut résoudre les problèmes soulevés. Il y a deux chiffres clés qui circulent. 1 % du patrimoine se renouvelant chaque année, la ville se renouvellerait au bout de cent ans. J'ignore si cette affirmation est vraie, de même que celle selon laquelle une surface de terres agricoles équivalant à la taille d'un département disparaîtrait tous les sept ans. Ces idées sont probablement des légendes urbaines ou rurales. Aujourd'hui, un débat doit s'instaurer sur la question du logement abordable, la France étant l'un des pays d'Europe où les loyers sont les plus chers. L'existence de grands groupes de BTP et le coût du logement sont liés. En Allemagne, l'un des facteurs de compétitivité réside dans le secteur du logement, compétitif pour ses utilisateurs. La leçon doit être retenue, d'autant plus que le logement abordable en France constitue un enjeu politique, social et aussi économique pour éviter que la chaîne de production monte toujours à la hausse.

En outre, les ouvriers de Peugeot souhaitant accéder à la propriété, qu'ils soient immigrés ou français, acquièrent un bien recyclé et y importent une part d'eux-mêmes. Christophe Guilluy en parle très bien dans son ouvrage *La France périphérique*. En effet, travaillant uniquement le matin ou l'après-midi, ils passent le reste du temps à adapter leur logement. Ce type de pratiques individuelles doit être pris en compte, les ouvriers étant en mesure de résoudre leurs problèmes de logement de cette manière assez adaptée pas très chère et en y mettant de l'activité personnelle. L'essentiel de l'activité des agents immobiliers aujourd'hui c'est cela dans nos territoires.

### **Séverin POUTREL**

Dans le cadre des opérations programmées d'aménagement, la collectivité doit définir le programme, afin d'anticiper l'évolution des cycles de vie et d'adapter l'offre de logement aux parcours résidentiels. Pour cela, il convient de donner aux collectivités les moyens de réaliser leurs programmes. Le coût du foncier est souvent très élevé car calculé sur les valeurs d'usage futur. Les moyens de financement de la puissance publique sont alors lourdement grevés. Plutôt que d'anéantir la propriété privée, nous devons réfléchir au

modèle allemand, dans lequel la valorisation du foncier repose sur sa valeur d'usage actuel avec des obligations de viabilisation qui s'imposent au propriétaire actuel et non au propriétaire final. Il est donc possible de trouver des solutions de financement.

## **4 Les enjeux culturels émergeant, mise en perspective internationale : Alain MARINOS, Architecte-urbaniste, Inspecteur général des Patrimoines, Ministère de la Culture et de la communication, professeur invité de l'Université de Tongji et Shanghai**

### **Alain MARINOS**

Les trois piliers du développement durable, que sont l'écologie, l'économie et le social, ont été largement évoqués précédemment. Un quatrième pilier auquel on pense sans en parler et qu'on ne sait pas très bien positionner a été introduit en 2002 par le président de la République française au sommet de Johannesburg : la culture. Jacques Chirac avait alors affirmé que la culture deviendrait progressivement le quatrième pilier du développement durable. Si peu d'évolutions en la matière sont notables dans les milieux institutionnels, une dynamique est visible sur le terrain.

Pour l'illustrer j'évoquerai plusieurs candidatures récentes pour l'obtention du label national des « Villes et pays d'art et d'histoire » (VPAH). Le Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire, dont je suis membre, donne un avis à la Ministre de la culture et de la communication sur les candidatures souvent portées par de grands élus locaux. On constate une évolution fondamentale des motivations ces dernières années : il y a vingt ans, l'objectif était essentiellement touristique, aujourd'hui les demandes sont motivées par le besoin d'un véritable projet culturel ancré dans la politique et le projet de vie de la ville ou du pays. J'ai analysé les dossiers des communes ou communautés de communes candidates, sur une période de cinq ans, certains dossiers marquent bien cette tendance.

Citons tout d'abord la Ville de Pau dont le titre du dossier s'avère très révélateur : *Le projet urbain et les nouveaux enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle*, il est suivi par un premier chapitre intitulé « *La diversité en héritage* », probablement en référence à la Convention sur la diversité culturelle adoptée par la Conférence Générale de l'UNESCO en 2005.

Pour sa part, la Ville de Metz affirme dans son dossier : « *La ville de Metz est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche alliant l'urbanisme, la qualité architecturale, l'histoire locale et la culture profondément imbriqués. Ces points de vue dialoguent au fil des projets.* ». Elle poursuit en expliquant : « *La protection ne concerne plus des éléments remarquables, mais des quartiers dans leur totalité, qui sont considérés comme des témoins de civilisation.* ». Ces orientations sont accompagnées d'engagements concrets : la Ville de Metz a récemment doublé ou triplé la surface de son plan de sauvegarde et de mise en valeur.

« *La Ville de Strasbourg consciente de l'atout que représente son patrimoine s'engage pour la conservation et la valorisation. Il s'agit de construire la ville de demain avec le patrimoine sans la muséifier et de permettre à la ville historique un développement conforme à celui d'une métropole moderne, attractive, créative et durable* ».

La Ville de Cognac s'exprime ainsi : « *Depuis plusieurs années, la volonté de la Ville est de se donner les moyens d'être la propre actrice de son évolution. Cela se traduit par le lancement*

*de démarches complémentaires (Plan local d'urbanisme, Zone de protection du patrimoine et Agenda 21) qui visent à protéger et à valoriser le cadre de vie. ».*

Quand la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui a obtenu le label en 2011, a présenté son dossier, le Conseil national s'était interrogé sur la pertinence de la création d'espaces protégés dans une « ville nouvelle ». En général, il préconise la mise en œuvre ou le développement d'outils de protections pour accompagner le projet. La question est restée en suspens.

Dernièrement, la Communauté d'agglomérations de Plaine Commune située dans le département de la Seine-Saint-Denis (Île-de-France) a obtenu à l'unanimité le label Pays d'art et d'histoire. Son président Patrick Braouezec a tenu des propos qui lui ont valu les félicitations du Conseil : *« Le regroupement de Plaine Commune s'est fait sur la reconnaissance d'une histoire et d'un destin communs et la volonté de redonner des perspectives de développement à un territoire meurtri, tout en préservant une identité et un patrimoine forgés au fil du temps (...) »*. La « carte d'identité » de Plaine Commune présente plusieurs facettes : les expérimentations des grands ensembles, le patrimoine industriel, le patrimoine naturel et la culture vivante sur laquelle je m'arrêterai. Patrick Braouezec nous a expliqué que la culture en Seine-Saint-Denis était notamment constituée de la conjugaison des cultures issues de l'immigration ; la construction d'un projet culturel doit se faire sur la base du vivre-ensemble de ces cultures, indispensable pour garantir un développement urbain soutenable, au sens de qui peut se supporter, s'endurer.

A l'échelle des pays, Epinal-coeur-des-Vosges a développé son pays d'art et d'histoire autour d'un projet particulièrement intéressant qui sera étendu à terme sur 228 communes. Comment s'organiser politiquement, économiquement et socialement, pour exister sur des bases culturelles loin des métropoles, en évitant d'être relégués comme des délaissés pour les personnes âgées et les touristes ?

Des initiatives semblables ont été engagées en Corrèze, dans le pays d'art et d'histoire de « Vézère-Ardoise » étendu en 2011 à 44 communes. Bernadette Bourzai, Sénatrice de Corrèze s'exprimait ainsi dans le dossier de candidature : *« Le label Pays d'art et d'histoire reconnaît l'identité d'un territoire sur la base de ses qualités patrimoniales et architecturales. C'est aussi un projet au service de ses habitants et de leur cadre de vie. Envisager l'avenir en s'appuyant sur le respect des richesses en matière d'urbanisme, de paysage et de culture s'inscrit pleinement dans la démarche de développement local et durable du territoire. »*.

Enfin je citerai le Parc naturel du Vexin français dont le Président demande de label, parce que *« culture et nature doivent se conjuguer et s'articuler autour de l'homme, placé au cœur des patrimoines »*.

Tous ces exemples prouvent, si besoin, que de nombreuses villes françaises sont à l'initiative de changements profonds intégrant la dimension culturelle et patrimoniale dans les processus de développement durable.

Notez l'importance des mots utilisés. A ce sujet, permettez-moi une parenthèse. Je demande régulièrement à mes élèves architectes et urbanistes d'associer un mot de leur choix au

concept de «patrimoine». La plus part répondent « héritage », « valeur », « culture », ou « racine »... J'ouvre alors le code de l'urbanisme et leur lis les termes correspondants : «protection», «servitude», «sauvegarde», «contrainte»... Des mots (et au-delà des méthodes) dont le sens apparaît aujourd'hui extrêmement négatif, mais qu'ils utilisent cependant dans leur travail quotidien. Ce petit exercice permet de mesurer le fossé qui s'est creusé entre les habitants et les professionnels, voire ici entre la partie habitante et la partie professionnelle du cerveau d'un même architecte et urbaniste.

Nos propres institutions peinent à saisir ces phénomènes qui viennent du terrain. Difficile de faire passer ces idées : lorsque j'ai évoqué la culture comme quatrième pilier du développement durable dans le cadre d'un groupe de travail préparant le Grenelle de l'environnement, j'en ai tout simplement été exclu.

Pourtant le phénomène est devenu mondial. Prenons par exemple, la loi sur le développement durable du Québec, entrée en vigueur en avril 2006, qui stipule dans son article 7 : « *Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoir-faire, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement.* ». Plusieurs textes internationaux de référence, relatifs au patrimoine et au développement durable, ont été publiés, ils s'avèrent assez peu connus en France ; je citerai notamment la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite « Convention de Faro » : « *Dans une société de plus en plus mondialisée, la recherche d'attaches et d'enracinement répond au besoin d'appartenance et d'identification des individus. La convention de Faro aborde la question du pourquoi et du pour qui transmettre le patrimoine.* ». De même, la Convention de l'UNESCO (précitée) pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, reste très peu connue en France, elle « *rappelle que la diversité culturelle doit être intégrée en tant qu'élément stratégique dans les politiques nationales et internationales de développement, ainsi que dans la coopération internationale pour le développement durable.* »

On constate aujourd'hui que plusieurs états confrontés à la montée en puissance de phénomènes culturels et identitaires sont intéressés par l'expérience française.

Le sénateur Yves Dauge et moi-même avons constitué un groupe de travail pluri-national en vue d'organiser un événement s'inscrivant dans le cadre du 7<sup>ème</sup> Forum urbain mondial (en 2014 à Medellin, Colombie). Notre projet commun sélectionné par ONU Habitat, visait à « *renforcer la bonne gouvernance pour revitaliser durablement les villes historiques* ». Notre groupe de travail a exposé son savoir-faire dans le cadre du Forum. Il était composé de personnalités Indienne, Bulgare, Bolivienne, Colombienne, Chinoise, Japonaise, et Françaises, bien entendu. Tous nos amis étrangers sont partenaires de coopération avec la France sur des actions relatives à la culture dans la ville et les territoires. La France est partout reconnue comme un pays de culture et le pays des Droits de l'homme. Or, culture et Droits de l'homme conjugués se traduisent en termes d'urbanité. Notre travail commun a été fondé sur ce souci d'urbanité et de qualité du cadre de vie.

La vice-ministre colombienne de la Culture, Maria-Claudia Lopez Sorzano, participait activement au Forum mondial. Architecte de formation et diplômée de l'Ecole de Chaillot

(CAPA-Paris), elle y a organisé un événement sur « Les paysages du café » pour lequel elle a réuni des experts de plusieurs disciplines : économie, écologie, sociologie et culture bien entendu... Son objectif n'était pas de protéger ce territoire mais de chercher comment il pouvait évoluer sans que les excès de la mondialisation ne le détériore, comment faire vivre un écosystème culturel et le moderniser tout en préservant ses atouts, trouver un juste équilibre dans son évolution.

La Mairie de Sofia en Bulgarie nous a demandé de participer au travail engagé sur son centre-ville pour répondre à l'inquiétude des habitants sur l'avenir du patrimoine architectural, urbain et paysager. Les expériences françaises les intéressent. Avant d'élaborer le projet de planification patrimoniale, l'équipe Bulgare, pilotée par la professeure Svobodna Vrantcheva, a confié à des sociologues le soin de consulter les habitants. Les résultats très encourageants engagent à passer à la phase opérationnelle. Un partenariat est en projet entre le maire du troisième arrondissement de Paris, incluant le secteur sauvegardé du Marais, et la maire d'un des principaux quartiers historiques de Sofia.

Nous travaillons parallèlement, depuis plus d'une quinze années, avec plusieurs universités et villes chinoises, notamment l'université Tongji de Shanghai. Françoise Ged, responsable de l'Observatoire de la Chine à la CAPA, et moi-même avons été très récemment invités par l'Académie d'urbanisme de Chine pour le trentième anniversaire de sa section Villes et villages historiques. A cette occasion, 200 architectes-urbanistes ont été réunis, venant de tout le pays. Nous n'avons pas été invités à parler de nos politiques métropolitaines, mais des habitants et du travail engagé avec eux, en France, dans la planification. J'ai donc présenté plusieurs actions exemplaires dont celle de la Ville de Paris sur la Petite Ceinture et montré comment la Ville est à l'écoute des associations de quartier pour construire un projet. J'invite chacun à aller se promener dans le Jardin du Ruisseau, situé à proximité de la Porte de Clignancourt. J'ai également parlé du « recyclage » de la voie express rive gauche entre la Tour Eiffel et le musée d'Orsay. A l'issue de ma présentation, le président de séance a affirmé que mes propos touchaient au cœur de la problématique urbaine actuelle de la Chine. L'image que nous avons de ce pays est souvent faussée par nos *a priori*. Nombreux sont les architectes-urbanistes chinois qui s'interrogent sur la manière de parvenir à maîtriser les excès de la mondialisation et à temporer le bond en avant qu'ils n'arrivent plus à canaliser. Parallèlement ils nous demandent comment la France a pris en charge les particularismes régionaux. La Chine inclut de nombreuses « minorités ethniques » aujourd'hui fortement bousculées par le phénomène de mondialisation. Nos partenaires chinois sont très intéressés par notre expérience : comment la France a fait de la Bretagne un territoire moderne tout en préservant ses traditions et son identité ? Nous sommes appelés à travailler sur le sujet dans la région du Guizhou qui concentre un nombre impressionnant de ces minorités (Miao, Dong,...). Ces populations ont droit à la modernité, mais on également droit au respect de leur identité. Comment faire en sorte qu'elles puissent vivre, évoluer sans perdre leur âme, qu'elles ne quittent pas en masse leur région pour alimenter en main d'œuvre bon marché les villes-usines en périphérie des métropoles ? Comment préserver ces cultures, ces modes de vie, comment les maintenir en place, comment les responsabiliser, quelle évolution pour une vie moins dure ? Nous continuons de travailler sur la question avec nos amis chinois.

Enfin, le sénateur Yves Dauge dans le cadre du Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT), rédige actuellement un texte intitulé « *La culture dans la ville* ». En voici un

extrait : « *Confrontée à d'immenses défis et à l'émergence de nouveaux enjeux, la dimension culturelle de la ville se dessine partout comme un marqueur fort. Exprimée en termes de gouvernance démocratique et participative, de souci du lieu et des identités locales, cette dimension a pris tout son sens dans la récente déclaration de Medellin au VII Forum urbain mondial qui reconnaît l'impérieuse nécessité de considérer les diversités culturelle, institutionnelle et sociale. Ici la France a les atouts et les moyens d'être force de proposition. Elle doit aussi bien sûr être présente sur les marchés, les appels d'offres pour la construction des équipements et des logements mais elle le sera d'autant mieux si elle est d'abord porteuse de valeurs et de créativité.* ». Ce texte sera publié prochainement dans son intégralité.

**John DAGLISH, Bâtir sain** Comment construire durablement des quartiers durable tout en préservant les formes architecturales traditionnelles ?

**Alain MARINOS**

Je travaille dans la mouvance du *Global Award for sustainable architecture*, équipe d'architectes dont font partie trois Français, Patrick Bouchain, Philippe Madec et Françoise-Hélène Jourda, ainsi que le Chinois Wang Shu, lauréat du prix Pritzker de l'architecture. La protection du patrimoine appartient à l'histoire du 20<sup>ème</sup> siècle. Nous essayons de trouver un équilibre entre modernité et patrimoine, afin de mettre en œuvre une politique durable. De même, alors que nous sommes désormais capables de construire des voitures circulant à 2 000 ou 3 000 km/h, nous ne les laissons pas circuler dans la ville. Il faut trouver un équilibre entre accélérateur et freins pour avoir une conduite durable. C'est dans cette démarche que l'on s'inscrit.

## **5 Table ronde n°2 : Les acteurs et rôle des territoires, des habitants dans la production de connaissance et la fabrication de la ville : quels savoirs nécessaires, disponibles, utiles... ?**

*Présentation des résultats croisés par Guillaume FABUREL*

### **- Participation et démocratie**

**- Diversification et complication des savoirs, de l'expertise, et place de l'imaginaire**

**- Structuration et fonction sociale de la recherche**

*Participent à la table ronde :*

*Pascale SIMARD, Docteur de l'école centrale, Directrice chargée de l'Innovation et des réseaux de compétences, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise*

*Olivier SOUBEYRAN, Professeur à l'Université Joseph Fourier de Grenoble*

*Jacques TREMON, Président de l'association Clairlieu Eco Défi*

### **Fabrice PAPILLON**

La table ronde sera consacrée aux acteurs, ainsi qu'au rôle des territoires et des habitants dans la production des connaissances et la fabrication de la ville. Quels savoirs sont nécessaires, disponibles et utiles ? La question étant ici celle du rôle central des habitants.

### **Guillaume FABUREL**

L'un des principaux impensés que nous avons identifiés relève de la façon dont les métiers se situent vis-à-vis des habitants, des usagers, des citoyens, des profanes, de leurs savoirs locaux, pratiques, ordinaires, situés, etc. Il y a au moins deux causes reliées. Premièrement, les crises introduiraient des turbulences économiques, sociales, politiques, etc. Deuxièmement, en France mais aussi dans de nombreux pays, l'un des moyens permettant l'adaptation à l'instabilité réside dans le développement de la démocratie participative, avec des scènes dites dialogiques ou des arènes de débats. La délibération collective serait désormais différente de ce qu'elle était il y a trente ou quarante ans.

A la croisée des deux causes, se pose la question de la conception des savoirs dans leurs constructions sociales et culturelles. Les termes d'hésitation, de turbulence, d'incertain ou d'irréversibilité, qui fait qu'on est beaucoup moins assuré que dans les années 1970, posent la question des savoirs utiles, disponibles, légitimes aujourd'hui lorsqu'il s'agit d'aménager l'espace, de fabriquer les lieux, de réguler le fonctionnement de la ville. De même, la qualification des individus-cibles des projets urbains, les publics, fait l'objet d'hésitations croissantes et de tâtonnements répétés. Les modalités de notre démocratie participative posent donc de nombreuses questions.

Quatre questions sont ressorties à la fois de la recherche sur les impensés et des échanges avec les autres équipes sur le sujet et avec Anne Grenier. Premièrement, quels critères fondent la légitimité de l'expertise territoriale ? Les légitimités ont évolué, notamment dans

leurs rapports à d'autres formes de savoirs, locaux, profanes, situés, pratiques, ordinaires, etc. Qu'est-ce qui fait concrètement évoluer les acteurs qui héritent de cadres disciplinaires, de formations et de compétences en la matière ? Qu'est-ce qui fait évoluer aujourd'hui l'expertise territoriale dans les trajectoires professionnelles, les pratiques d'outils... ?

Deuxièmement, de quoi sont composées ces autres formes de savoirs ? Qu'est-ce qu'elles apporteraient ? Les constats montrent qu'ils sont bien souvent rabattus sur du local et de l'immédiat. Les aptitudes et les habiletés des personnes, en termes de capacité à imaginer un autre monde, à s'investir politiquement, etc., sont triées. Leurs systèmes de croyances et leurs chaînes de valeurs ne sont pas mises en partage, discutées ou débattues sur les scènes participatives. De quoi se composent et quels pourraient être les apports des savoirs dits habitants ?

Troisièmement, des métiers et savoir-faire, des habiletés et des professionnalités se spécialisent autour de l'implication, la mobilisation ou du moins la prise en compte de ces savoirs : il y a une assistance à maîtrise d'ouvrage s'ouvrant à la concertation, des spécialistes de la participation, des bureaux d'études qui ont évolués ou se sont créés sur ces thèmes-là. Quel rôle ont-ils dans ce mouvement enclenché ? Sont-ils médiateurs, facilitateurs, agitateurs ? Ce sont eux qui sont en première ligne des liens avec les habitants et à ces formes de savoir. Dans l'évolution des métiers et plus largement des savoirs, leur rôle est posé. La place des savoirs collaboratifs par rapport à celle de savoirs plus techniques, plus conséquentialistes ou plus linéaires dont nous héritons dans l'urbanisme doit être questionnée.

Quatrièmement, la question de la transition épistémologique se pose dès lors. Dans les énoncés, la transition écologique et énergétique a pris le relais aujourd'hui de la problématique de la ville durable. Elle implique de s'interroger sur la pluralité des savoirs et la diversité des acteurs. Nos épistémologies, les conditions de validation des savoirs ayant sans doute évolué, d'autres savoirs disciplinaires mais également formes de savoirs (supra) doivent être impliquées. Comment fonctionner collectivement avec cette double ouverture, interne et externe aux savoirs scientifiques ?

Dans ces quatre questions, les problématiques environnementales ne sont pas neutres. Elles ne représentent pas un secteur qu'on viendrait adjoindre mais elles revisitent l'ensemble de nos savoirs, ainsi que leur certitude affichée. Elles doivent alors être pleinement resituées dans un contexte où les transitions énergétique et écologique re-technicisent beaucoup nos propos, c'est-à-dire réinstaurent des outils techniques pour assurer la performance du politique, pour assurer sa propre efficacité par l'agir.

### **Fabrice PAPILLON**

Pascale Simard, vous avez mis en place des ateliers d'innovation. Dans ce cadre, se pose à nouveau la question formulée par Guillaume à l'instant et par Thierry Paquot précédemment quant à la manière d'entrer en transe-disciplinarité, d'oublier ses savoirs afin d'acquérir de nouveaux savoirs et de faire émerger de nouvelles connaissances, cette nouvelle épistémologie. A travers les ateliers d'innovation, vous invitez les personnes à dépasser leurs croyances, à descendre dans la rue. Comment menez-vous cette démarche ?

### **Pascale SIMARD**

Nous menons l'expérience des ateliers d'innovation en urbanisme depuis 2009, à raison d'un atelier par an. Chaque année, nous capitalisons notre expérience et faisons évoluer les méthodes et les outils que nous utilisons. Chaque atelier a été mené sur des échelles différentes : quartiers, communes et intercommunalités. Des travaux préparatoires et postérieurs à l'atelier sont également conduits.

L'atelier se tient sur deux jours *in situ*. Ce format court a été choisi afin de garantir la présence des professionnels et des chercheurs qui ne disposent que de peu de temps. Trente à cinquante personnes sont alors rassemblées : des élus, des professionnels issus de divers mondes (urbanisme, culture, politique de la ville, etc.), des chercheurs provenant de différentes disciplines, des associations ou des habitants et des artistes. Les groupes formés sont par conséquent très hétérogènes. Nous faisons généralement appel à des personnes connaissant le territoire, notamment pour y travailler ou y habiter, bien qu'étant aussi parfois professionnels ou chercheurs. Les participants apportent leurs connaissances quelle que soit leur nature – théorique, professionnelle, pratique, académique ou quotidienne. Aucune connaissance supplémentaire n'est mobilisée.

Pendant deux jours, nous les amenons, à travers des protocoles définis, à construire des visions du futur possible du territoire. A cette fin, ils doivent s'appuyer sur les tendances observées sur le territoire et ses spécificités. En outre, nous leur proposons de commencer à formuler des propositions d'action hybride, notre objectif étant de faire travailler ensemble tous les participants, quelles que soient leurs propres sphères d'action, leurs préoccupations ou intentions.

### **Fabrice PAPILLON**

Sont-ils sensés oublier leur référentiel ?

### **Pascale SIMARD**

La première question que nous nous posons systématiquement porte sur la manière de faire travailler ensemble les participants, alors qu'ils évoluent habituellement dans des sphères différentes. A l'opposé de ce que disait Thierry Paquot tout à l'heure, nous pratiquons la transe-disciplinarité, non en extériorisant les participants de leurs connaissances, mais en les réincarnant dans leur statut d'être humain singulier, percevant et éprouvant le territoire. A cette fin, nous leur demandons de marcher ensemble dans la ville, munis d'un carnet d'étonnement, et de réaliser plusieurs exercices. De cette manière, nous souhaitons favoriser le retour à l'éprouvé d'une personne qui marche, à une approche sensorielle, sensible, singulière, et évidemment subjective donc légitime de la ville. En effet, en raison de son caractère subjectif, chaque participant a le droit d'exprimer son ressenti, indépendamment de son statut. Il l'exprime au nom de ce qu'il a vécu pendant cette journée de marche.

### **Fabrice PAPILLON**

La démarche favorise-t-elle la spontanéité ?

**Pascale SIMARD**

Autant que possible. Dans le cadre de l'atelier, nous mettons en place des protocoles. Par exemple, nous leur faisons jouer des jeux de rôle et réaliser des interviews. A défaut d'être spontanée, la démarche est au moins ludique. Quoi qu'il en soit, le fait de s'exprimer du point de vue sensible permet d'éliminer tout jargon professionnel et, dans une moindre mesure, de gommer les différences. Toutefois, chacun s'exprime avec son arrière de connaissances qui transparait dans ce qui est dit.

**Fabrice PAPILLON**

Avez-vous obtenu des résultats étonnants ou inattendus ?

**Pascale SIMARD**

En termes de résultats, nous ne travaillons pas sur une recherche de consensus, mais faisons émerger d'un travail collaboratif des visions du futur du territoire et quelques pistes d'actions, l'ensemble constituant un construit, une sorte de boussole. Nous travaillons davantage sur le dissensus et le paradoxe que sur la recherche de consensus. Le dialogue dans lequel s'engagent les participants, ainsi que la manière dont nous le restituons, représente le résultat le plus intéressant. La restitution doit pouvoir faire rebond, être mise en débat avec des publics plus larges.

**Fabrice PAPILLON**

Les participants parviennent-ils à dialoguer et à se comprendre ?

**Pascale SIMARD**

Oui, même s'il est difficile de mesurer l'impact de ce type d'expérience. Nous avons mené un atelier sur Pierre-Bénite, une commune située au sud de la Ville de Lyon et couverte de différents périmètres de risques (technologique, d'inondation, etc.). De fait, une large partie de la ville ne peut plus évoluer. L'atelier a été organisé en pleine période de redéfinition des périmètres de risques. Dans cet atelier, nous sommes parvenus à mobiliser tous les professionnels qui travaillent à cette redéfinition, à savoir les représentants de l'Etat, de la commune, du Grand Lyon et des professionnels de l'agence travaillant sur le sujet. Néanmoins, nous n'avons pas évoqué les périmètres de risques au cours de l'atelier, le représentant de l'Etat considérant également qu'il convenait de discuter comme s'ils n'existaient pas.

Quelques semaines après l'atelier, une collaboratrice de l'agence travaillant sur la redéfinition des périmètres m'a signalé que l'atelier n'avait pas eu d'impact en termes de propositions. En effet, elle avait préalablement préparé des propositions s'étant révélé en phase avec celles formulées au cours de l'atelier. Toutefois, les parties prenantes ayant toutes participé à l'atelier, elles disposaient des mêmes référents et sont parvenues à se mettre d'accord très rapidement. La tenue de plusieurs réunions dispersées sur plusieurs mois a ainsi pu être évitée. Cet exemple illustre la mesure des effets de telle démarche, à savoir si elles ont des effets dans les projets ou des impacts sur d'autres choses.

**Fabrice PAPILLON**

Clairlieu a été longtemps le plus grand lotissement d'Europe, comprenant 1 500 maisons et jusque 7 000 habitants. Le projet de Jaques Trémon y est extrêmement concret et novateur.

Il consiste à installer des panneaux solaires sur le toit des maisons, afin de produire de l'eau chaude sanitaire et du chauffage. Vous avez vous-même expérimenté la démarche, divisé vos factures d'énergie par dix et tenté d'essaimer dans le reste du lotissement.

### **Jacques TREMON**

Clairlieu est situé dans l'Est de la France. Notre lotissement s'étale sur une surface de plus de cent hectares et comprend 1 350 pavillons, construits depuis 1970. Construites avant le premier choc pétrolier de 1973 en béton, en bois au niveau de la charpente et tuiles, les maisons ne sont pas du tout isolées.

A l'occasion d'une « Faites du solaire », événement se tenant en région Lorraine tous les deux ans et réunissant 150 à 200 personnes pour discuter avec un expert en environnement, plusieurs habitants se sont décidés à engager une démarche car sinon dans quelques années les factures d'énergies n'auraient plus pu être honorées. En effet, alors que le lotissement comptait jusqu'à 5 000 habitants en 1970, il n'en accueille plus que 3 500 à 4 000 en raison des factures exorbitantes d'énergie. Il est de plus en plus difficile pour les habitants, retraités pour la plupart, de payer ces dernières.

### **Fabrice PAPILLON**

Les anciens habitants ont-ils quitté le lotissement en raison de l'explosion de leur facture énergétique ?

### **Jacques TREMON**

C'est difficile à dire, mais au moins partiellement. En effet, certains habitants qui ont une facture de 3600€ par mois se trouvent désormais dans une situation de précarité énergétique s'ils ont moins de 3000 € de revenus par mois (10%). La superficie des maisons atteignant entre 100 et 120 m<sup>2</sup>, il devient difficile à une personne seule de payer sa facture énergétique. Le fait qu'une personne seule dispose d'une telle surface n'est d'ailleurs pas logique. Pour autant, le quartier est relativement aisé. Il appartient à une commune de Nancy comptant 15 000 habitants et se trouve excentré à deux kilomètres du village. C'est pourquoi, personne ne souhaitait s'y installer en 1970, alors que dix maisons étaient construites par semaine.

Nous avons réuni 200 personnes lors d'une soirée en 2009, à la suite de laquelle nous avons créé quatre groupes de travail auxquels les habitants se sont inscrits. A ce moment-là, nous ne savions pas encore ce que nous ferions. Pour ma part, j'ai été désigné président par hasard et je le suis toujours. Nous n'avons rien évoqués et ne savions pas du tout ce que nous allions faire. Nous avons créé un groupe de travail technique pour savoir ce qu'on pouvait faire, un groupe de travail pour créer une société coopérative commerciale, pour mettre en œuvre les solutions techniques élaborées, et un groupe consacré aux demandes de subvention aux collectivités locales, notamment en vue de financer la réalisation d'une étude thermique en premier lieu et d'autres à suivre.

Cette dernière a été menée par l'architecte Yves Jautard, à l'origine de *Négawatt*. Longue de 150 pages, elle démontre que nos maisons peuvent être rénovées. Le groupe chargé des collectivités locales a sollicité le Conseil régional et a présenté notre projet remonté des habitants. Celui-ci étant entièrement conçu, le Conseil régional a accepté de nous aider ;

chaque habitant membre de notre association avait la possibilité de percevoir une aide qui pouvait atteindre 10 000 euros environ par maison, les aides actuelles ont en effet changées.. De plus, chaque habitant désirant engager des travaux n'a plus à monter de dossier technique et thermique dès lors qu'il fait appel à nous.

Personne n'osant se lancer, j'ai été le premier à engager les travaux pour rénover ma maison, composée de deux étages, d'un garage et d'une chambre au rez-de-chaussée et d'un salon et de trois chambres à l'étage. Nous avons en quelque sorte posé un thermos sur la maison : nous avons creusé jusqu'aux fondations, isolé la toiture avec quarante centimètres d'ouate de cellulose, matériel écologique, les murs avec de la laine de bois et de la laine de chanvre. En suivant les recommandations de l'architecte et du bureau thermique, nous souhaitons satisfaire les critères du label BBC Effinergie, à savoir 104 kWh/m<sup>2</sup>/an. Or, le bilan énergétique de ma maison atteint désormais 50 kWh/m<sup>2</sup>/an. En termes de test d'étanchéité, nous avons installé une VMC double flux. Nos performances énergétiques sont donc meilleures que celles du bâti neuf.

### **Fabrice PAPILLON**

Quel est le coût réel de l'opération de rénovation ?

### **Jacques TREMON**

Il ne faut pas poser la question ! C'est beaucoup plus mais l'association dispose de bénévoles participant au chantier. De plus, notre société coopérative ne vise pas à s'enrichir mais juste équilibré les comptes. Chaque habitant y a investi mille euros et doit financer ses propres travaux. Nous nous trouvons actuellement encore en phase de recherche et de développement, mais la quatrième maison est d'ores et déjà en cours de rénovation.

### **Fabrice PAPILLON**

Rencontrez-vous des difficultés pour convaincre vos voisins du bien-fondé de votre démarche ?

### **Jacques TREMON**

Non. Les chantiers prévus nous occuperont encore au moins deux ans. Des habitants sont intéressés, mais nous ne pouvons pas aller plus vite. Nous disposons de solutions techniques que nous savons mettre en œuvre mais pas assez rapidement. La main-d'œuvre nécessaire coûte cher, on a créé une société commerciale employant 3 salariés Au début personne ne se connaissait.

### **Fabrice PAPILLON**

Vous n'êtes pas seulement maître d'ouvrage ou maître d'œuvre mais aussi acteur. L'expérience est concrète en matière de démarche participative et *bottom-up*. Ce type d'expérimentation permet d'alimenter la réflexion d'Olivier Soubeyran sur les modèles économiques et notamment ceux qu'évoquait Thierry Paquot en terme de capitalisme liquide et de capitalisme solide

### **Olivier SOUBEYRAN**

Pour ma part, je m'intéresse essentiellement à l'histoire de la pensée. Toutefois, je retiens quelques propos formulés par Guillaume Faburel concernant les éléments d'évolution de

l'expertise territoriale, ainsi que les termes crise ou délibératif ou comme pionnier ou cobaye selon qu'on est optimiste ou pessimiste.

Les expériences menées en matière de ville durable ont commencé au début des années 1980 et s'appuyaient sur des idées ne différant que faiblement des principes actuels. La différence essentielle réside dans le contexte, qui est fondamentalement une question de représentation de l'objet ville durable. Le sens du terme ayant évolué, nos comportements ont été modifiés en conséquence.

Premièrement, les objets ville durable et changement climatique doivent maintenant impérativement être articulés. Au contraire, dans les années 1990, le changement climatique n'était pas mis en avant. Désormais, il ne convient pas de réfléchir aux générations futures mais présentes. Il y a donc un contexte d'urgence. A ce titre, Lionel Charles et d'autres chercheurs évoquent le changement climatique comme une pure ambivalence : alors que nous y sommes tous confrontés, des inégalités émergent dès lors que nous le prenons en charge. L'ambivalence est à la fois hiérarchique et démocratique. Par conséquent, la prise en charge du changement climatique relève-t-elle de l'indécidable ? Doit-elle relever d'une vision purement technico-scientifique ou découler d'un processus délibératif ? Un impératif délibératif s'impose probablement, c'est-à-dire que les questions de changement climatique s'imposent au niveau n+2 et non n+1. De surcroît, le monde étant un polder selon Diamond, vulnérabilité et obligation de solidarité doivent être articulées. Contrairement à ce que l'on avance comme évident, la notion de vulnérabilité n'est pas forcément négative ; de même la résilience est posée comme une qualité a priori positive, ce qui doit être relativisée.

Deuxièmement, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion portant sur la définition d'un territoire. Un territoire est une articulation entre trois types d'espace : un espace problème, un espace solution, le projet, et un espace de validation. Il est possible de représenter une ville durable par rapport à ces trois types d'espace. Ce qui fait territoire, c'est que ces trois types d'espace (qui peuvent être disjoints géographiquement ou superposés) forment un espace de péréquation accepté (ou imposé d'en haut !). L'introduction de la question environnementale montre à la fois une faiblesse et une force originelles. Une faiblesse car elle s'instaure par une désolidarisation entre l'espace de problème et celui de solution. Le public reconnaît un impact à partir du moment où il ne se sent plus solidaire d'un problème pour lequel il doit subir la solution. La force originelle est que la question environnementale fait surgir la question de l'espace de validation, confisqué jusqu'alors par le maître d'ouvrage ou l'administration, qui va valider le projet voire sa mise en problème (comment, avec quelle échelle de temps...). C'est bien la question environnementale qui va structurer l'espace de validation, en rendant l'idée de la participation incontournable.

Troisièmement, l'ensemble de la réflexion sur l'environnement, l'aménagement, le changement climatique et la ville durable fait émerger différentes dimensions de la crise, crise cognitive (l'incertitude, les conséquences non intentionnelles de l'action, s'attendre à l'inattendu, concevoir l'inconcevable, etc...). On est à la limite. Au-delà, la crise porte sur la façon dont nous concevons la ville. La façon dont nous nous représentons la crise de la ville nous amène d'ailleurs à envisager la ville fonctionnant de façon satisfaisante à l'instar un

système immunitaire. La question de l'immunité est d'autant plus forte qu'elle répond aux questions posées par l'incertitude scientifique, ainsi qu'aux questions éthiques. En outre, la vision de la ville durable comme immunisée entre en résonance avec un courant de la pensée écologique tournant autour de l'autonomie. Elle peut aussi percoler à travers l'imaginaire moderne de la planification. De même, elle représente le nec plus ultra du défi de l'adaptation. En effet, un organisme immun peut évoluer dans n'importe quel environnement turbulent. Le modèle immunitaire est surtout parfaitement cohérent avec l'atmosphère dominée par les préoccupations de sécurité et de menace. L'acception immunitaire affranchit du regard sur l'environnement et le considère comme hostile.

Malheureusement, la relation établie entre les organismes immunitaires et immunisés, la ville durable comme organisme immunisée, d'une part, et le contexte de menaces, d'autre part, a des implications concrètes. La guerre contre le terrorisme, la sécurité intérieure participe de ces dernières. Ces images ne sont pas neutres. La représentation de la prise en compte de l'environnement dans la planification s'accompagne depuis 2001 d'une histoire de la réflexion sur la résilience et de la prise en compte des catastrophes naturelles à l'aune des préoccupations sécuritaires.

Enfin, Vincent Berdoulay et moi-même avons mené une recherche sur les problèmes d'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, nous avons réfléchi aux notions émergentes d'adaptation, de vulnérabilité et de résilience, notamment en étudiant leur généalogie. A ce titre, nous avons examiné un rapport de l'administration américaine datant de 2006 et portant sur les leçons tirées de l'événement lié à l'ouragan Katrina. Or, le rapport est présenté au président George W. Bush par son conseiller sur les questions de sécurité intérieure et de contre-terrorisme. Cela nous a amené à regarder systématiquement d'où venait les idées de résilience dans les pratiques territoriales. Un rapport très étroit existe entre le cadrage sécuritaire et les questions de résilience, ce qui cadre par conséquent les questions de participation. Et malheureusement, l'actualité nous indique plutôt que le cadrage sécuritaire de la question climatique va se renforcer.

### **Fabrice PAPILLON**

Cette approche permet de compléter les visions expérimentale et pratique.

### **Guillaume FABUREL**

La question du contexte renvoie à celle de la production de sens, de connaissances et de rationalités, donc des savoirs. Les trois présentations témoignent d'un renouvellement de notre questionnement, la question des savoirs se posant aussi dans sa relativité contextuelle. Un savoir n'est plus un prédicat ou un héritage, mais une construction et un processus attachés à un environnement spécifique, situé et qui met en contexte. Ce dernier renvoie davantage à la production de connaissances que de savoirs, davantage à des habiletés, des virtuosités et des formes d'ingéniosité que de rationalité technique. La manière dont on se situe par rapport au contexte et sa relativité définit pour beaucoup ce qui apparaît comme une nouvelle légitimité des connaissances utiles au contexte global des crises.

### **Jacques TREMON**

Quatre ans après le lancement de notre projet, nous nous sommes rendu compte que nous, simples habitants d'un quartier de Nancy, nous avons de nombreuses connaissances et que

nous étions capables de rénover intégralement une maison. Bien que nous nous soyons formés au fur et à mesure, nous sommes parvenus à faire reconnaître notre association comme organisme de formation. Nous avons décidé d'essayer ce savoir autour de nous en proposant des formations aux professionnels, notamment aux architectes, aux couvreurs et constructeurs en bois. Nous avons conclu une convention entre notre société, notre association et des professionnels pour les obliger à travailler comme nous le voulons. En effet, de tels travaux sont parfois réalisés n'importe comment. C'est pourquoi, nous tentons de verrouiller les processus le plus possible malgré les difficultés juridiques.

**Michelle GONNET-CHAUBET, *ministère du Développement durable***

L'expérience de Clairlieu est remarquable. Cependant, à combien s'élève le coût de la rénovation pour chaque maison ? Quelle est la part de la subvention ?

**Jacques TREMON**

Nous devons élaborer des devis pour nos futurs clients. Bien que nous disposions désormais d'un logiciel pour faire des devis, il est difficile d'évaluer le coût de la rénovation de ma propre innovation, puisqu'une quinzaine de bénévoles se sont investis dans le chantier. La MAIF assure les bénévoles, dès lors qu'ils sont membres de l'association. Notre société emploie également trois ouvriers mais nous travaillons aussi avec des professionnels qu'on paye. Quoi qu'il en soit, nous essayons de faire en sorte que chaque chantier ne coûte pas plus de 60 000 à 70 000 euros. Ainsi, les habitants payeraient mensuellement 300 euros pour rembourser leur prêt, non pour payer leur facture énergétique.

**Michelle GONNET-CHAUBET, *ministère du Développement durable***

De nombreux dispositifs d'aide seront progressivement renforcés, mais sont insuffisants actuellement.

**Jacques TREMON**

Nous rencontrons aussi des problèmes juridiques. En raison de l'entrée en vigueur du Grenelle de l'environnement, j'ai été contraint d'acheter 2 m<sup>2</sup> de terrain à mes voisins, ma maison se trouvant en mitoyenneté. Pour ce faire, j'ai dû parlementer pendant un an et demi, mes voisins refusant de me vendre le terrain nécessaire pour un coût de 100 Euros de terrains et de 1500 Euros de géomètre et de frais connexes

**Fabrice PAPILLON**

De nouvelles subventions pourraient-elles être envisagées ?

**Michelle GONNET-CHAUBET, *ministère du Développement durable***

Le ministère n'accorde pas de subvention sur une opération précise. En revanche, des dispositifs existent au niveau national. Dans le cadre de la loi de transition énergétique, de nouveaux dispositifs seront probablement créés. L'ADEME sera alors au fait des possibilités.

Par ailleurs, le ministère propose des formations à destination des métiers impliqués dans ce type de rénovation. L'association EcoDéfi Clairlieu pourrait d'ailleurs être un opérateur en la matière pour le ministère.

**Jacques TREMON**

En 2015, nous ambitionnons de conduire directement des chantiers-écoles.

**Michelle GONNET-CHAUBET, *ministère du Développement durable***

Je vous félicite pour votre action et pour avoir été précurseur en la matière.

**Yann THOREAU LA SALLE, *Partenariat français pour la Ville et les Territoires***

J'ai passé quatre ans en Amérique latine, où se développent aussi des expériences en matière de lotissements. Au Mexique, les lotissements peuvent compter jusqu'à 70 000 unités alors qu'en France un ensemble de 1500 logements paraît démesuré. Or, un grand nombre d'entre eux ont été abandonnés par les populations car situés en ultra-périphérie et ne disposant d'aucun service. Une expérience a récemment été développée au Chili par la célèbre agence d'architectes Elemental, visant à proposer des maisons évolutives. Par exemple, les architectes peuvent proposer une maison de 80 m<sup>2</sup> à des personnes souhaitant acquérir une maison de 40 m<sup>2</sup>, afin qu'ils en occupent la moitié et que l'autre moitié évolue avec le temps.

Dans le cadre de l'expérience menée à Clairlieu, les experts, les architectes, les urbanistes ou les pouvoirs publics auraient-ils pu faciliter l'appropriation et l'implication des citoyens dans la démarche d'une façon ou d'une autre ? Avez-vous repéré des éléments facilitateurs ou bloquant dans la façon dont les règles du jeu sont posés ?

**Jacques TREMON**

Le Conseil régional, le Conseil général, la mairie de Villers-lès-Nancy et l'ADEME nous ont beaucoup aidés à trouver des solutions applicables, duplicables et appropriables par tous les citoyens. Nous avons élaboré un modèle qui n'a pas encore été mis en œuvre, consistant à proposer à une personne âgée n'étant plus en mesure de payer sa facture énergétique de louer le premier étage à une personne, le loyer perçu permettant de financer l'isolation de sa maison. Sur le plan économique les calculs démontrent la faisabilité mais il faut trouver la personne âgée qui veut bien et surtout convaincre les héritiers qui anticipent les freins de succession. La maison ainsi transformée serait invendable.

**Fabrice PAPILLON**

La solution est innovante, mais n'est pas facile à mettre en œuvre.

**Jacques TREMON**

Il est également difficile pour les personnes âgées de plus de 70 ans de contracter un prêt, les assurances coûtant extrêmement cher. Une solution consisterait à assurer le bien plutôt que la personne, nos maisons valant entre 150.000 et 200.000 Euros. Quelle que soit l'âge de la personne, la valeur du bien est la même.

**Anne BOUCHE-FLORIN, *urbaniste et commissaire-enquêteur***

Dans quelle mesure les ateliers d'innovation permettent-ils d'accélérer les séquences ultérieures de concertation, en ce qu'ils améliorent les compétences humaines ? La qualité humaine mise en place n'est-elle pas plus importante que les gains de temps ? Avez-vous pu chiffrer en jour les gains de temps ?

### **Pascale SIMARD**

Les ateliers permettent un potentiel gain de temps, mais il est très difficile d'évaluer ce type d'impact puisque nous ne disposons pas des outils nécessaires.

Les prémices de notre démarche étaient très éloignées de la conception traditionnelle de la concertation. Nous sommes partis du constat selon lequel nous travaillons de plus en plus sur des territoires intercommunaux, à partir de diagnostics établis selon des canons techniques plus ou moins inscrit dans la loi. Or, ces derniers sont des procédures donnant lieu à la production de tant de chiffres et de données que nous ne savons pas toujours utiliser. Le sens de la démarche s'en trouve perdu. Par conséquent, il s'agissait dans notre démarche, avant toute discussion sur un projet quelconque, de redonner du sens en faisant discuter très en amont des personnes très hétérogènes.

Si la question des connaissances compte, il est nécessaire d'y associer celle du sens. En effet, l'argumentation ou la justification d'un projet de territoire par le facteur 4 reste très abstraite pour la plupart des gens. Le sens vient de ce qui est éprouvé pour l'être humain. Nous nous sommes demandé comment construire un sens qui ne soit pas consensuel mais un éventail de sens possibles, afin de permettre la discussion sur un projet sociétal global, comment on veut vivre le territoire demain, plutôt que sur un projet d'aménagement ou un plan de développement spécifique.

C'est pourquoi, notre démarche s'inscrit dans l'incertain, dans le temps long. Elle se fonde sur l'idée selon laquelle l'action menée sur un territoire est dispersée, distribuée. L'action publique sur le territoire d'une commune est multiple, de même et *a fortiori* que celle d'une intercommunalité. L'action publique à l'échelle d'un quartier est également multiple, en témoigne l'existence du dispositif ANRU par exemple. A l'action publique multiforme s'ajoutent tous les autres acteurs, dont l'habitant, mais pas seulement. Par conséquent, la fabrique du territoire dans l'incertain sur le temps long est distribuée entre tous ces acteurs-là.

### **Olivier SOUBEYRAN**

Les enquêtes publiques sont très utiles, mais elles sont aujourd'hui un peu menacées par la loi Macron. Structurellement, elles n'ont pas les mêmes finalités, elles sont réalisées à l'aval des procédures, alors qu'une réflexion fondamentale doit être menée en amont pour envisager les politiques ou projets potentiels.

### **Pascale SIMARD**

Nous évitons de travailler sur des projets précis, afin d'éviter que les participants aux ateliers ne mobilisent leur routine professionnelle.

### **Olivier SOUBEYRAN**

En lien avec ce qui a été dit sur les enquêtes publiques, des solutions intermédiaires existent probablement. Au Québec par exemple, des processus délibératifs sont mis en œuvre en vue d'identifier les enjeux à développer dans le cadre d'une étude d'impact d'un projet spécifique dans son territoire.

**Pascale SIMARD**

Notre expérimentation ne vise pas à remplacer les autres démarches existantes. Nous ambitionnons de faire gagner du temps aux différents acteurs, de les aider à faire mieux et surtout de travailler ensemble dans des temps longs.

**Guillaume FABUREL**

La démocratie participative instituée constituerait en fait une forme d'assignat à la participation, s'ajoutant à un assignat à la compétence ; nous attendons des gens qu'ils élèvent leur niveau de compétence pour s'exprimer sur des scènes dédiées à l'aide à la décision. Or, l'assignation à la compétence est contraire à la conception d'une démocratie horizontale. Par conséquent, il convient de faire appel à l'expérience, représentant un autre registre de connaissances. L'expérience permettrait l'échange et le partage, une équivalence des intelligences.

Elle pose aussi la question de l'assignat à la compétence technique. Pour formuler des propositions, s'impliquer, il est demandé de disposer de connaissances techniques, d'autant plus que, dans un contexte de raréfaction des moyens, les administrations ont intérêt à chercher des ressources parallèles. Les connaissances techniques sont parfois privilégiées au détriment d'autres connaissances. La question de l'éprouvé et de l'expérience relève aussi de schèmes de croyances et d'imaginaires. Il est essentiel de construire des logements, mais aussi d'impliquer des personnes dans un espace distinct, ce qui est différent d'une démarche de démocratie participative. Cela permettrait de faire émerger un imaginaire, un récit commun ou un horizon collectif. L'expérience amène ces schèmes imaginaires plus que la compétence

## **6 Table ronde n°3 : L'innovation de et pour la ville : modalités de régulation, gouvernance et politiques de développement durable de la ville et conséquences opérationnelles et sociétales ?**

*Présentation des résultats croisés : Gilles DEBIZET*

**- Inertie des modèles d'action au regard des injonctions**

**- La conduite du changement dans l'action territoriale (outils de régulation et gouvernance)**

**- La nature et les conditions de l'innovation : prises de risques et processus de réassurance**

*Participent à la table ronde :*

*Sonia GUELTON, Professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris qui désormais s'appelle l'Ecole d'urbanisme de Paris,*

*Geneviève BRETAGNE, Responsable du Domaine Écologie des Territoires à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse Aire urbaine, Agence d'urbanisme de Toulouse,*

*Marie-Laure PAPAIX, économiste spécialiste de la gestion des EcoCités, membre du CEREMA*

*Bruno MARZLOFF, Groupe Chronos, cabinet d'étude sociologique en innovation, spécialisé sur les mobilités*

### **Gilles DEBIZET**

La nécessité de développer la ville de façon plus durable fait l'unanimité, celles-ci est d'autant plus facile que le terme de durabilité n'est pas complètement défini et reste en partie impensé. L'un des principaux enjeux de la durabilité réside dans la lutte contre le changement climatique.

L'observation des acteurs du terrain met en lumière l'inertie des pratiques enchâssées dans un cadre de référence composé de représentations, de connaissances, d'imaginaires, de schèmes cognitifs, de normes sociales, de normes techniques, d'outils et de pratiques d'interventions spatiales. Héritier d'un écosystème élaboré au cours d'une période productiviste, ce cadre d'action est désormais questionné par le principe de durabilité.

La lutte contre le changement climatique s'exprime à travers deux objectifs : d'une part, l'atténuation ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre répondant à une préoccupation de solidarité planétaire, d'autre part l'adaptation aux effets du changement climatique, son atténuation s'annonçant insuffisante,. Ce dernier objectif concerne cependant des espaces non définis. L'adaptation au changement climatique constitue ainsi une injonction paradoxale vous sommant de bouger mais en même temps nous-mêmes nous devons nous adapter.

Néanmoins, deux mouvements contribuent à modifier le cadre de l'adaptation au changement climatique : d'une part les injonctions stratégico-politiques issues de niveaux supérieurs au niveau, d'autre part les démarches locales plus ou moins collectives et négociées et parfois connectées avec d'autres lieux, villes ou pays d'autre part. Ces deux

mouvements se nourrissent l'un l'autre dans une dialectique conduite simultanément sur des scènes micro et macro. Par exemple, nous avons discuté tout à l'heure de dispositifs opérant au niveau micro. Le cadre de référence dans lequel les urbanistes travaillent s'en trouve transformé. Si certaines connaissances sont partagées, d'autres ne le sont pas ; chaque acteur dispose de sa propre infrastructure de connaissances.

Dans le cadre de cette table ronde, je propose de nous interroger sur la nature et les effets de l'innovation élaborée par les niveaux supérieurs. S'il existe des innovations exogènes que les acteurs de la ville mobiliseraient, quels sont les modèles d'action, les valeurs et les principes sur lesquels ces innovations reposent ? De quel cadre institutionnel sont-ils issus ? Comment ces cadres institutionnels, locaux, nationaux ou professionnels, s'articulent-ils, réceptionnent-ils, et font-ils évoluer les innovations ? Importe-t-il que les innovations soient radicales pour marquer les pensées et changer les pratiques ? Au contraire, doivent-elles être compatibles avec les dispositifs existants ? Les outils et procédures doivent-ils être imposés par l'Etat ou les régions ou choisis à la discrétion des collectivités locales et des acteurs des projets ?

Les modèles de gouvernance de la ville induite par le développement durable peuvent aussi être questionnés. A quelle gouvernance de la ville et des régulations de sa fabrique les innovations conduisent-elles ? Les innovations, stratégiques ou non, redessinent les modalités de régulation, les réseaux techniques, d'acteurs, d'habitants ou de savoirs. Partant, elles reconfigurent la gouvernance de la ville. Quelles régulations doivent-elles être privilégiées ? Les acteurs doivent-ils être accompagnés ou incités en étant confrontés à leur responsabilité sociétale et individuelle, à travers un modèle libéral de l'action publique ? A *contrario*, des règles et des normes doivent-elles être imposées au nom d'un intérêt général local, national ou planétaire ?

En bref, quel modèle de gouvernance de la ville le développement durable est-il en train de fabriquer ?

### **Fabrice PAPILLON**

Afin de répondre à ces questions, il est nécessaire de disposer d'une matière première, de référents et d'indicateurs. Or, ces derniers ne sont pas toujours accessibles ou exploitables.

### **Sonia GUELTON**

Les questions posées font écho à des courants de recherche en cours et non encore aboutie. Je partage les réflexions portant sur le pouvoir d'incitation des politiques de développement durable. Elles ont ouvert les esprits et modifié les cadres de référence et les raisonnements en ouvrant le temps et l'espace et en contraignant les acteurs à réfléchir autrement. La possibilité d'aborder de nouvelles questions constitue une grande richesse.

Pour autant, une foule d'intervenants s'entrechoquent et promeuvent légitimement leurs modes d'intervention en interprétant le développement durable en fonction de leurs propres objectifs qui sont légitimes mais ne sont pas forcément convergents. Aucun consensus n'existe d'ailleurs en la matière. Des compréhensions très diverses coexistent, le consensus autour du développement durable et des objectifs à atteindre restant à construire

et à organiser face au foisonnement d'interventions, notamment dans le champ de l'urbanisme.

De plus, personne n'est ni en mesure ni légitime pour synthétiser l'ensemble des compréhensions. Longtemps auparavant, les pouvoirs publics ambitionnaient d'y parvenir, mais plusieurs strates de pouvoir public poursuivent désormais des logiques distinctes et indépendantes ne se rencontrant pas. Bien que des visions globales existent, les visions des acteurs sur le terrain sont encore très divergentes. Par conséquent, nous cherchons à mettre en place des outils de régulation. L'association Delphis, par exemple, travaille sur des outils de suivi des objectifs de développement durable dans le logement social. Ce sont des travaux intéressants mais qui touchent certaines limites.

La question des dimensions à prendre en compte se pose également, celles-ci étant plurielles, nombreuses et diverses selon les points de vue. Cependant, certaines d'entre elles sont probablement prioritaires. Idéalement, un consensus devrait être établi, mais je doute que la pluralité des intervenants le rende possible. De plus, toutes les dimensions sont nouvelles, elles ne sont pas encore formalisées, des outils étant nécessaires pour les concrétiser et leur donner du sens. Nous disposons d'un nombre excessif de données, qui sont diffusées librement au niveau national. En revanche, des problèmes de collecte et de territorialisation des données se posent au niveau local. Or, elles sont nécessaires pour rendre compte de la fabrication de la ville.

#### **Fabrice PAILLON**

Quels indicateurs manque-t-il au niveau local ?

#### **Sonia GUELTON**

Des dimensions sont peu abordées ou difficiles à aborder, comme le paysage, la qualité de vie ou le bien-être. Au niveau national, de trop nombreuses dimensions sont prises en compte. Par exemple, dans le secteur de la promotion immobilière, les entreprises ne fournissent pas au niveau national leurs données territoriales. Aucune obligation n'existant en la matière, ces dernières restent souvent confidentielles ou appartiennent au processus de gestion interne aux entreprises, d'autant plus que, les interventions étant mises en concurrence, la volonté des acteurs de partager leurs données reste limitée. En outre, nous restons sous le joug de la CNIL qui, à grand renfort de textes et de contrôle, limite l'accès aux données individuelles et, partant, souvent territoriales. Il y a un problème de confidentialité. Derrière les données, il y a la question de la mise en concurrence des interventions. C'est pourquoi, un effort doit être fourni en faveur de la collecte des données à l'échelle territoriale, d'une part, et de l'échange et du partage d'informations, d'autre part.

Lorsque les données sont disponibles, la mise en œuvre des systèmes d'information désormais très sophistiqués se révèle très onéreuse, à la fois techniquement et humainement. A quelles améliorations les coûts humains et techniques donnent-ils lieu dans un contexte de pénurie de moyens ? Les ressources publiques et privées doivent être économisées, de même que les coûts de suivi et de régulation doivent conduire à des améliorations. Néanmoins, cette amélioration ne peut être caractérisée grâce à un chiffre unique faisant le pendant à un taux de rentabilité ou un résultat qui dévoilerait le caractère multidimensionnel du territoire et la richesse de la vie locale.

Enfin, il y a des mesures territoriales. Les régions, comme le Nord Pas de Calais s'efforcent par exemple de produire finement et avec succès des indices de développement humain. Cependant, quel gain en termes de savoir ce type d'information représente-t-il et crée-t-il un risque de concurrence territoriale ? Alors que les collectivités locales devraient favoriser la mutualisation des savoirs et les échanges entre territoires, certaines de leurs pratiques risquent de conduire à la stigmatisation de territoires et vont à l'encontre de la mutualisation qu'elles devraient entretenir. Comment arbitrer l'amélioration des connaissances fines et des outils de régulations d'un territoire et le risque de stigmatiser certains territoires positivement ou négativement ?

### **Fabrice PAPILLON**

Jusqu'à maintenant, nous n'avons que peu évoqué le rôle des agences d'urbanisme.

### **Geneviève BRETAGNE**

Les agences d'urbanismes n'entendent pas, par innovation en matière d'aménagement du territoire, des réponses technologiques ou techniques. En revanche, elles s'intéressent à la redéfinition et au renouvellement du projet de territoire. La transdisciplinarité, la transversalité et les échanges trans-territoriaux peuvent participer du processus d'innovation, même s'ils désignent des pratiques qui existent déjà. Nos connaissances ont progressé, de même que l'analyse des données et nos recherches. Progressivement, chacun des acteurs s'est cloisonné l'un par rapport aux autres. C'est pourquoi, nous devons désormais redécouvrir la transdisciplinarité, l'urbanisme concernant un grand nombre de personnes et parlent très concrètement de l'endroit où on pose les pieds.

Cette démarche est de plus en plus considérée au sein des agences d'urbanisme. Ainsi, les ateliers regroupant des acteurs variés, issus de la même sphère mais dotés de compétences distinctes ou provenant de sphères complètement différentes, nous aident à progresser en la matière. Ils favorisent les échanges et précisent les questionnements dont doit faire l'objet un territoire particulier. Les questionnements s'en trouvent ainsi décroisonnés. De plus, les agences d'urbanisme s'ancrent plus solidement dans les territoires par ce biais. Par exemple, à Toulouse nous pratiquons l'arpentage, qui consiste à se promener, à observer ensemble le territoire et à échanger, à regarder les mêmes choses au même moment. Le dialogue au sein d'une même sphère ou entre sphères est essentiel.

Quant aux agences d'urbanisme, elles sont intéressantes en ce qu'elles constituent des lieux neutres d'échange et d'interface entre les chercheurs, les collectivités territoriales, des partenaires techniques et les habitants dans une moindre mesure. Ces derniers sont généralement représentés par des associations facilitant les échanges avec les autres sphères. Elles facilitent les passages à témoins entre les différentes sphères.

Enfin, même si la notion de territoire d'expérimentation concerne pour l'instant essentiellement des projets économiques, elle favorise un processus de réflexion territoriale. L'innovation réside d'ailleurs dans ce type de démarche même si on n'en est juste à renouer du dialogue et retrouver du bon sens.

## **Fabrice PAPILLON**

L'expérience des Eco-Cités concerne 19 villes en France bénéficiant de subventions issues des Investissements d'Avenir pour travailler sur des solutions innovantes, des objets urbains innovants.

## **Marie-Laure PAPAIX**

Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public au service des ministères de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie et du ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité. C'est un centre de ressources d'expertises scientifiques et techniques intervenant en appui à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du développement durable.

Le programme Eco-Cités est financé par les Investissements d'avenir et a été initié par Jean-Louis Borloo dans le cadre du plan ville du Grenelle de l'environnement. 19 villes ont été retenues le CEREMA a participé à l'analyse des candidatures portées par les collectivités. Les actions proposées ont été auditées, le projet ne devant pas seulement représenter une innovation urbaine, mais être intégré à un projet urbain et un projet de territoire. C'est ainsi que toutes les actions n'ont pas été sélectionnées.

Jusqu'à présent, 175 actions ont été financées. Nombre d'entre elles s'inscrivent dans la dynamique de la ville intelligente, la ville mutualisée ou numérique. Ce sont des actions innovantes en raison de leur usage de nombreuses données géolocalisées en temps réel. Les projets peuvent par exemple concerner la création de plates-formes de mobilité, de bâtiments très économes et producteurs en énergie, de capteurs permettant de gérer le risque d'inondation, de transports en commun innovants ou proposer des modalités de dépollution du sol.

Pour ma part en tant qu'économiste, j'examine les projets Eco-Cités selon différents critères : l'imbrication des échelles et de fait celle des acteurs, la mobilisation de nouveaux acteurs et de nouveaux modèles d'affaires, ainsi que la conception de l'habitant comme utilisateur et producteur de données. Dans le cadre du projet Hikari\* à Lyon, il a été notamment demandé à la société Bouygues, associée à la société Toshiba, de produire un bâtiment particulièrement performant sur le plan énergétique. Bouygues souhaitait que le bâtiment soit multifonctionnel, conformément à son modèle d'affaire. Afin d'éviter de créer un îlot de chaleur, un jardin a également été implanté à la demande de l'aménageur en impliquant les habitants dès le départ, afin de réduire les coûts. Par conséquent, l'aménageur et le promoteur se sont impliqués à différents stades auxquels ils ne s'intéressent habituellement pas. De même, des associations en charge du jardin partagé ont été invitées à discuter du plan d'aménagement. Il leur a également été soumis la question du parking souterrain, ce type d'équipement coûtant cher, étant pollué et posant des problèmes d'inondation. Il a été décidé de créer des parkings mutualisés à l'échelle du quartier pouvant servir à la fois aux habitants et aux salariés des entreprises, chacun acceptant de se garer un peu plus loin.

Sur le plan énergétique, le bâtiment est très bien isolé et équipé de panneaux photovoltaïques, produisant ainsi de l'énergie. Pour prendre en compte le problème de

l'usage, l'aménageur s'est directement adressé à Toshiba, qui fabrique des serveurs énergétiquement performants, afin que ces derniers soient directement vendus avec les appartements. Une démarche similaire est envisagée pour équiper chaque appartement d'un réfrigérateur très performant.

Le projet est donc intégré, impliquant de nombreux acteurs intervenant en dehors de leur champ d'activité traditionnel. En outre, l'échelle du bâtiment n'est pas la seule prise en compte, les échelles de l'îlot et du quartier étant aussi considérées. La performance énergétique non seulement du bâtiment mais de tout le quartier est ainsi visée. La cité Perrache – composée de 270 logements sociaux et très sociaux, dont les habitants sont âgés de 70 ans en moyenne et dont le revenu moyen atteint 750 euros – nécessite par exemple d'être rénovée sur le plan énergétique. Un programme a été mis en place, consistant à fournir une tablette aux habitants volontaires d'environ 90 % des logements, laquelle leur indique leur consommation énergétique et la consommation budgétaire correspondant. Ce type de démarche permet de repousser les limites des innovations technologiques par l'implication des citoyens et l'utilisation de données.

Enfin, de nouveaux acteurs et nouveaux modèles d'affaires émergent. Alors que l'ancien modèle d'affaire consistait notamment en la vente de box par le promoteur, ceux-ci vendent désormais un « droit d'usage » dans un parking foisonnant, qui n'est plus sous le bâtiment de logements mais à proximité et qui est utilisé également utilisé par les salariés du quartier. C'est l'économie de la fonctionnalité. De même, dans ce type de projet, l'habitant est autant producteur qu'utilisateur de données, cette question étant centrale et intégrée à l'ensemble du processus. Il s'agit là d'une forme nouvelle de participation technologique.

*\*L'écocité du Grand Lyon intègre les quartiers de Confluence, Gerland et de la Vallée de la Chimie. Implanté dans le quartier Confluence, le projet Hikari n'a pas été directement financé par le fond ville de demain, néanmoins il contribue en articulation avec les autres actions écocité à l'émergence des innovations urbaines sur ce territoire.*

### **Fabrice PAPILLON**

Bruno Marzloff, vous vous intéressez notamment à la question des mobilités professionnelles et de l'évolution des modes de travail modifiant les manières de vivre les villes.

### **Bruno MARZLOFF**

L'association des mots-clés apparaissant dans l'intitulé de la table ronde m'a interpellé, à savoir l'innovation, la gouvernance et la régulation. Mon point de vue découle de l'observation du champ des mobilités, qui se transforme à une très grande vitesse sous la pression des usages. Partant, la transition politique doit être interrogée. L'univers des mobilités connaîtrait un basculement d'une forme de régulation vers une certaine autorégulation. Waze a été cité. C'est par l'observation d'une mobilité monitoré par nos propres productions de voyageur que je vais détourner mon parcours et m'organiser autrement.

Par ailleurs, le développement de BlaBlaCar® constitue un autre signe intéressant. Comptant dix millions d'abonnés, la plate-forme connaît également une vitesse de croissance très importante, notamment *via* l'adhésion spontanée des usagers. Elle est révélatrice de la

transformation d'un modèle économique permettant des performances qu'aucun constructeur automobile, aucun pétrolier et aucun fabricant de moteur ne pourrait générer. La productivité de la voiture est multipliée par deux ou trois, le taux moyen d'occupation d'une voiture étant de l'ordre de 1,2 personne, contre 3,2 dans le cadre d'un covoiturage. De plus, les performances sont améliorées, alors que le niveau de consommation d'énergie est maintenu. Les consommations et le niveau de pollution par personne s'en trouvent diminué d'autant.

L'univers du transport et de la mobilité est traversé par une faille en cours de matérialisation et se révélant dramatique. Alors que le monde ancien continue de fonctionner selon une logique d'extension industrielle – les territoires poursuivant leur étalement et produisant des effets pervers bien connus (écartèlement domicile-travail, congestion, distorsion foncière...), d'une part, et les opérateurs de transports peinant à réagir d'autre part –, un monde neuf s'installe et s'affranchit des règles au point qu'on les appelle « les barbares ». La société Uber®, dont la valorisation boursière atteint 41 milliards de dollars et dépasse celle des grandes sociétés automobiles, illustre cette tendance. Une autre mobilité s'impose par ce biais, tous ses tenants et aboutissants n'étant pour autant pas recevables. Parallèlement, de grandes entreprises en matière de mobilité comme la SNCF ou RFF souffrent de dettes équivalant la valorisation boursière de la société Uber®, ce qui doit nous interroger.

Par conséquent, nous constatons, d'une part, l'impasse dans laquelle se trouve le modèle actuel de mobilités face aux injonctions environnementales et à la raréfaction des ressources budgétaires et, d'autre part, les innovations prenant des formes diverses et impliquant l'utilisateur dans ses organisations. Dans ce contexte, je vous invite à lire la tribune de Luc Le Vaillant parue aujourd'hui dans *Libération* et traitant de la génération Y, partie prenante de ce constat paradoxal. Intitulé « La génération chochette n'a pas les chocottes », d'autres "barbares" en quelque sorte, l'article propose une véritable observation sociologique et politique d'une population bien plus impliquée politiquement que ce que laisse penser la dépolitisation électorale. La génération Y est impliquée autrement, de façon horizontale, et se mobilise de façon détériorialisée *via* les réseaux sociaux, transformant radicalement le monde de la mobilité et, *de facto*, le monde du territoire.

### **Dominique MUSSLIN**

En matière d'indicateurs, j'utilise la directive INSPIRE. En effet, grâce à l'Europe, nous disposons d'un nombre considérable d'informations de qualité sur l'économie, la démographie, l'énergie, etc., permettant d'évaluer et réguler les politiques publiques. Toutefois, les données ne font pas l'objet d'un traitement qualitatif. En revanche, nous peinons encore à obtenir des informations dans deux secteurs : les indicateurs concernant la SNCF sont totalement opaques, et nous manquons de données de qualité à propos du secteur de l'environnement. Ce dernier est le secteur le moins documenté, ce qui ne permet pas de mener d'évaluation des politiques publiques en la matière, ce que je trouve étrange. Pourquoi sur les questions de l'environnement y a-t-il un black-out ? C'est le secteur le moins documenté ne permettant pas de se situer.

### **Sonia GUELTON**

Je l'admets, de nombreuses données restent incomplètes à des périmètres variables, la multiplicité des échelles complexifiant la collecte de données. En matière d'environnement,

les informations sont diverses : alors qu'elles sont riches concernant certains sujets, la pollution par exemple, elles sont plus rares sur des thèmes plus difficiles à saisir, comme le paysage ou le bien-être. Les données sont d'ailleurs peut-être disponibles, le problème résidant dans l'établissement du lien entre le sensible et la donnée. A ce titre, le traitement des informations, le sens à donner aux données, est essentiel.

En outre, il convient de prioriser les indicateurs, ceux-ci étant parfois amalgamés trop rapidement. Alors que des approches territorialisées très fines sont indispensables, les informations nécessaires sont bloquées. Il peut y avoir de vraies raisons pour cela. Enfin, nous n'avons pas tous les mêmes définitions des mêmes données. Un peu comme en informatique où il y a abondance de données et où il faut être spécialiste pour les rendre intelligibles, on risque de se tromper dans l'interprétation des données sans regards éclairés leurs conférant du sens.

**André GESSALIN, chercheur associé, ENPC-LVMT**

L'évolution de la question de la mobilité est relativement rapide en comparaison de celle des autres objets de la ville. En quinze ans, des transformations considérables ont eu lieu aux Etats-Unis mais aussi en France. A l'inverse, le régime énergétique français connaît une rigidité quasi absolue. Quelle solution future imaginer en matière de mobilité face à ce constat paradoxal ?

**Bruno MARZLOFF**

Nous pouvons traiter la mobilité telle qu'elle est aujourd'hui, sa dynamique de croissance étant plus rapide que l'évolution de l'offre. Des palliatifs pourront alors être trouvés, particulièrement à travers la mobilité en partage, la mobilité à la demande ou l'autorégulation. Parallèlement, les moteurs de la croissance de la mobilité poursuivront leur installation.

La question peut aussi être inversée : sommes-nous capables de privilégier la proximité ou de recréer des bassins de vie remplaçant les métropoles ? La mobilité est ainsi interrogée autrement, par l'extérieur, par ses déterminants : le travail délocalisé, le commerce à distance, etc.

**Gilles DEBIZET**

La mobilité est fortement basée sur l'auto-mobilité. En effet, qu'il utilise l'automobile ou la marche à pied, l'individu se déplace seul et produit désormais massivement des données grâce à son *smartphone*. Le secteur de l'énergie est apparemment stable. Il est en fait bien plus divers qu'il ne paraît. Certes, une grande entreprise nationale prend en charge la distribution de l'électricité, et s'avère fortement régulée par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) selon une vision et une organisation nationale. Mais, d'autres vecteurs énergétiques sont beaucoup plus situés dans l'espace : le bois comme source de chauffage principal est collecté et distribué au niveau d'une vallée ou d'une aire métropolitaine. Comment ces secteurs énergétiques vont-ils évoluer à un horizon de 10 ans avec la production croissante de données ?

De quelle manière associer les données individuelles produites par les ménages, parfois sur le modèle d'Uber®, et les données collectives relatives à un territoire ? Dans la métropole où

je travaille, la ville s'interroge sur un *open data* énergétique par exemple. On sait que la valeur de l'énergie sera de moins en moins basée sur sa consommation, elle sera associée au stockage, notamment en raison du développement des énergies renouvelables. La capacité à offrir de l'énergie au moment adéquat et à l'utiliser au moment où elle est bon marché sera déterminante. C'est pourquoi, les données passées et futures, ainsi que les données météorologiques, alimenteront la valeur de l'énergie. Qui captera cette valeur ? Les entreprises gérant les éco-quartiers, les collectivités volontaristes, normalisatrices et prenant le contrôle d'un modèle spécifique de distribution, de sobriété par exemple ? Les habitants de façon coopérative ou l'Etat centralisateur et prescripteur sont susceptibles de le faire. Plusieurs futurs, techniques, technologiques, mais avant tout sociétaux, sont possibles.

Grâce à un financement de l'ADEME, nous travaillons depuis quatre ans sur le projet de recherche Ecoquartier Nexus Energie. Nous organisons le 27 mai à Grenoble une séance de restitution de nos travaux : une projection des quatre scénarios possibles en fonction de l'acteur qui maîtrisera à l'avenir la fabrique de la ville. En outre, les 28 et 29 mai, également à Grenoble, un colloque intitulé « Sciences sociales et transitions énergétiques » nous permettra de prendre du recul sur le sujet de la transition énergétique. Au-delà de la question importante des usages des habitants et de leur capacité à prendre en main leur destin, il convient aussi de comprendre comment se transforme notre organisation politico-marchande dans une période de développement d'énergies dispersées et de la multiplication de bases de données.

**Renaud ATTAL, Directeur général de Co-recyclage et RCube**

L'Etat produit de plus en plus d'*open data*, en témoigne la mission Etalab, notamment dans le domaine de la Sécurité sociale. Un nombre croissant de groupes travaillent également sur le sujet. Toutefois, nous travaillons avec l'ADEME sur le réemploi et l'impact de l'économie circulaire, mais nous manquons de données sur le sujet.

Par conséquent, nous créons au sein de RCube une plate-forme d'agrégation des données chiffrées issues des différents acteurs, visant à élaborer une carte de l'ensemble du réemploi et de ses acteurs en France. Elle permettra de favoriser la recherche sur l'impact positif ou négatif du réemploi et de l'économie circulaire sur le changement climatique. En effet, nous savons que le réemploi semble avoir un effet positif par rapport au recyclage classique, mais il conviendrait de le démontrer.

Enfin, Marie-Laure Papaix, comment avez-vous choisi localement et nationalement les partenaires chargés de la mise en œuvre des projets présentés par les 19 villes ?

**Marie-Laure PAPAIX**

L'Etat peut intervenir de deux manières. Premièrement, il peut offrir une subvention à une collectivité ou à une entreprise proposant un projet innovant, fiable et cohérent avec le projet du territoire. Deuxièmement, il peut agir par le biais d'une prise de participation dans une co-entreprise en partenariat avec une collectivité et/ou une entreprise. Dans ce cas, il revendra ses parts en 2027.

Par ailleurs, la gouvernance des projets EcoCités évolue parfois au cours du projet. Alors que l'action est initialement décrite de façon assez générale, les acteurs y prennent une place plus ou moins importante au cours de sa mise en œuvre. La gouvernance se fait en marchant, elle fait ainsi partie du caractère innovant du projet.

## **7 Table ronde n°4 : Réformer les pratiques, hybrider les métiers : de la prospective à l'action quotidienne, quelles évolutions pour quelles actions ?**

*Présentation des résultats croisés : Taoufik SOUAMI*

**- Temporalités du développement durable et de l'action : modalités, finalités et vertus des études prospectives**

**- De la formation aux métiers, quelles pratiques de la recherche ?**

**- Quelles places pour la recherche dans les pratiques ?**

*Participent à la table ronde :*

*Véronique LAMBLIN, Directrice d'études, FUTURIBLES*

*Jean-Claude GALLETY, vice-président aux processus de qualification et à la formation, OPQU*

*Jean-Yves CHAPUIS, Consultant stratégie urbaine et projet urbain, enseignant en école d'architecture Paris Val de seine, ancien élu à Rennes et Rennes métropole*

*Maurice GOZE, vice-président de l'APERAU, directeur de l'Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme Bordeaux*

### **Taoufik SOUAMI**

Les différents travaux conduits dans le cadre de ce programme de l'ADEME ont convergé vers l'idée selon laquelle la ville durable se fabrique en marchant sans ligne directrice claire. Par conséquent, des métiers classiques s'en trouvent questionnés à trois égards. Premièrement, comment décroisonner les différents métiers à la fois entre secteurs, vœux pieux anciens, et entre phases amont et aval (stratégie, planification, fabrication, gestion, exploitation, animation de la vie urbaine) ? La question du décroisonnement s'étend aussi aux milieux non professionnalisés ou non reconnus de la ville que sont les habitants, les représentants d'associations, les travailleurs sociaux ou les commerçants, autant d'acteurs qui contribuent à la fois directement à imaginer, fabriquer la ville durable et à en constituer des savoirs, par rapport aux savoir-faire des métiers classiques. Cette question intéressera particulièrement la table ronde. Les métiers ordinaires, un peu inquiets, risquent de se recroqueviller sur l'idée qu'ils peuvent survivre aux modifications en cours.

Deuxièmement, comment au-delà de la formation favoriser la transmission, l'apprentissage ou même la remise en cause des savoirs se constituant au-delà du périmètre des métiers classiques ? Les formations usuelles en urbanisme, aménagement, architecture ou ingénierie s'ouvrent progressivement. Au-delà, comment arriver à penser et à expérimenter des dispositifs de transmission de ces savoirs qui viennent d'autres sphères moins conventionnelles ?

Troisièmement, il a paru intéressant lors de la préparation de ce colloque d'interroger en particulier la prospective et ceux qui la pratiquent sur sa capacité à porter des éléments de réponses aux deux premières questions mais aussi des repères quant à cette pratique qui produit à la fois son sens mais aussi son nouveau périmètre sans connaître nécessairement les objets qu'elle est supposée produire.

## **Fabrice PAPILLON**

Véronique Lamblin, vous avez travaillé sur le Plan Energie-Climat au niveau territorial. Or, vous estimez difficile de détecter et de mesurer correctement certaines données, notamment les émissions de CO<sub>2</sub>.

## **Véronique LAMBLIN**

Il n'existe que peu de formations supérieures spécialisées dans la prospective, il n'y en a qu'une au CNAM même si quelques personnes s'intéressent à la théorie des jeux à l'Université Dauphine. Tous les prospectivistes que je connais le sont devenus par passion, la prospective étant par définition systémique et transdisciplinaire, ce qui n'est pas valorisé dans le monde académique. Alors que je suis initialement ingénieure, certains de mes collègues sont juristes ou historiens, d'autres étant politistes. Nous sommes contraints de nous intéresser à d'autres domaines et à devenir généralistes. Or, il est nécessaire de se spécialiser, d'être reconnu par ses pairs et d'être publié dans des revues très pointues pour grimper les échelons académiques. Par conséquent, en France, il est extrêmement difficile, voire impossible, de mener une carrière académique en tant que prospectiviste.

Pour conduire une prospective territoriale ou d'entreprise, il est nécessaire de rassembler et d'apprendre à faire dialoguer des personnes venant d'univers très différents, ayant différentes compétences et expertises. Le problème du vocabulaire se pose inévitablement. Par exemple, je bannis systématiquement le terme de développement durable en raison de sa polysémie. Pour se comprendre il est difficile d'utiliser des mots-valises.

La prospective territoriale existe depuis longtemps en France, mais a aussi longtemps ignoré les enjeux du climat et de l'énergie par manque d'expertise et de données. Les enjeux du climat et de l'énergie sont très techniques. De nombreuses collectivités locales n'ont pas accès aux données et connaissances nécessaires aux diagnostics. Or, si la prospective ne nécessite pas forcément de diagnostic chiffré très précis, elle doit connaître les tendances. Si les collectivités territoriales de taille conséquente avec des Agences d'urbanisme peuvent être outillées et renseigner les dynamiques pertinentes, les territoires moins équipés en infrastructures publiques peinent davantage à réunir les données adéquates et de raisonner sur la base d'un diagnostic de départ.

Dans le cadre du projet mené avec Séverin Poutrel, nous avons examiné les travaux de prospective portant sur l'énergie et le climat et réalisés en amont des PCET. Or, malgré l'aide de l'ADEME et les outils qu'elle a fournis aux collectivités locales, nous nous sommes aperçus que la prospective énergie-climat butait contre le problème de disponibilité des données, certains territoires se concentrant uniquement sur les bâtiments publics où ils disposaient de connaissance. De plus, elle était généralement menée par des experts maîtrisant les enjeux liés au CO<sub>2</sub> et aux kWh, mais oubliant tous les éléments inhérents à toute prospective territoriale, à savoir les problématiques foncières, de gouvernance du territoire, etc. Deux prospectives ont parfois été effectuées à quelques années d'intervalle sur le même territoire sous forme d'exercices spécialisés, alors qu'elles auraient dû être intégrées. Idéalement, une prospective réalisée en amont dans le cadre d'un Schéma de cohérence territoriale doit intégrer une dimension énergie-climat.

Les collectivités locales sont contraintes de réaliser un millefeuille de plans pour partie obligatoires et pris en main par des experts sectoriels ne travaillant pas forcément en transversalité avec d'autres experts. Or, il importe que les différents plans s'imbriquent et ne constituent pas des exercices isolés les uns des autres, afin d'éviter les incohérences à la fin.

**Fabrice PAPILLON**

Jean-Claude Gallety vous souhaitez évaluer les capacités des professionnels de l'urbanisme, notamment en termes de transversalité. Comment attribuez-vous la qualification ?

**Jean-Claude GALLETY**

La qualification a été créée à l'initiative d'urbanistes. Elle est informelle, puisqu'elle est délivrée par une association. Elle est justifiée par le fait que, comme les psychothérapeutes par exemple, n'importe qui peut se dire urbaniste, la profession restant floue à de nombreux égards, notamment sur le plan juridique. La pratique de l'urbanisme est diverse et peut relever à la fois de la stratégie, de l'opérationnel et de la gestion. Le métier d'urbaniste est donc varié et ses variantes découlent d'origines universitaires distinctes.

L'enjeu de la qualification consiste à structurer une profession diversifiée et à mieux la définir. Si la reconnaissance de la profession ne me semble pas représenter un enjeu déterminant, la définition de son rôle me semble essentielle pour la maîtrise d'ouvrage et les employeurs, les utilisateurs d'urbanistes, les limites de la prestation de l'urbaniste en découlant. Parmi les critères identifiés par l'OPQU, se trouve la pluridisciplinarité devant s'appuyer sur les trois grandes lignes directrices que sont les sciences humaines et sociales, les sciences dures et la forme, l'urbanisme consistant notamment à inscrire dans l'espace des fonctions et des activités. La maîtrise des différentes échelles constitue un autre critère.

La satisfaction de l'ensemble des critères permet d'identifier les personnes susceptibles d'être qualifiées d'urbanistes. En outre, la qualification s'appuie à la fois sur des formations dispensées par des instituts ou des écoles, mais aussi sur les pratiques professionnelles.

**Fabrice PAPILLON**

Jusqu'à présent, 650 personnes ont été qualifiées, alors que le vivier est estimé à 3 000 personnes. Le processus est-il long et difficile ?

**Jean-Claude GALLETY**

La démarche est volontaire. En revanche, au Québec, avec lequel nous avons conclu un accord à l'initiative du gouvernement français, il existe un ordre des urbanistes. Tout urbaniste doit y être inscrit. En France, ça n'existe pas, il est possible d'exercer l'urbanisme sans être qualifié.

**Fabrice PAPILLON**

Afin d'être qualifié, il est nécessaire de posséder un diplôme de niveau Bac+5 et une expérience.

**Jean-Claude GALLETY**

La qualification s'adresse à des personnes se trouvant en situation de responsabilité et devant assumer leurs décisions. Par exemple, au Québec, par la signature de son acte, un

urbaniste s'engage, y compris devant les tribunaux en cas de problème. C'est pourquoi, les candidats à la qualification doivent être en capacité d'assumer des responsabilités et donc posséder un diplôme de niveau Bac+5. Cependant, plus la formation suivie par le candidat est pluridisciplinaire, moins l'exigence en termes d'expérience professionnelle est élevée.

### **Fabrice PAPILLON**

Maurice Goze, pour votre part vous insistez sur la pluridisciplinarité dans le cadre de la formation.

### **Maurice GOZE**

L'APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et la Recherche en Aménagement et Urbanisme) a été fondée en 1981 par Pierre Merlin. Elle rassemble de nombreux instituts d'urbanisme et est forte d'une dimension internationale, puisqu'il existe l'APERAU Amérique, l'APERAU Afrique et l'APERAU Europe. Quant à l'école d'urbanisme, qui sera inaugurée demain et que Sonia Guelton représentait, elle est le résultat de la fusion des deux instituts d'urbanisme parisiens.

L'APERAU tente de promouvoir les différentes initiatives pédagogiques et de recherche des instituts consacrés à la formation des aménageurs et des urbanistes, à travers l'attribution d'un label. L'attribution repose sur une évaluation menée par des universitaires mais aussi des professionnels, issus de l'OPQU depuis 1989. Les critères de la labellisation résident, premièrement, dans l'existence d'un projet cohérent dans le champ disciplinaire de l'urbanisme (qui ne constitue pas une discipline à proprement parlé), s'étendant de la licence 3 au doctorat, mais centré sur le master. Deuxièmement, est évaluée la pluridisciplinarité, s'exprimant notamment dans le recrutement des étudiants à qui il est donné un fond commun de connaissances et des spécialisations, dans la composition de l'équipe pédagogique, dans les enseignements dispensés et les démarches pédagogiques, méthodologiques et pratiques. Troisièmement, le critère de l'interdisciplinarité est apprécié à travers la place essentielle que doit prendre une pédagogie d'ateliers, consistant à faire travailler ensemble sur des cas réels des universitaires de formation différentes et des professionnels.

Quant à la professionnalisation, elle passe par la participation des professionnels à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de nos formations. Leur implication dans nos formations ne se réduit donc pas à des séminaires, puisque nous leur confions parfois des volumes horaires importants. La professionnalisation passe aussi par l'organisation de forums des métiers et par la réalisation de stages. De même, les questions soulevées aujourd'hui en matière énergétique et climatique sont intégrées dans nos formations dans la pluridisciplinarité et la pratique d'atelier, alors qu'elles étaient initialement ignorées. L'écologie aussi a une place globalement importante.

Nous tenons par ailleurs à laisser une capacité d'initiative à nos étudiants. Ils travaillent généralement collectivement et rencontrent de nombreux acteurs ; nous favorisons notamment le rôle des associations d'étudiants dans la sélection de projets que nous ne leur aurions pas proposés autrement. Nous souhaitons qu'ils prennent part à leur enseignement, qu'ils puissent proposer des projets. Nous pouvons leur accorder des moyens budgétaires, afin qu'ils complètent leur formation et leur projet professionnel de façon relativement

autonome. Une vingtaine d'écoles sont aujourd'hui labellisées au sein de l'APERAU Europe, dont une quinzaine ou une dizaine en France. Les autres instituts se trouvent en Belgique ou en Suisse, essentiellement francophone. Sur les autres continents, le Québec joue un rôle important, de même que le Brésil.

### **Fabrice PAPILLON**

Jean-Yves Chapuis, vous vous interrogez sur les compétences qui seront nécessaires dans les villes du futur, celles-ci différant peut-être des compétences dont nous disposons actuellement.

### **Jean-Yves CHAPUIS**

Dans ce type de colloque, nous employons des termes que personne ne comprend. Ainsi, les termes de ville dense, de ville durable ne signifient rien. C'est le développement qui doit être durable, la ville, elle, doit être désirable. Comme le dit Saint-Augustin, la ville, c'est des pierres et des hommes. La question essentielle porte sur ce que nous mettons en œuvre pour que nous puissions vivre ensemble. Or, nous technicisons constamment le débat de la ville, parce qu'on a chacun des compétences et qu'on souhaite que nos compétences soient reconnues et parce que nous acceptons mal les compétences des autres. Il nous faut également accepter que des personnes ne disposant pas de nos compétences nous interrogent sur les fondements de nos pratiques. Quand on est dans des compétences communes comme aujourd'hui, on continue à se raconter nos histoires.

J'ai été élu pendant 31 ans. De cette expérience, je tire l'idée selon laquelle il est nécessaire de construire un récit de la ville dont chacun se sentirait partie prenante. La démarche n'est pas aisée, puisque nous n'habitons ni un PLH ni un SCoT ni un PLUI ou une transition énergétique... La Ville de Rennes a été choisie par le programme EcoCités. Dans ce cadre, nous nous sommes battus en faveur de la prise en compte de critères urbains plus que techniques. Nous n'avons toutefois pas résolu le problème-clé du récit urbain.

Ainsi, les habitants de la commune de Cesson, sur laquelle cette EcoCité est prévue, ne comprennent pas l'opportunité d'y installer 40 000 habitants d'ici vingt à trente ans. L'histoire de la commune doit être prise en compte. Les habitants souhaitent que le Cesson d'autrefois soit préservé, mais quel Cesson celui de 1000, 3000, 5000, 10 000 ou 18000 habitants qui est le Cesson d'aujourd'hui ?... Il est fondamental d'expliquer cette opération-là dans le cadre d'un récit politique et d'une histoire. Or, les critères du programme EcoCités ne portent absolument pas sur ce type d'impératif. La technicisation permanente des sujets urbains ne fonctionne pas. Michel Corajoud avait cette belle image : *« faire de l'urbanisme, c'est entrer dans une conversation qui a commencé avant nous et qui continuera après... »*.

De même, la sanctuarisation des propos des citoyens pose problème. Souvent dans les milieux universitaires, les étudiants et enseignants affirment qu'il convient de prendre en compte les désirs des gens. Quand vous les écoutez, les gens déclarent qu'ils ne veulent ni vivre ensemble ni vivre en ville. Par conséquent, il faut être capable de créer un récit collectif partagé. En la matière, les chercheurs et les acteurs de terrain doivent travailler ensemble. Je les invite à créer des communautés éphémères, c'est-à-dire, en stratégie urbaine, lors de l'identification de problème à le redéfinir collégialement, à repositionner les choses avec les

différents acteurs et les chercheurs. Comprendre la demande sociale ne veut pas dire nécessairement la suivre, mais cela permet de bâtir une stratégie d'action. Prenons l'exemple de la mixité sociale et spatiale : les bonnes espagnoles qui vivaient au sixième étage d'un immeuble haussmannien ne vivaient pas en mixité sociale avec les bourgeois vivant au premier étage. Attention au discours idéologique et incantatoire ! On parle du communautarisme des quartiers d'habitats sociaux et celui du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ou de Neuilly-sur-Seine, pourquoi l'oublie-t-on ?

En outre, les chercheurs doivent accepter de travailler avec les acteurs, les collectivités locales par exemple, et cesser de leur faire continuellement la leçon. Agir est complexe. Par exemple, construire des logements aidés partout est une bonne idée, mais très difficile à mettre en œuvre dans la pratique. Dans l'agglomération rennaise, nous sommes parvenus à construire des logements aidés en nous basant sur l'évolution des modes de vie. Les personnes quittant le centre-ville achetaient un terrain dans une commune périphérique et y faisaient construire une maison. Lorsque des petits logements collectifs y ont été construits, les personnes déjà installées se sont interrogées : qui étaient ces nouveaux venus incapables d'acheter un terrain et de faire construire une maison ? Des jeunes, des drogués ou des femmes seules avec enfants.

Un maire, dont la ville appartient au SCOT de l'agglomération rennaise, s'est ainsi étonné que les quinze premières maisons aient été vendues à des femmes seules avec enfants, comme si une telle situation n'existait qu'à Paris ou dans les grandes villes. Il est donc nécessaire d'expliquer que la France compte davantage de femmes seules avec enfants que d'ouvriers, que deux tiers des ménages français sont composés d'une ou de deux personnes et que le nombre de personnes divorçant à l'âge de soixante ans est un phénomène nouveau. En effet, puisque nous pouvons désormais vivre vingt ans après avoir pris notre retraite, en cas d'absence de projet commun nous divorçons. Le rôle de l'urbaniste est de faire en sorte que les personnes divorcent moins et qu'elles continuent leur vie commune grâce à la nouvelle ingénierie urbaine ! La compétence sociétale s'ajoute à la compétence technique de l'urbaniste. En ayant connaissance de ce qui bouge, des évolutions sociétales, l'urbaniste peut s'interroger à partir de là sur la façon d'y intégrer sa technicité.

La Ville de Rennes offre un exemple éloquent. La gare y est située au milieu de la ville, 100 000 habitants vivant de chaque côté, mais n'était ouverte qu'au nord. Il a été décidé de l'ouvrir également au sud. Or, toutes les personnes prenant le train se sont positionnées contre cette ouverture, tandis que ceux qui ne le prenaient pas étaient en faveur de l'ouverture au sud. J'ai alors proposé de travailler avec une ethnologue, qui nous a permis de comprendre la demande sociale sans pour autant l'accepter. Les personnes prenant rarement le train étaient souvent d'anciens cheminots, la gare ayant été construite en dehors de la ville et les cheminots confinés derrière la gare. L'ouverture de la gare au sud permettait de les réintégrer comme des Rennais à part entière. En revanche, les cadres moyens ou supérieurs s'étaient installés à proximité de la gare et du centre-ville pour être tranquilles, leur statut social et culturel étant reconnu. Une fois la situation comprise, nous avons pu expliquer le projet aux habitants.

Par ailleurs, j'ai travaillé avec Alain Juppé sur le projet des quais de la Garonne, lequel s'est heurté aux personnes qui refusaient la diminution du nombre de voies automobiles de huit à

quatre. Le paysagiste Michel Corajoud a proposé à Alain Juppé d'installer un miroir d'eau devant la place de la Bourse. La bourgeoisie bordelaise a estimé que les jeunes Maghrébins jouant sur le miroir d'eau ne donnaient pas une image positive de la ville. J'ai alors conseillé à Alain Juppé de ne pas négocier, les bourgeois bordelais pouvant changer de maire en cas d'insatisfaction. Si des concertations doivent être menées, des choix politiques doivent également être faits. Au cours de ma carrière d'élus, j'ai organisé 1 500 à 2 000 réunions publiques ; il ne m'a jamais été demandé de construire des logements sociaux. Les habitants réclamaient la création d'espaces verts, la préservation du patrimoine et parfois des commerces bien que beaucoup attendent pour leurs proches des logements sociaux. Pour autant, l'élus politique dispose d'une marge de manœuvre et de responsabilité.

Cependant, alors que les habitants trouvent et mettent désormais en place des solutions à leurs problèmes, les services des collectivités locales ne savent plus toujours comment se situer. Ces derniers et le monde politique, doivent complètement se repositionner. La grande question n'est pas de discuter dans les réunions publiques avec des habitants mais avec des citoyens. Il importe de renvoyer aux citoyens des problématiques : pourquoi construisons-nous des logements aidés ? Pourquoi l'espace public est-il trop dessiné ? En effet, les paysagistes dessinent des espaces ingérables. Par exemple, nous travaillons actuellement sur la gare de la Part-Dieu à Lyon qui comptabilise 500 000 déplacements par jour. Dans ce contexte, il est essentiel de ne pas créer un espace trop compliqué.

Quant au centre commercial de la Part-Dieu, deuxième centre commercial français après celui des Quatre-Temps, il draine 37 millions de personnes par an. Nous sommes légèrement sortis de notre rôle d'aménageur en conseillant au responsable du centre commercial de ne pas tenir compte uniquement de critères économiques, un centre commercial devant avoir d'autres fonctions. Nous avons donc négocié 30 % de m<sup>2</sup> gratuits ; alors qu'initialement le responsable du centre commercial souhaitait allouer quelques millions d'euros à la peinture, 300 millions euros y seront finalement consacrés. Néanmoins, la difficulté réside dans le fait que le responsable du centre commercial reste jugé sur des critères économiques, non des critères sociétaux.

Aujourd'hui, les collectivités locales et toutes les personnes travaillant avec elles et les chercheurs s'ils veulent bien rentrer dans cette démarche-là en pensant que les choses sont un petit peu plus complexes que ce qu'ils pensent, doivent considérer un droit d'ingérence. Nous ne pouvons plus nous contenter de prendre en compte les charges foncières des bureaux ou des logements, mais devons aussi nous intéresser à de nombreux éléments sociétaux. Nous parviendrons ainsi à mieux faire société.

### **Renaud ATTAL, directeur général de Co-Recyclage et RCube**

Comment êtes-vous parvenus à obtenir des locaux avec des baux gratuits dans le cadre du centre commercial de la Part-Dieu ? La question est essentielle pour l'économie sociale et solidaire, les ressourceries et les recycleries de quartier. Dans de nombreuses villes, le foncier coûte tellement cher que ce type de structure n'a pas les moyens de s'installer et de créer de l'activité dans les quartiers. Plus d'une vingtaine de structures ayant mené des études parfois financées par l'ADEME, et dont les collectivités locales étaient parties prenantes, nous ont sollicités face au retard enregistré par leurs projets. Or, les retards sont dus au prix trop élevé du foncier.

### **Jean-Yves CHAPUIS**

Dans le cadre de workshop, nous avons avec la maîtrise d'ouvrage urbaine sur l'opération de la Part-Dieu organisé avec des chercheurs des réflexions sur la sur la nouvelle économie, « l'économie émotionnelle », pour parler des commerces. Nous avons également travaillé avec le milieu économique, afin de savoir comment le personnel vivait l'entreprise, quels étaient les services offerts, etc. En outre, nous avons réfléchi aux nouveaux services manquant et aussi quels nouveaux services inventer. Faire de l'aménagement c'est se poser toutes ces questions.

La stratégie urbaine permet théoriquement de mettre en œuvre de nombreux projets mais le passage à la dimension opérationnelle complexifie souvent leur réalisation. C'est pourquoi, la volonté politique est essentielle, de même que les moyens financiers pour garder le cap. Les équipes mises en place doivent pouvoir disposer des moyens nécessaires à ces mises en œuvre.

### **Taoufik SOUAMI**

Le propos de cette table ronde n'est pas de discuter de la concertation, de l'écoute ou non du point de vue habitant mais de faire le constat que différents acteurs ont des savoirs et savoir-faire, que ces savoirs et savoir-faire sont désormais incontournables même si on a réussi à les éviter pendant des décennies. Par conséquent, comment les prendre en compte ? L'exemple de l'EcoDéfi Clairlieu est révélateur de la capacité des citoyens à déborder les registres techniques et officiels habituels, ils se sont mis dans la peau d'un ingénieur pour faire la preuve de ce qu'ils savent, pour produire à partir de savoir-faire relationnels, d'animation locale, de transmission et de mobilisation.

Comment dépasser le cadre de nos structures de formation, certes qui sont fragiles ? Bien qu'étant enseignant à l'Institut français d'urbanisme, je plaide en faveur d'une évolution fonctionnelle de nos instituts et de nos formations. En effet, nous ne formons pas les personnes en vue de pouvoir travailler avec ces savoir-faire locaux, auxquels elles seront pourtant confrontées. Donc comment concrètement intégrer ces savoir-faire qui existent et produisent de la ville ?

### **Maurice GOZE**

Une façon de procéder c'est aussi de nous tourner vers l'international, afin de placer les étudiants dans des contextes culturels totalement différents. Des systèmes de bourse et d'échanges semestriels rendent possible une telle démarche. Pour ma part, je travaille au Vietnam et y fais de la planification depuis plusieurs années. Des étudiants s'y sont rendus pendant 6 mois, ils y ont vécu un choc culturel et ont vu leurs certitudes remises en cause. En même temps, ils sont à l'origine d'initiatives permettant d'intégrer les attentes des habitants. Bien que déstabilisés, ils n'ont pas hésité à travailler avec les populations de manière à mieux comprendre leurs attentes. Cette dernière a ainsi pu être invitée autour de la table et participer au projet, alors même que l'administration vietnamienne l'avait initialement refusé. Nous avons ainsi pu intégrer la parole des ethnies.

Par ailleurs, nous devons prendre en compte les croyances. En France, elles ne jouent que faiblement. Dans d'autres sociétés, il est impossible de faire de l'urbanisme sans y intégrer les croyances. La géomancie joue un rôle important au Vietnam. Par exemple, nous avons

localisé un pont dans une ville sur laquelle nous travaillons. Or, le pont ne se trouve pas tout à fait dans l'axe prévu posant quelques problèmes en sortie de pont en raison du respect de principes de géomancie. En effet, un palais se trouvait en face du pont, mais ce-dernier ne devait pas être situé face à une entrée. La mobilité, l'internationale et les capacités d'initiative des étudiants sont des éléments importants favorables à ces hybridations.

### **Jean-Claude GALLETY**

Dans les années 1950, Jean Fourastié, fondateur de la prospective en France et inventeur de l'expression « Trente Glorieuses », a écrit un ouvrage intitulé *Pour une morale prospective*. Il y défend l'idée selon laquelle les élites développeraient des propos et des discours s'éloignant de plus en plus du peuple et de l'entendement du fait social. Aujourd'hui, il serait intéressant de mesurer l'avancée négative que nous avons réalisée dans cette direction. La disjonction établie entre les élites et les acteurs sociaux constitue un enjeu et une menace.

Par ailleurs, il m'arrive d'évaluer ou d'enseigner au sein des instituts d'urbanisme de la région Rhône-Alpes. Dans le cadre des ateliers se voulant professionnels, où les travaux sont donnés puis évalués par les professionnels, les étudiants subissent de nombreuses critiques mais apprécient l'exercice qui est très formateur. Ces ateliers leur permettent de pénétrer la réalité concrète. Par conséquent, la mutualisation des connaissances et l'assimilation des réalités du terrain passent par l'organisation de ce type de travaux.

### **Jean-Yves CHAPUIS**

J'enseigne à la fois au sein d'instituts d'urbanisme et d'écoles d'architecture. Il conviendrait cependant de créer un Institut de la ville, dans lequel seraient formés les urbanistes, les architectes, les géographes, les ingénieurs, etc. Nous réaliserions d'ailleurs des économies considérables. Deux ministères étant en charge du sujet, un institut unique est inenvisageable et ingérable en termes de gestion centrale.

### **Olivier SOUBEYRAN**

La prospective a une responsabilité sur ce qu'on déclare être nouveaux, ce sur quoi on travaille, ce qui peut être fabriqué de manière auto réalisatrice etc. Face à l'engouement et l'opportunisme de ceux qui emploie abusivement l'expression, je comprends que vous n'employiez pas le terme de développement durable. En même temps, ne pas en parler implique de ne pas évoquer de nombreuses problématiques. La notion vous paraît-elle obsolète ? Doit-elle ne pas être prononcée mais travaillée en la déclinant en termes de vulnérabilité, résilience, adaptation, catastrophes, risques ? Quelles sont les expressions de substitution qui ne sont pas neutres ?

### **Véronique LAMBLIN**

J'essaie de ne pas employer le terme dans le cadre de réunions de travail, dans lesquelles je souhaite que chacun participe. En effet, le développement durable peut être entendu comme une problématique environnementale pour une entreprise ou des environnementalistes qui verrons moins l'aspect social ou économique. Ce n'est pas la notion qui est gênante mais le terme valise dans lequel chacun y met quelque chose de différent. Comment parler de la même chose tous ensembles ? Le caractère polysémique du terme me gêne. De même, parmi les problématiques environnementales, lesquelles font partie du développement durable ? La biodiversité, l'air, les sols ? L'Homme fait-il partie de

la biodiversité ou pas ? Par conséquent, soit je n'utilise pas l'expression, soit je tente de la définir clairement avec l'ensemble du groupe.

En outre, en matière de valorisation de l'expérience, j'ai une longue pratique d'animation de groupe et de prospective, avec des groupes pluridisciplinaires s'intéressant à divers sujets comme la gestion de l'eau ou la ville. Or, je me suis aperçue qu'il était préférable de demander à une personne non experte plutôt qu'à un expert de formuler des hypothèses prospectives. En effet, elle se permet généralement d'exprimer un plus grand nombre d'idées, fait davantage preuve d'imagination et s'appuie plus sur son intuition, parce que l'expert a été habitué à ne parler que s'il sait, donc si l'hypothèse est d'emblée validée (poursuite du passé par exemple). Cela ne nous empêche pas de discuter ensuite avec des experts de la validité des hypothèses en rupture formulées et de leur réalisme et faisabilité. L'expertise n'est pas forcément un atout pour faire des propositions sur l'avenir ou ouvrir l'imagination, cela dépend des individus.

### **Guillaume FABUREL**

Il se joue bien quelque chose entre compétence et expérience. L'expérience constitue une sorte de communauté des égos et aplanie un peu les intelligences. Elle porte une égalité d'entrée. Du coup d'autres registres de connaissances et d'autres hiérarchies se jouent. Nous évoquons les étudiants et les habitants, mais aucun d'entre eux ne s'est exprimé aujourd'hui. Par conséquent, la représentation de ceux au nom desquels nous parlons doit être interrogée. Des rapports de pouvoir se jouent en définitive.

A Bordeaux, les étudiants sont-ils impliqués dans une réflexion sur le renouvellement des formes pédagogiques ?

### **Maurice GOZE**

Oui. Nous préparons actuellement le quinquennal, le nouveau contrat nous liant au ministère. Si les étudiants n'ont pas pris part aux premiers travaux portant sur les économies budgétaires, l'Université supprimant 20 000 heures d'enseignement, nous échangeons désormais avec eux et avec le réseau des anciens sur les formations, leurs lacunes et les besoins nouveaux à satisfaire.

Par ailleurs, le master que je dirige est co-habilités par le ministère de la Culture et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Des tentatives de rapprochement des instituts d'urbanisme et des écoles d'architecture sont en cours. La question du statut des enseignants représente le principal obstacle, celui des enseignants en architecture différant de celui des enseignants d'université. Le ministère de la Culture tout particulièrement cherche à faire aller les choses. Pour exemples des universitaires président les concours de recrutement des jurys d'architecture.

### **De la salle**

Les élus locaux sont des acteurs très importants, bien qu'ils ne soient souvent pas experts de l'objet de la délégation dont ils ont la charge. Par conséquent, ils ont une approche très ouverte et constituent un moteur clé en matière d'innovation et d'écoute des différents acteurs. Comment sont-ils pris en compte dans le panorama ?

**Jean-Yves CHAPUIS**

Un urbaniste peut être très mauvais en tant qu'adjoint à l'urbanisme. Au contraire, Henry Chabert, chef d'entreprise, a été un adjoint à l'urbanisme exceptionnel au sein de la Ville de Lyon. Jean Châtel, de son état boulanger, a développé avec Gaston Bardet, un urbanisme de grande qualité aux portes de Rennes dans la commune du Rheu.

**Maurice GOZE**

Il importe de faire comprendre aux étudiants qu'ils sont au service de la collectivité et des élus agents de la démocratie représentative, mais qu'il convient aussi de tenir compte de la démocratie participative. Autant que possible, nous faisons en sorte que les restitutions d'ateliers aient lieu en présence des élus, les thèmes d'atelier sur lesquels les étudiants travaillent étant des commandes publiques formulées par des collectivités locales.

## 8 Table ronde conclusive : Pour un futur des villes ?

*Participent à la table ronde :*

*François MOISAN, Directeur scientifique, ADEME*

*Éric LESUEUR, PDG d'INNOVE, Véolia Environnement*

*Michèle PAPPALARDO, Fédératrice « Mieux vivre en ville » Conseillère maître à la Cour des comptes*

### **François MOISAN**

Le contexte actuel est riche de politiques publiques et d'évolutions législatives mettant en marche la société vers le développement durable : la loi sur la transition énergétique, les débats du CNTE éclairant le futur, la démarche à l'origine des 34 plans pour la reconquête de la France industrielle préparant aux technologies de demain, les programmes d'investissement d'avenir, la loi ALUR puis la loi MAPAM portant sur l'aménagement des territoires et l'attractivité des métropoles. Ces dernières expriment une vision du développement territorial en France autour de grandes métropoles.

Au sein de l'ADEME, nous avons travaillé dans le cadre du débat préalable à la loi sur la transition énergétique sur des visions prospectives pour 2030 et 2050, centrées sur les enjeux liés au changement climatique, à l'énergie, à l'économie circulaire et à la consommation durable. Or, les visions que nous pouvons dessiner impliquent une modification profonde de nos modes de vie. Nous pouvons parvenir à satisfaire les enjeux du facteur 4 sans que soient nécessairement développées des technologies encore improbables. La panoplie de technologies dont nous disposons actuellement suffit à relever ces enjeux.

Pour autant, je doute que nous ayons une réelle vision de ce que sera la ville en 2050 ou 2100. Nous savons que l'essentiel des bâtiments faisant la ville, en France tout du moins, sont déjà construits et qu'ils seront rénovés. Les appareils de chauffage ne seront pas très différents des nôtres, tandis que l'électroménager sera probablement plus performant. Dans le domaine des transports, les véhicules seront moins consommateurs, mais nous utiliserons encore des voitures et des trains.

En revanche, le numérique nous a interpellés, puisque nous ne savons pas comment le prendre en compte dans notre prospective. Comment transformera-t-il nos modes de vie ? Quelles relations entretiendront le bâti, les infrastructures et le numérique ? Il est difficile de répondre à ces interrogations. Par exemple, la croissance de la consommation d'énergie due aux technologies de l'information et de la communication pose problème. Nous avons essayé d'imaginer les normes futures en la matière avec le principe d'un écran par individu.

En termes d'infrastructures, la ville sera encore quadrillée par les réseaux énergétiques (électricité et gaz) ou de traitement des déchets, de l'eau. De nouveaux réseaux, d'ores et déjà en cours de déploiement, s'y ajouteront, tels que les réseaux de recharge électrique des véhicules, par exemple. D'un point de vue technologique ils ne sont pas révolutionnaires.

Quant à la révolution numérique, elle modifiera nos usages en matière de consommation d'énergie. Le consommateur sera responsabilisé *via* la détention de capacités d'action et de décision et produira aussi de l'énergie. Cette évolution se manifeste déjà à travers le

développement de certains métiers autour des capacités numériques. Des sociétés se développent autour de la mise en relation de particuliers louant leur véhicule à d'autres particuliers grâce à des dispositifs de confiance, assurantiel, etc. Le numérique générera de nouveaux modèles d'affaires et de nouvelles économies, qui seront importantes dans la représentation de la ville de demain. Des métiers évoluent déjà sous l'effet du numérique : les métiers de l'hôtellerie, les chauffeurs de taxi, les services aux particuliers, etc. De plus en plus le consommateur a cette capacité à devenir aussi un acteur de la production. L'ADEME expérimente ces évolutions à travers des investissements d'avenir consacrés à de nouvelles organisations en matière de déplacement urbain, par exemple, en mettant en œuvre de nouveaux services urbains et en analysant toutes leurs conséquences.

Les données et leur appropriation constituent un autre enjeu, notamment en termes de gouvernance. Nous avons soutenu un projet en cours de finalisation, qui visait à mettre à disposition de l'ensemble des habitants du Grand Lyon des données rendant compte de tous les trafics, des transports communs aux transports individuels, et offrant des prévisions à une heure de l'évolution de ces trafics sur une plateforme. Cette dernière représentait l'innovation du projet. La PME, filiale d'un grand groupe, ayant réalisé cette plateforme vient d'ailleurs de remporter un appel d'offres à Ottawa pour y mettre en place le même type de service. De nouveaux métiers, de nouveaux emplois vont se créer.

Toutefois, une telle innovation pose un problème de propriété des données. La collectivité locale peut s'assurer que les données sont mises à disposition de tous les citoyens, si elle en détient la propriété, ce qui n'est pas le cas dans tous les domaines. Par exemple, la société Nest fabriquant des thermostats emmagasinant des données portant sur le mode de vie des gens a été récemment rachetée par un grand groupe international. A travers ce type d'expérimentation, nous commençons à entrapercevoir la ville du futur et les facteurs clés déterminant son orientation.

Enfin, nous avons commencé à élaborer une vision prospective dans le cadre de la feuille de route sur les villes durables et en collaboration avec plusieurs de nos partenaires. Deux facteurs clés nous sont apparus essentiels et discriminants de toutes les visions que nous pouvons avoir. Premièrement, la ville de demain se constituera soit comme une atomisation des intérêts individuels soit comme leur intégration orientée vers une gouvernance collective. Deuxièmement, la ville tirera ses ressources soit de façon endogène en terme spatial et de propriété soit de façon exogène en « important » les ressources. Le croisement de ces deux paramètres produit plusieurs images distinctes de la ville, de la tribu autarcique individualisée à la ville globale en réseau gouverné avec intérêt collectif. Ce travail nous a permis de préciser notre stratégie de recherche, privilégiant la recherche-action au niveau des territoires. Il importe de continuer ce travail collectif d'imagination des villes du futur et d'en faire des expérimentations.

### **Éric LESUEUR**

Votre dernier propos me paraît fondamental : il est nouveau et essentiel d'évoquer la recherche-action dans le domaine de la ville et de se doter des moyens nécessaires à l'expérimentation terrains, parmi lesquels des démonstrateurs, des prototypes de service et des moyens de mesure. Les idées à développer procèdent soit de l'innovation technologique, soit de l'innovation sociale, économique ou contractuelle. En effet, tant les matériaux des

sciences humaines que les matériaux des sciences exactes sont à l'œuvre dans la ville. La démarche de recherche-action permet de conjuguer toutes les disciplines et d'en tirer des enseignements fructueux.

Il n'est pas possible de développer un service, la gestion des déchets par exemple, ou des métiers situés au cœur de la relation entre bien public, gouvernance publique et les attentes des usagers. Une innovation de service doit être conçue en tenant compte des paramètres sociaux et humains. La question de la préoccupation sociale que doivent avoir les acteurs de la ville (élus, chercheurs, techniciens, etc.) a d'ailleurs été posée. Nous craignons tous que les notions de ville durable, résiliente, intelligente ou d'économie circulaire appliquée à la ville, ne soient accessibles qu'aux experts, bac+5 ou bac+8 tant la technicité des mots est importantes et mouvantes, changeant tous les 3 ans obligeant à recycler nos propres concepts justifiant l'organisation de nouvelles tables rondes et de nouveaux débats.

Par ailleurs, il importe de créer de la valeur dans la ville de demain, les villes se concurrençant les unes des autres en matière de bien-être, de qualité de vie, d'attractivité économique, d'échange, etc. Or, chacun doit participer à la création de la valeur de la ville. Je travaille par exemple avec des anthropologues sur des solutions de *social business* appliquées à l'eau au Bangladesh. En faisant travailler tous les acteurs ensemble, il devient possible d'orienter l'innovation vers les populations défavorisées, mais aussi d'intégrer des innovations élaborées par les populations les plus défavorisées de nos villes, devenant ainsi elles-mêmes créatrices de valeur. L'entrepreneuriat social, par exemple, est une discipline s'appliquant de façon satisfaisante aux mécanismes de l'économie circulaire sociale et solidaire. La réutilisation des objets s'appuyant sur les innovations numériques permet ainsi de développer l'activité économique dans les villes.

C'est dans le travail collectif que réside le succès des politiques durables et résilientes de la ville de demain. Au sein de la société Véolia, nous avons testé pendant un an et mettons actuellement en place un dispositif de maîtrise des consommations d'eau et d'énergie dans l'habitat social, à savoir un compteur intelligent et numérique informant l'habitant de ses consommations. Ce type de dispositif a déjà été testé sans grand succès. Toutefois, nous sommes parvenus à obtenir des résultats probants, le dispositif permettant une économie de 150 euros par foyer et par an. Notre démarche a fonctionné parce que des travailleurs sociaux sont intervenus auprès des ménages. La technologie seule ne fonctionne pas, les personnes ayant besoin d'avoir confiance en les technologies que nous leur proposons. C'est pourquoi, l'approche sociale est une technicité dont nous avons besoin et dont la France regorge. Par conséquent, je plaide fortement en faveur de l'association des savoir-faire dans une discipline de recherche-action qui permet de mesurer des résultats.

### **Fabrice PAPILLON**

Pouvons-nous exporter notre vision de la ville à l'international ?

### **Michèle PAPPALARDO**

En France, les villes existent déjà, alors qu'elles sont en phase de construction dans de nombreux pays. Par conséquent, l'impression de rupture technologique y est encore plus prégnante. La marque Vivapolis est portée par un mix de partenaires publics, dont tous les ministères concernés et les grandes agences publiques dont l'ADEME, et d'entreprises,

notamment de nombreuses PME. Elle vise à porter la ville durable à la française à l'export de manière cohérente et fédérée et non les uns contre les autres ou les uns à côtés des autres.

En tant que fédératrice du « mieux vivre en ville » auprès du ministre du commerce extérieur, je m'interroge sur la manière dont nous vivons en ville à l'avenir plutôt que sur l'apparence de « la » ville du futur. En effet, cette dernière sera probablement très différente selon les endroits. J'en profite pour féliciter l'ADEME de faire ces exercices de réflexion sur la manière dont on fait la recherche, ses points forts ou faibles, et je trouve que là vous faites ressortir des points durs sur lesquels nous sommes convaincus qu'il y a un gros travail à faire.

Dans une démarche marketing visant à promouvoir un savoir-faire français, Vivapolis a identifié les quatre caractéristiques de la ville durable à la française, bien que, toutes les villes françaises ne fonctionnent pas de la même manière. Premièrement, la ville durable à la française ambitionne de placer l'Homme au cœur du projet et, partant, de travailler sur et à l'amélioration du bien-être ainsi que des conditions de vie des habitants et utilisateurs de la ville. Le sujet doit être abordé avant même de nous questionner sur les technologies à mettre en œuvre. Les villes doivent donc être attractives, d'autant plus qu'elles se concurrencent les unes les autres. Or, une ville est attractive lorsque nous nous y trouvons bien et que nous avons envie d'y vivre : elle ne doit pas affecter notre santé, la mobilité doit y être fluide, des activités économiques y être nombreuses et variées, il y a des services, des espaces publics vivants, etc. Nous avons volontairement évité de faire une définition précise et exhaustive de ce qui constitue une ville durable.

Deuxièmement, la ville durable à la française est performante car sobre en termes de consommation de ressources naturelles grâce aux technologies vertes dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de la consommation des sols, etc. Dans ce cadre, la dimension numérique est essentielle. Transversale, elle peut nous aider à optimiser l'utilisation des différentes infrastructures et conséquemment à consommer une moindre quantité de ressources naturelles... mais elle peut aussi nous conduire à faire des tas de bêtises si nous ne la maîtrisons pas bien. Cette ville performante est « intégrée », au sens où ses différentes fonctions sont associées les unes aux autres, notamment grâce à l'usage du numérique. Par exemple, grâce à des panneaux photovoltaïques, les bâtiments produisent de l'électricité pouvant être utilisée, en cas de surplus, par les voitures électriques améliorant notre mobilité. La performance de la ville est nécessaire à sa compétitivité, mais ne constitue pas l'objectif premier des élus qui se préoccupent d'abord d'y attirer des habitants, de leur donner envie d'y rester et d'être réélus.

Troisièmement, la ville durable repose sur une gouvernance rendant possible les deux premières caractéristiques, c'est à dire forte, transversale et participative. Forte, car elle doit permettre d'élaborer et de mettre en œuvre la planification, de formuler des normes et de les faire appliquer, de financer des services et des infrastructures sur les moyen et long termes grâce à des financements publics-privés et de mettre en œuvre une politique globale cohérente. Transversale, pour permettre l'intégration des fonctions qui est encore plus importante avec le numérique, alors que les services (et même souvent les élus) au sein des collectivités sont souvent organisés en silos (les transports, les déchets, l'eau, etc.). Actuellement, un fossé perdure entre les élus, les services spécialisés et la vision de la ville durable intégrée, qu'il convient de combler. Participative, car les citoyens doivent

comprendre le projet, désirer y participer et y percevoir leur intérêt sans quoi les résultats escomptés ne peuvent être atteints. On ne peut pas faire d'injonction aux habitants de la ville car ils ne s'y plieront pas.

Quatrièmement, la ville durable à la française ne correspond pas à un modèle unique, la démarche devant s'adapter au territoire. Des solutions différentes seront ainsi proposées en France, en Chine ou en Afrique. Nous sommes convaincus de la nécessité d'étudier le territoire avant d'y appliquer des schémas préfabriqués. Cette caractéristique complique notre projet. Il est par exemple plus difficile de conduire une démarche HQE, reposant sur un ensemble de questions, qu'une certification à l'anglo-saxonne, organisée autour de solutions. Cependant, elle nous semble essentielle. Notre démarche plaît d'ailleurs beaucoup à l'étranger et est bien comprise par nos interlocuteurs, considérant qu'elle correspond à leur perception du travail sur la ville menée en France. Je suis ravie d'observer que vous vous interrogez sur les mêmes sujets dans le cadre de vos travaux de recherche.

### **François MOISAN**

Je suis frappé par le fait que des pays comme le Mexique ou la Chine considèrent le « vivre en ville » à la française comme étant attractif par rapport aux modèles américains par exemple. Quoi qu'il en soit, la marque Vivapolis trouve des échos favorables à l'étranger. Derrière le marketing, il y a une vraie attente.

Enfin, je remercie tous les participants et intervenants. Votre participation a été très fructueuse.

## 9 Annexe : Programme de la journée



8h30 Accueil des participants

9h00 **Introduction** : Emmanuel Acchiardi, Dir. Villes et territoires durables, ADEME

9h15 **Le programme Observation de la recherche sur le développement durable de la ville**

*Introduction* : Genèse et innovation du programme : Anne Grenier

- Les impensés socio-démocratiques du développement durable de la ville, Guillaume Faburel, Université Lyon 2, UMR Triangles, BR Aménités
- Approche systémique des enjeux Energie-Climat de l'Urbanisme, Séverin Poutrel, BURGEAP
- Cartographie de la recherche en économie de la ville durable, Ida Kasdi et Taoufik Souami, ID&S et LATTS
- Les chemins de l'innovation, Gilles Debizet, Université Joseph Fourier Grenoble

11h **Table ronde n°1** : Les valeurs de la ville : De la construction économique et politique, à un modèle de société ?

*Présentation des résultats croisés* : Séverin Poutrel

- Financement de la ville et modèles économiques
- Les politiques foncières comme vecteur de modèle idéologique
- Quelles valeurs de la ville pour de nouveaux biens communs ?

*Répondants invités* :

- Isabelle Baraud-Serfaty, ibicity, Maître de conférences à Science Po
- Dominique Musslin, directeur de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard
- Thierry Paquot, philosophe urbaniste, Professeur des universités, IUP, Paris XII Marne la Vallée

12h **Déjeuner**

**Accès à la Galerie de l'Architecture moderne et à l'exposition « Un bâtiment combien de vies ? »**

13h30 **Mise en perspective internationale** : Alain Marinos, Architecte urbaniste, Inspecteur général des Patrimoines, Ministère de la Culture, Conseiller de l'Université de Tongji et Shanghai

- 14h00 **Table ronde n°2 : Les acteurs et rôle des territoires, des habitants dans la production de connaissance et la fabrication de la ville : quels savoirs nécessaires, disponibles, utiles... ?**  
*Présentation des résultats croisés : Guillaume FABUREL*
- Participation et démocratie
  - Diversification et complication des savoirs, de l'expertise, et place de l'imaginaire
  - Structuration et fonction sociale de la recherche
- Répondants invités :*
- Jacques Tremon, Gérard Viviez, Association Clairlieu-Eco-Défi
  - Olivier Soubeyran, Professeur à l'Université Joseph Fourier de de Grenoble
  - Pascale Simard, Dir. Chargée de l'innovation et des réseaux de compétences, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise
- 15h00 **Table ronde n°3 : L'innovation de et pour la ville : modalités de régulation, gouvernance et politiques de développement durable de la ville, conséquences opérationnelles et sociétales ?**  
*Présentation des résultats croisés : Gilles DEBIZET*
- Inertie des modèles d'action au regard des injonctions
  - La conduite du changement dans l'action territoriale (outils de régulation et gouvernance)
  - La nature et les conditions de l'innovation : prises de risques et processus de réassurance
- Répondants invités :*
- Geneviève Bretagne, Chargé d'étude principale environnement, AUA Toulouse Aire Urbaine
  - Sonia Guelton, Professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris
  - Bruno Marzloff, Groupes Chronos
  - Marie-Laure Papaix, Economiste en charge des projets innovants EcoCités, CEREMA
- 16h00 **Table ronde n°4 : Réformer les pratiques, hybrider les métiers : de la prospective à l'action quotidienne, quelles évolutions pour quelles actions ?**  
*Présentation des résultats croisés : Taoufik Souami*
- Temporalités du développement durable et de l'action : Modalités, finalités et vertus des études prospectives
  - De la formation aux métiers, quelles pratiques de la recherche ?
  - Quelles places pour la recherche dans les pratiques ?
- Répondants invités :*
- Véronique Lamblin, Dir. d'études, FUTURIBLES
  - Jean-Claude Gallety, vice pdt aux processus de qualification et à la formation, OPQU
  - Jean-Yves Chapuis, Consultant stratégie urbaine et projet urbain, enseignant en Ecole d'architecture, ancien élu de Rennes dans le domaine de l'urbanisme
  - Maurice Goze, vice pdt de l'APERAU, dir. institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme Bordeaux
- 17h00 **Table ronde conclusive : Pour un futur des villes ?**
- Michèle Pappalardo, Fédératrice « Mieux vivre en ville » Conseillère maître à la cour des comptes
  - Eric Lesueur, Pdg d'INNOVE, Véolia Environnement
  - François Moisan, Directeur scientifique, ADEME
- 17h30 **FIN**



## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et de la recherche.  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



*En préparation de la 21 Conférence Climat qui se déroulera à Paris en 2015 ; l'ADEME a organisé le 17 mars 2015 une journée scientifique destinée à discuter les enseignements du programme de recherche « Observation de la recherche sur le développement durable de la ville » qui a fait travailler parallèlement et ensemble quatre équipes de recherche. Celles-ci ont mobilisées des données dans les territoires, les pratiques, les écoles, et les ont resituées au regard des attentes des acteurs institutionnels et territoriaux.*

*Leurs résultats croisés plaident pour une réforme des pratiques de recherche et d'actions, et concernent :*

- *les valeurs de la ville : du foncier au financement quel modèle économique et sociétal ?*
- *les acteurs et rôle des territoires dans la production, la diffusion des connaissances et la fabrication de la ville : quels sont les savoirs nécessaires, disponibles, utiles... ?*
- *l'innovation de et pour la ville : quelles sont les modalités de régulation, de gouvernance, les politiques de développement durable de la ville et leurs conséquences opérationnelles et sociales ?*
- *Réformer les pratiques, hybrider les métiers : de la prospective à l'action quotidienne, quelles évolutions ? Quelles formations pour quelles actions ?*

*Ces questionnements ont été mis en débat lors de tables rondes réunissant des personnalités aux origines professionnelles et disciplinaires pluriels. La journée s'adressaient tant aux institutionnels initiateurs de recherche ou de politiques publiques, les chercheurs qui les conduisent que les acteurs professionnels de l'agir urbain, publics ou privés, collectivités, urbanistes, bureaux d'études, sociétés de services, acteurs de la société civile..., qui y contribuent et en exploitent les résultats. Elle se donnait ainsi comme objectif une mise en débat de questions de recherche, d'actualité ou oubliées.*

Retrouvez ici le contenu de leurs échanges. ”